

# T3 2024

## Rapport trimestriel aux actionnaires

### La Banque Scotia annonce les résultats de son troisième trimestre

**TORONTO, le 27 août 2024** – La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») (TSX : BNS; NYSE : BNS) a affiché un bénéfice net de 1 912 millions de dollars pour son troisième trimestre, comparativement à 2 192 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 1,41 \$, comparativement à 1,70 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> pour le troisième trimestre s'est établi à 2 191 millions de dollars et le BPA dilué ajusté<sup>1)</sup> a reculé, passant de 1,72 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 1,63 \$. Le rendement des capitaux propres ajusté<sup>1)</sup> s'est établi à 11,3 %, contre 12,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie au cours du trimestre, en enregistrant une solide croissance des revenus et en continuant d'afficher un levier d'exploitation positif, a déclaré Scott Thomson, président et chef de la direction de la Banque Scotia. Malgré la conjoncture difficile qui perdure, nous avons dégagé une croissance du BPA d'un trimestre à l'autre grâce aux résultats équilibrés de nos secteurs d'activité, tout en continuant de renforcer notre bilan. »

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 1,1 milliard de dollars pour le trimestre écoulé, en hausse de 6 % d'un exercice à l'autre. Ce résultat traduit une solide croissance des revenus découlant de la poursuite de l'élan observé dans les dépôts et de l'élargissement de la marge nette sur intérêts, ainsi qu'un levier d'exploitation positif pour un troisième trimestre d'affilée, facteurs contrebalancés en partie par une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le secteur Opérations internationales a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 709 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 10 % d'un exercice à l'autre. La solide croissance des revenus s'explique par le fort accroissement des marges et le maintien d'un contrôle rigoureux des charges, facteurs atténués par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Au cours des neuf premiers mois de l'exercice, le levier d'exploitation positif est demeuré élevé, ce qui reflète l'incidence importante des initiatives liées à la productivité dans la région.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 418 millions de dollars, en hausse de 11 % d'un exercice à l'autre. La solide croissance des revenus, attribuable à la hausse des actifs de clients générant des honoraires, a été supérieure à l'augmentation des charges, ce qui nous a permis d'afficher un levier d'exploitation positif pour le trimestre. De plus, les actifs sous gestion se sont élevés à 364 milliards de dollars, soit une augmentation de 10 % d'un exercice à l'autre.

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont inscrit un bénéfice net de 418 millions de dollars, en baisse de 4 % d'un exercice à l'autre. La croissance des revenus, attribuable aux Services bancaires d'investissement et aux grandes entreprises, a été plus que compensée par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des investissements visant à soutenir la croissance des activités.

La Banque a affiché un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1<sup>2)</sup> de 13,3 %, en hausse par rapport à 12,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« Nous avons également franchi une première étape importante dans la réalisation de notre vision à long terme, qui consiste à produire une croissance rentable et durable, grâce à un investissement stratégique dans KeyCorp, ce qui nous permettra d'accroître les capitaux déployés dans les marchés prioritaires que nous avons identifiés, a poursuivi M. Thomson. Nous prévoyons que cette transaction améliorera la rentabilité à court terme, fera croître et diversifiera nos activités bien établies aux États-Unis et offrira de nouvelles options stratégiques à la Banque Scotia à mesure qu'elle poursuit l'accroissement de sa présence dans le couloir nord-américain. »

<sup>1)</sup> Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

<sup>2)</sup> Les ratios de fonds propres réglementaires pour le troisième trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le troisième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).



Diffusion en direct sur le Web de la conférence téléphonique de la Banque avec les analystes. Se reporter aux renseignements à la page 95.

 **Banque Scotia**

# Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le tableau qui suit présente la table des matières des recommandations du GTDAR, afin de faciliter la consultation des documents publiés de la Banque, qui sont disponibles au [www.banquescotia.com/relationinvestisseurs](http://www.banquescotia.com/relationinvestisseurs).

Tableau de référence du GTDAR			T3 2024		Rapport annuel 2023	
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport trimestriel	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires	Rapport de gestion	États financiers
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.			16	
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.			75-79	
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.			81-82, 86-93	
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	51-55		56-59, 101-104, 117-119	
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.			73-75	
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.			75-79	
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.			80	
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.			76-77	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.	51-53	4-5	56-59	210
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	51-52, 82	22-24 19-20	60	
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.	51-52	91	61-62	
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.			56-59	
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés en fonction du risque de marché.		7, 37-40, 44-61, 70-75, 79, 94, 100	64-68, 80, 127	179, 233
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.		17-18, 37-62, 68-75, 79, 84-87	64-68	179, 227-233
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	86-87	17-18, 37-62, 84-87	64-68	228
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.		63, 78, 93	64-68	
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.		98	65-67	
Liquidité et financement	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	42-45		98-104	
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	42-45		101	
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	49-50		105-107	
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	47-48		104-105	
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	41-42		97-98	
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	88		93-98	232-233
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	40-41, 88		93-98	232-233
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.			93-98	233
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.		7, 37-40, 44-61, 70-75	86-93, 121-127	189-190, 229-231
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.				158-160, 190
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	70-71	34-35	89, 121-122, 124-125	190
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions sur dérivés.	53, 86-87	99	84-85	177-180
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	86-87		84-85, 90	
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.			68, 108	
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	54		72	

# RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 juillet 2024 et pour la période close à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque figurant dans le présent rapport aux actionnaires et le rapport annuel 2023 de la Banque. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 27 août 2024.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2023, sur son site Web, au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com). Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle de 2023 de la Banque sur le site de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et dans la section EDGAR du site de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Table des matières

<b>Rapport de gestion</b>	<b>34</b>	Faits saillants par secteurs géographiques	<b>54</b>	Arrangements hors bilan
<b>4</b> Faits saillants financiers	<b>35</b>	Faits saillants financiers trimestriels	<b>54</b>	Provision pour frais juridiques
<b>5</b> Mesures non conformes aux PCGR	<b>36</b>	Situation financière	<b>54</b>	Faits nouveaux en matière de réglementation
<b>16</b> Survol de la performance	<b>36</b>	Gestion du risque	<b>55</b>	Méthodes comptables et contrôles
<b>18</b> Résultats financiers du Groupe	<b>51</b>	Gestion du capital	<b>56</b>	Données sur les actions
<b>20</b> Données par secteurs d'activité	<b>53</b>	Instruments financiers	<b>57</b>	Glossaire

**Énoncés prospectifs** À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques et la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Faits saillants financiers

## T1 Faits saillants financiers

	Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates			Aux dates indiquées et pour les périodes de neuf mois closes à ces dates	
(non audité)	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats d'exploitation</b> (en millions de dollars)					
Revenus d'intérêts nets	4 862	4 694	4 573	14 329	13 596
Revenus autres que d'intérêts	3 502	3 653	3 494	10 815	10 346
Total des revenus	8 364	8 347	8 067	25 144	23 942
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 052	1 007	819	3 021	2 166
Charges autres que d'intérêts	4 949	4 711	4 559	14 399	13 594
Charge d'impôt sur le résultat	451	537	497	1 521	2 086
Bénéfice net	1 912	2 092	2 192	6 203	6 096
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 756	1 943	2 067	5 765	5 705
<b>Performance d'exploitation</b>					
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,43	1,59	1,72	4,72	4,78
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,41	1,57	1,70	4,66	4,73
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) <sup>2)</sup>	9,8	11,2	12,0	10,9	11,4
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) <sup>3)</sup>	11,9	13,8	15,0	13,4	14,3
Ratio de productivité (en pourcentage) <sup>2)</sup>	59,2	56,4	56,5	57,3	56,8
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) <sup>3)</sup>	2,14	2,17	2,10	2,17	2,11
<b>Données tirées de l'état de la situation financière</b> (en millions de dollars)					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	58 329	58 631	90 325		
Actifs détenus à des fins de transaction	133 999	132 280	119 301		
Prêts	759 211	753 526	752 205		
Total des actifs	1 402 366	1 399 430	1 396 366		
Dépôts	949 201	942 028	957 225		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	72 725	70 577	67 937		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 779	8 779	8 075		
Actifs sous administration <sup>2)</sup>	760 975	738 927	690 846		
Actifs sous gestion <sup>2)</sup>	363 933	348 644	331 340		
<b>Mesures des fonds propres et de la liquidité</b>					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage) <sup>4)</sup>	13,3	13,2	12,7		
Ratio de T1 (en pourcentage) <sup>4)</sup>	15,3	15,2	14,6		
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) <sup>4)</sup>	17,1	17,1	16,9		
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) <sup>5)</sup>	29,1	28,9	30,5		
Ratio de levier (en pourcentage) <sup>6)</sup>	4,5	4,4	4,1		
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) <sup>5)</sup>	8,5	8,4	8,7		
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) <sup>4)</sup>	453 658	450 191	439 814		
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) <sup>7)</sup>	133	129	133		
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) <sup>8)</sup>	117	117	114		
<b>Qualité du crédit</b>					
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 449	4 399	3 667		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) <sup>9)</sup>	6 860	6 768	6 094		
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>2)</sup>	0,84	0,83	0,70		
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>2)</sup>	0,58	0,57	0,47		
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2),10)</sup>	0,55	0,54	0,42	0,53	0,37
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2),10)</sup>	0,51	0,52	0,38	0,51	0,33
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2)</sup>	0,45	0,48	0,34	0,45	0,31
<b>Résultats ajustés<sup>9)</sup></b>					
Revenus totaux ajustés (en millions de dollars)	8 507	8 347	8 067	25 287	23 942
Charges autres que d'intérêts ajustées (en millions de dollars)	4 763	4 693	4 539	14 177	13 532
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	2 191	2 105	2 207	6 508	6 720
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,63	1,58	1,72	4,90	5,25
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	11,3	11,3	12,1	11,5	12,6
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	13,7	13,8	15,0	14,0	15,7
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	56,0	56,2	56,3	56,1	56,5
<b>Données sur les actions ordinaires</b>					
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	64,47	63,16	66,40		
Actions en circulation (en millions)					
Nombre moyen – de base	1 230	1 223	1 199	1 222	1 194
Nombre moyen – dilué	1 235	1 228	1 214	1 228	1 201
Clôture de la période	1 237	1 230	1 205		
Dividendes versés par action (en dollars)	1,06	1,06	1,06	3,18	3,12
Rendement de l'action (en pourcentage) <sup>2)</sup>	6,6	6,4	6,5	6,7	6,1
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	79 771	77 660	80 034		
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) <sup>2)</sup>	58,78	57,40	56,36		
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable <sup>2)</sup>	1,1	1,1	1,2		
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) <sup>2)</sup>	11,3	10,5	10,4		
<b>Autres données</b>					
Effectif (équivalent temps plein)	89 239	89 090	91 013		
Succursales et bureaux	2 279	2 316	2 398		

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

4) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le troisième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023).

5) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

6) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023).

7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).

8) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).

9) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, expositions hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

10) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et expositions hors bilan.

## Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

## Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte des résultats et mesures présentés et ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

**T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action**

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets	4 862 \$	4 694 \$	4 573 \$	14 329 \$	13 596 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 502	3 653	3 494	10 815	10 346
Total des revenus	8 364	8 347	8 067	25 144	23 942
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 052	1 007	819	3 021	2 166
Charges autres que d'intérêts	4 949	4 711	4 559	14 399	13 594
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 363	2 629	2 689	7 724	8 182
Charge d'impôt sur le résultat	451	537	497	1 521	2 086
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 912 \$</b>	<b>2 092 \$</b>	<b>2 192 \$</b>	<b>6 203 \$</b>	<b>6 096 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	36	26	20	87	81
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 876	2 066	2 172	6 116	6 015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	120	123	105	351	310
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 756 \$	1 943 \$	2 067 \$	5 765 \$	5 705 \$
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>1,41 \$</b>	<b>1,57 \$</b>	<b>1,70 \$</b>	<b>4,66 \$</b>	<b>4,73 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>	<b>1 235</b>	<b>1 228</b>	<b>1 214</b>	<b>1 228</b>	<b>1 201</b>
<b>Ajustements</b>					
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)					
Cessions et réduction d'activités	143 \$	– \$	– \$	143 \$	– \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)					
Cessions et réduction d'activités	(7)	–	–	(7)	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	17	18	20	53	62
Provision pour frais juridiques	176	–	–	176	–
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	186 \$	18 \$	20 \$	222 \$	62 \$
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	<b>329</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>365</b>	<b>62</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat					
Cessions et réduction d'activités	(46)	–	–	(46)	–
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(4)	(5)	(5)	(14)	(17)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(50)</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(60)</b>	<b>562</b>
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	<b>279 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>305 \$</b>	<b>624 \$</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(2)	–	–	(2)	–
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	<b>277 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>303 \$</b>	<b>624 \$</b>
<b>Résultats ajustés</b>					
Revenus d'intérêts nets	4 862 \$	4 694 \$	4 573 \$	14 329 \$	13 596 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 645	3 653	3 494	10 958	10 346
Total des revenus	8 507	8 347	8 067	25 287	23 942
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 052	1 007	819	3 021	2 166
Charges autres que d'intérêts	4 763	4 693	4 539	14 177	13 532
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 692	2 647	2 709	8 089	8 244
Charge d'impôt sur le résultat	501	542	502	1 581	1 524
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 191 \$</b>	<b>2 105 \$</b>	<b>2 207 \$</b>	<b>6 508 \$</b>	<b>6 720 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	38	26	20	89	81
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 153	2 079	2 187	6 419	6 639
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	120	123	105	351	310
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 033 \$	1 956 \$	2 082 \$	6 068 \$	6 329 \$
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>1,63 \$</b>	<b>1,58 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>4,90 \$</b>	<b>5,25 \$</b>
<b>Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>0,22 \$</b>	<b>0,01 \$</b>	<b>0,02 \$</b>	<b>0,24 \$</b>	<b>0,52 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>	<b>1 235</b>	<b>1 228</b>	<b>1 214</b>	<b>1 228</b>	<b>1 212</b>

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**1. Les résultats présentés pour le troisième trimestre de 2024 de la Banque ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.**

a) Cessions et réduction d'activités

Au troisième trimestre de 2024, la Banque a conclu une entente visant la vente de CrediScotia Financiera, une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander. La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 143 millions de dollars au titre des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'un crédit de 7 millions de dollars au titre des charges autres que d'intérêts (90 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

b) Provision pour frais juridiques

Au troisième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une charge de 176 millions de dollars au titre d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation au Pérou ainsi que des intérêts connexes. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

**2. Les résultats présentés pour toutes les périodes ont été ajustés pour tenir compte de l'élément qui suit.**

a) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

**3. Les résultats de la Banque présentés pour l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.**

a) Cessions et réduction d'activités

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a vendu sa participation de 20 % dans les activités de Services Financiers de Canadian Tire (« SFCT ») à la Société Canadian Tire. La vente a donné lieu à un profit net de 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires.

b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars (258 millions de dollars après impôt) liées à la réduction et à la modification de l'effectif découlant de ses initiatives de numérisation intégrale et d'automatisation et des nouvelles préférences des clients pour leurs opérations bancaires courantes, ainsi que des efforts soutenus de la Banque pour rationaliser ses processus opérationnels et optimiser ses canaux de distribution.

c) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé des coûts de 87 millions de dollars (63 millions de dollars après impôt) associés à la consolidation et à la sortie de certains biens immobiliers et des coûts de résiliation de contrats de service dans le cadre de sa stratégie d'optimisation.

d) Dépréciation d'actifs non financiers

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 185 millions de dollars (159 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires. Une dépréciation des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels, de 161 millions de dollars (114 millions de dollars après impôt) a également été comptabilisée.

e) Dividende pour la relance du Canada

Au premier trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Le DRC doit être payé en montants égaux sur cinq ans, mais la valeur actualisée de ces paiements a été comptabilisée en tant que passif pour la période au cours de laquelle cette mesure est entrée en vigueur.

**4. Les résultats présentés pour le quatrième trimestre de 2022 de la Banque ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.**

a) Charge de restructuration – La Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars (66 millions de dollars après impôt) liée au réalignement des activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique et à la réduction du nombre d'employés des secteurs technologiques par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique.

b) Cessions et réduction d'activités – La Banque a vendu ses participations dans des entreprises associées au Venezuela et en Thaïlande. De plus, la Banque a réduit ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réalignement de ses activités dans la région de l'Asie-Pacifique. Collectivement, la vente de ces entités et la réduction de ces activités ont donné lieu à une perte nette de 361 millions de dollars (340 millions de dollars après impôt).

c) Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+ – La Banque a comptabilisé des coûts de 133 millions de dollars (98 millions de dollars après impôt) afin de soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y accueillir Empire Company Limited à titre de partenaire.

T2A Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>704 \$</b>	<b>411 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>(731)\$</b>	<b>1 912 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	35	3	–	(2)	36
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	<b>1 110</b>	<b>669</b>	<b>408</b>	<b>418</b>	<b>(729)</b>	<b>1 876</b>
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	–	–	1	–	119	120
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>669 \$</b>	<b>407 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>(848)\$</b>	<b>1 756 \$</b>
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	143 \$	143 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	–	–	–	–	(7)	(7)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	7	9	–	–	17
Provision pour frais juridiques	–	–	–	–	176	176
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	7	9	–	169	186
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>312</b>	<b>329</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	–	(2)	(2)	–	(46)	(50)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>266</b>	<b>279</b>
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>264</b>	<b>277</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>709 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>(465)\$</b>	<b>2 191 \$</b>
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>674 \$</b>	<b>415 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>(465)\$</b>	<b>2 153 \$</b>
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>674 \$</b>	<b>414 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>(584)\$</b>	<b>2 033 \$</b>

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2024<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>695 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>(421)\$</b>	<b>2 092 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	24	2	–	–	26
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	<b>1 008</b>	<b>671</b>	<b>380</b>	<b>428</b>	<b>(421)</b>	<b>2 066</b>
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	123	123
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>671 \$</b>	<b>380 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>(544)\$</b>	<b>1 943 \$</b>
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	–	–	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	–	–	18
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(2)	(2)	–	–	(5)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>389 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>(421)\$</b>	<b>2 105 \$</b>
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>(421)\$</b>	<b>2 079 \$</b>
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>(544)\$</b>	<b>1 956 \$</b>

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	1 050 \$	639 \$	368 \$	434 \$	(299)\$	2 192 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	18	2	–	–	20
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 050	621	366	434	(299)	2 172
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	2	1	1	100	105
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 049 \$	619 \$	365 \$	433 \$	(399)\$	2 067 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	10	9	–	–	20
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	10	9	–	–	20
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	1	10	9	–	–	20
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	–	(3)	(2)	–	–	(5)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	1	7	7	–	–	15
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	1	7	7	–	–	15
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	1 051 \$	646 \$	375 \$	434 \$	(299)\$	2 207 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 051 \$	628 \$	373 \$	434 \$	(299)\$	2 187 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 050 \$	626 \$	372 \$	433 \$	(399)\$	2 082 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	3 213 \$	2 167 \$	1 164 \$	1 285 \$	(1 626)\$	6 203 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	81	8	–	(2)	87
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	3 213	2 086	1 156	1 285	(1 624)	6 116
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	1	1	347	351
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	3 212 \$	2 085 \$	1 155 \$	1 284 \$	(1 971)\$	5 765 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	143 \$	143 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	–	–	–	–	(7)	(7)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	3	23	27	–	–	53
Provision pour frais juridiques	–	–	–	–	176	176
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	3	23	27	–	169	222
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	3	23	27	–	312	365
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(6)	(7)	–	(46)	(60)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	2	17	20	–	266	305
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	2	17	20	–	264	303
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	3 215 \$	2 184 \$	1 184 \$	1 285 \$	(1 360)\$	6 508 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	3 215 \$	2 103 \$	1 176 \$	1 285 \$	(1 360)\$	6 419 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	3 214 \$	2 102 \$	1 175 \$	1 284 \$	(1 707)\$	6 068 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	3 191 \$	1 975 \$	1 111 \$	1 354 \$	(1 535)\$	6 096 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	74	7	–	–	81
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	3 191	1 901	1 104	1 354	(1 535)	6 015
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	3	4	2	3	298	310
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	3 188 \$	1 897 \$	1 102 \$	1 351 \$	(1 833)\$	5 705 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	31	27	–	–	62
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	31	27	–	–	62
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	4	31	27	–	–	62
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(9)	(7)	–	–	(17)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(9)	(7)	–	579	562
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	3	22	20	–	579	624
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	3	22	20	–	579	624
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	3 194 \$	1 997 \$	1 131 \$	1 354 \$	(956)\$	6 720 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	3 194 \$	1 923 \$	1 124 \$	1 354 \$	(956)\$	6 639 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	3 191 \$	1 919 \$	1 122 \$	1 351 \$	(1 254)\$	6 329 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 17.

**T3 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales**

Résultats présentés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour la période de neuf mois close le		
	30 avril 2024 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>				
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	(8)\$	2 269 \$	2 110 \$	29 \$	2 081 \$	6 001 \$	(52)\$	6 053 \$
Revenus autres que d'intérêts	731	1	730	725	(27)	752	2 260	(190)	2 450
Total des revenus	2 992	(7)	2 999	2 835	2	2 833	8 261	(242)	8 503
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	(6)	572	516	7	509	1 356	(19)	1 375
Charges autres que d'intérêts	1 537	5	1 532	1 488	5	1 483	4 399	(93)	4 492
Charge d'impôt sur le résultat	194	–	194	192	(4)	196	531	(25)	556
<b>Bénéfice net</b>	695 \$	(6)\$	701 \$	639 \$	(6)\$	645 \$	1 975 \$	(105)\$	2 080 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	(1)\$	25 \$	18 \$	1 \$	17 \$	74 \$	4 \$	70 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	671 \$	(5)\$	676 \$	621 \$	(7)\$	628 \$	1 901 \$	(109)\$	2 010 \$
<b>Autres mesures</b>									
Actifs moyens (en milliards de dollars)	235 \$	(2)\$	237 \$	241 \$	3 \$	238 \$	236 \$	– \$	236 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	183 \$	(1)\$	184 \$	184 \$	3 \$	181 \$	178 \$	– \$	178 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Résultats ajustés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour la période de neuf mois close le		
	30 avril 2024 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>				
	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants
(sur une base de mise en équivalence fiscale)									
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	(8)\$	2 269 \$	2 110 \$	29 \$	2 081 \$	6 001 \$	(52)\$	6 053 \$
Revenus autres que d'intérêts	731	1	730	725	(27)	752	2 260	(190)	2 450
Total des revenus	2 992	(7)	2 999	2 835	2	2 833	8 261	(242)	8 503
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	(6)	572	516	7	509	1 356	(19)	1 375
Charges autres que d'intérêts	1 529	5	1 524	1 478	5	1 473	4 368	(95)	4 463
Charge d'impôt sur le résultat	196	–	196	195	(4)	199	540	(24)	564
<b>Bénéfice net</b>	<b>701 \$</b>	<b>(6)\$</b>	<b>707 \$</b>	<b>646 \$</b>	<b>(6)\$</b>	<b>652 \$</b>	<b>1 997 \$</b>	<b>(104)\$</b>	<b>2 101 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	(1)\$	25 \$	18 \$	1 \$	17 \$	74 \$	4 \$	70 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	677 \$	(5)\$	682 \$	628 \$	(7)\$	635 \$	1 923 \$	(108)\$	2 031 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs principaux et des revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

### Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR qui est utilisé pour évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux (annualisés) divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Les composantes de la marge nette sur intérêts sont définies ci-dessous :

#### Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

#### Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

#### Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle représente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

#### Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

**T4 Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs moyens, des actifs productifs principaux moyens et de la marge nette sur intérêts par secteurs d'activité**

**Données consolidées pour la Banque**

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>1 422 740 \$</b>	1 411 181 \$	1 401 783 \$	<b>1 419 395 \$</b>	1 391 440 \$
Moins les actifs non productifs	<b>105 539</b>	108 405	109 411	<b>108 556</b>	113 752
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>1 317 201 \$</b>	1 302 776 \$	1 292 372 \$	<b>1 310 839 \$</b>	1 277 688 \$
Moins :					
Actifs détenus à des fins de transaction	<b>153 248</b>	144 737	124 939	<b>146 680</b>	120 225
Titres pris en pension et titres empruntés	<b>189 557</b>	191 661	191 030	<b>192 011</b>	185 193
Autres déductions	<b>49 172</b>	62 497	75 717	<b>61 383</b>	73 191
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>925 224 \$</b>	903 881 \$	900 686 \$	<b>910 765 \$</b>	899 079 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>4 862 \$</b>	4 694 \$	4 573 \$	<b>14 329 \$</b>	13 596 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>(125)</b>	(139)	(192)	<b>(462)</b>	(601)
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>4 987 \$</b>	4 833 \$	4 765 \$	<b>14 791 \$</b>	14 197 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>2,14 %</b>	2,17 %	2,10 %	<b>2,17 %</b>	2,11 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

**Réseau canadien**

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>451 194 \$</b>	444 923 \$	450 192 \$	<b>447 006 \$</b>	450 285 \$
Moins les actifs non productifs	<b>4 313</b>	4 191	4 066	<b>4 272</b>	4 020
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>446 881 \$</b>	440 732 \$	446 126 \$	<b>442 734 \$</b>	446 265 \$
Moins :					
Autres déductions	<b>13 197</b>	22 421	30 123	<b>21 481</b>	28 688
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>433 684 \$</b>	418 311 \$	416 003 \$	<b>421 253 \$</b>	417 577 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>2 752 \$</b>	2 634 \$	2 469 \$	<b>8 039 \$</b>	7 198 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>–</b>	–	–	<b>–</b>	–
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>2 752 \$</b>	2 634 \$	2 469 \$	<b>8 039 \$</b>	7 198 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>2,52 %</b>	2,56 %	2,36 %	<b>2,55 %</b>	2,30 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

**Opérations internationales**

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>233 644 \$</b>	235 303 \$	241 396 \$	<b>235 125 \$</b>	236 130 \$
Moins les actifs non productifs	<b>15 326</b>	16 554	19 611	<b>16 277</b>	19 582
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>218 318 \$</b>	218 749 \$	221 785 \$	<b>218 848 \$</b>	216 548 \$
Moins :					
Actifs détenus à des fins de transaction	<b>6 771</b>	6 534	6 271	<b>6 695</b>	5 818
Titres pris en pension et titres empruntés	<b>4 442</b>	4 314	3 493	<b>4 061</b>	3 134
Autres déductions	<b>7 855</b>	7 640	7 890	<b>7 743</b>	7 570
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>199 250 \$</b>	200 261 \$	204 131 \$	<b>200 349 \$</b>	200 026 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>2 231 \$</b>	2 261 \$	2 110 \$	<b>6 738 \$</b>	6 001 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>18</b>	60	8	<b>113</b>	(74)
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>2 213 \$</b>	2 201 \$	2 102 \$	<b>6 625 \$</b>	6 075 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>4,42 %</b>	4,47 %	4,09 %	<b>4,42 %</b>	4,06 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

## Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

## Fonds propres attribués et rendement des capitaux propres des secteurs d'activité

Les fonds propres attribués s'entendent du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires qui sont attribués à chaque secteur d'activité. L'attribution de fonds propres à chaque secteur d'activité vise à se rapprocher d'un pourcentage des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Les fonds propres attribués sont une mesure non conforme aux PCGR.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023, conformément aux exigences accrues en matière de réserve pour stabilité intérieure annoncées par le BSIF, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, le capital était attribué selon une répartition qui correspondait à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres ajusté des secteurs d'activité correspond au ratio du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### T5 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

	Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024					
	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>
<i>(en millions de dollars)</i>						
<b>Résultats présentés</b>						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 110 \$	669 \$	407 \$	418 \$	(848)\$	1 756 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2),3)</sup>	20 535	19 077	10 195	15 389	6 455	71 651
Rendement des capitaux propres	21,5 %	14,0 %	15,9 %	10,8 %	n. s. <sup>4)</sup>	9,8 %
<b>Résultats ajustés<sup>5)</sup></b>						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 111 \$	674 \$	414 \$	418 \$	(584)\$	2 033 \$
Rendement des capitaux propres	21,5 %	14,1 %	16,2 %	10,8 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,3 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024						Pour le trimestre clos le 31 juillet 2023					
	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>
<i>(en millions de dollars)</i>												
<b>Résultats présentés</b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(544)\$	1 943 \$	1 049 \$	619 \$	365 \$	433 \$	(399)\$	2 067 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2),3)</sup>	20 507	18 927	10 222	14 865	5 756	70 277	18 678	18 493	9 743	13 310	8 270	68 494
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,4 %	15,1 %	11,7 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,2 %	22,3 %	13,3 %	14,9 %	12,9 %	n. s. <sup>4)</sup>	12,0 %
<b>Résultats ajustés<sup>5)</sup></b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(544)\$	1 956 \$	1 050 \$	626 \$	372 \$	433 \$	(399)\$	2 082 \$
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,5 %	15,4 %	11,7 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,3 %	22,3 %	13,4 %	15,2 %	12,9 %	n. s. <sup>4)</sup>	12,1 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

	Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024						Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2023					
	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 212 \$	2 085 \$	1 155 \$	1 284 \$	(1 971)\$	5 765 \$	3 188 \$	1 897 \$	1 102 \$	1 351 \$	(1 833)\$	5 705 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2),3)</sup>	20 351	19 135	10 203	15 333	5 490	70 512	18 834	19 214	9 770	14 802	4 439	67 059
Rendement des capitaux propres	21,1 %	14,6 %	15,1 %	11,2 %	n. s. <sup>4)</sup>	10,9 %	22,6 %	13,2 %	15,1 %	12,2 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,4 %
<b>Résultats ajustés<sup>5)</sup></b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 214 \$	2 102 \$	1 175 \$	1 284 \$	(1 707)\$	6 068 \$	3 191 \$	1 919 \$	1 122 \$	1 351 \$	(1 254)\$	6 329 \$
Rendement des capitaux propres	21,1 %	14,7 %	15,4 %	11,2 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,5 %	22,6 %	13,4 %	15,4 %	12,2 %	n. s. <sup>4)</sup>	12,6 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
- 4) Non significatif.
- 5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

### Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé), ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

### T6 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présentée<sup>2)</sup></b>	<b>71 651 \$ (9 052)</b>	70 277 \$ (9 065)	68 494 \$ (9 515)	<b>70 512 \$ (9 080)</b>	67 059 \$ (9 425)
Goodwill moyen <sup>2),3)</sup>					
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) <sup>2)</sup>	<b>(3 622)</b>	(3 635)	(3 737)	<b>(3 637)</b>	(3 748)
<b>Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires<sup>2)</sup></b>	<b>58 977 \$</b>	57 577 \$	55 242 \$	<b>57 795 \$</b>	53 886 \$
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté</b>	<b>1 756 \$</b>	1 943 \$	2 067 \$	<b>5 765 \$</b>	5 705 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) <sup>4)</sup>	<b>13</b>	13	15	<b>39</b>	45
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	<b>1 769 \$</b>	1 956 \$	2 082 \$	<b>5 804 \$</b>	5 750 \$
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires<sup>5)</sup></b>	<b>11,9 %</b>	13,8 %	15,0 %	<b>13,4 %</b>	14,3 %
<b>Résultats ajustés<sup>4)</sup></b>					
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>2 033 \$</b>	1 956 \$	2 082 \$	<b>6 068 \$</b>	6 329 \$
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté<sup>5)</sup></b>	<b>13,7 %</b>	13,8 %	15,0 %	<b>14,0 %</b>	15,7 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.
- 4) Se reporter au tableau figurant à la page 6.
- 5) Calculé en dollars.

### Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

### Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

### Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

### Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

# Survol de la performance

## Sommaire des résultats financiers

Le bénéfice net présenté par la Banque pour le trimestre considéré s'est établi à 1 912 millions de dollars, comparativement à 2 192 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 2 092 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 1,41 \$, comparativement à 1,70 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 1,57 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 9,8 %, contre 12,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent et 11,2 % pour le trimestre précédent.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 191 millions de dollars, comparativement à 2 207 millions de dollars un an plus tôt, soit une baisse de 1 %. Le recul s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en majeure partie compensée par l'augmentation des revenus.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 191 millions de dollars, contre 2 105 millions de dollars pour le trimestre précédent, soit une hausse de 4 % qui s'explique principalement par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et par le repli de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs annulés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 1,63 \$, contre 1,72 \$ un an plus tôt et 1,58 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 11,3 %, contre 12,1 % un an plus tôt et 11,3 % pour le trimestre précédent.

Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir des détails sur les ajustements.

## Événements récents

### *Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière*

Le 12 août 2024, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vue de l'acquisition d'une participation pro forma d'environ 14,9 % dans KeyCorp, en contrepartie d'environ 2,8 milliards de dollars américains, par l'intermédiaire d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises.

La transaction devrait s'effectuer en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire »), pour une participation pro forma totale d'environ 14,9 %. Sous réserve des autorisations et de l'approbation des organismes de réglementation, l'investissement initial devrait être conclu au quatrième trimestre de 2024, tandis que l'investissement supplémentaire devrait être conclu au cours de l'exercice 2025. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque pourra désigner deux membres du conseil d'administration de KeyCorp.

À la clôture, l'investissement initial sera comptabilisé à titre de participation en titres de capitaux propres à la juste valeur, et les variations subséquentes découlant de l'évaluation à la valeur de marché seront inscrites dans les autres éléments du résultat global. Après la clôture de l'investissement supplémentaire, la participation de la Banque dans KeyCorp totalisera environ 14,9 % et sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exercera une influence notable, au sens des IFRS, en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède. L'incidence estimative sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque correspond à une réduction d'environ 10 points de base à la clôture de l'investissement initial, puis à une réduction supplémentaire d'environ 40 à 45 points de base à la clôture de l'investissement supplémentaire.

## Survol et perspectives économiques

La Banque du Canada et plusieurs autres banques centrales en sont aux premières étapes d'un cycle de réduction des taux d'intérêt, alors que l'inflation et la croissance ont ralenti sur la plupart des grands marchés. Au Canada, comme dans la plupart des autres grandes économies, l'économie semble avoir atterri en douceur et évité un ralentissement économique plus sévère. Bien qu'il existe un risque que la croissance ralentisse à l'avenir en raison de l'effet décalé des augmentations des taux directeurs, nous nous attendons à ce que les économies s'améliorent généralement à mesure que l'incidence des baisses des taux d'intérêt commencera à se faire sentir. La situation au Moyen-Orient et l'orientation de la politique économique des États-Unis sous l'égide de la prochaine présidence font peser des risques importants sur les perspectives.

Au Canada, l'économie continue de faire preuve d'une plus grande résistance que prévu aux augmentations antérieures des taux d'intérêt, bien qu'il y ait des signes évidents de ralentissement économique. Ces signes de faiblesse se manifestent clairement dans les indicateurs de l'activité économique par habitant, mais ils sont occultés par une croissance démographique record. Nous nous attendons à ce que la croissance s'accroisse au cours des 12 prochains mois, tout en restant bien en dessous des taux de croissance moyens, à mesure que les taux d'intérêt baisseront. Cela devrait permettre au taux d'épargne des particuliers de diminuer et aux secteurs de l'économie canadienne sensibles aux taux d'intérêt de se ressaisir. Les ventes de maisons et de véhicules en sont peut-être déjà la preuve. L'inflation se rapprochant de l'objectif de 2 % de la Banque du Canada, celle-ci prévoit que son taux directeur chutera à environ 3 % d'ici la fin de l'an prochain.

Une trajectoire similaire est prévue pour les taux d'intérêt aux États-Unis, bien que l'économie y ait été beaucoup plus forte que dans le reste du monde industrialisé. Comme au Canada, il y a des signes évidents de modération de l'activité économique et de l'inflation, mais l'économie reste en bonne voie d'afficher une solide performance cette année. Les perspectives sont quelque peu obscurcies par les prochaines élections, qui pourraient entraîner des répercussions importantes sur l'évolution de l'économie si, par exemple, la prochaine administration adoptait des politiques commerciales agressives.

Les économies des pays de l'Alliance du Pacifique en sont également aux premières étapes d'un accommodement monétaire, toutes les banques centrales ayant réduit leurs taux d'intérêt cette année. Cela soutiendra les secteurs de l'économie sensibles aux taux d'intérêt, tout comme la hausse des prix des matières premières qui accompagne tout renforcement de l'économie mondiale. Les économies du Chili, du Pérou et de la Colombie ont affiché une croissance beaucoup plus forte que prévu depuis le début de l'année, et ce, pour diverses raisons. Les risques politiques se sont généralement estompés dans la région, à l'exception du Mexique où la transition présidentielle en septembre et octobre pose certains risques pour les perspectives énoncées ici.

## Incidence de la conversion des devises

Le tableau qui suit reflète l'incidence estimée de la conversion des devises sur certains postes clés de l'état du résultat net. Les données y sont calculées selon une base d'établissement différente de celle utilisée dans le tableau des résultats présentés en dollars constants à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 10.

### T7 Incidence de la conversion des devises

Pour les trimestres clos les	Taux de change moyen			Variation en %	
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024 c. 30 avril 2024	31 juillet 2024 c. 31 juillet 2023
Dollar américain/dollar canadien	0,730	0,737	0,750	(0,9)%	(2,7)%
Peso mexicain/dollar canadien	12,915	12,443	12,959	3,8 %	(0,3)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,745	2,762	2,733	(0,6)%	0,4 %
Peso colombien/dollar canadien	2 910,022	2 871,913	3 190,607	1,3 %	(8,8)%
Peso chilien/dollar canadien	676,938	710,545	602,809	(4,7)%	12,3 %

Pour les périodes de neuf mois closes les	Taux de change moyen		Variation en %
	31 juillet 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024 c. 31 juillet 2023
Dollar américain/dollar canadien	0,736	0,743	(0,9)%
Peso mexicain/dollar canadien	12,699	13,617	(6,7)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,760	2,795	(1,3)%
Peso colombien/dollar canadien	2 905,119	3 408,549	(14,8)%
Peso chilien/dollar canadien	682,161	614,621	11,0 %

Incidence sur le bénéfice net <sup>1)</sup> (en millions de dollars, sauf pour le BPA)	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les
	31 juillet 2024 c. 31 juillet 2023	31 juillet 2024 c. 30 avril 2024	31 juillet 2024 c. 31 juillet 2023
Revenus d'intérêts nets	(25)\$	6 \$	46 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	41	45	286
Total des revenus	16	51	332
Charges autres que d'intérêts	(6)	(1)	(125)
Autres éléments (après impôt) <sup>2)</sup>	(2)	(13)	(83)
Bénéfice net	8 \$	37 \$	124 \$
Bénéfice par action (dilué)	0,01 \$	0,03 \$	0,10 \$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)			
Réseau canadien	2 \$	1 \$	1 \$
Opérations internationales <sup>2)</sup>	18	29	122
Gestion de patrimoine mondiale	2	(1)	5
Services bancaires et marchés mondiaux	6	2	5
Autres <sup>2)</sup>	(20)	6	(9)
Bénéfice net	8 \$	37 \$	124 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

# Résultats financiers du Groupe

## Bénéfice net

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le bénéfice net s'est établi à 1 912 millions de dollars, contre 2 192 millions de dollars, soit une baisse de 13 % qui s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie compensée par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 191 millions de dollars, contre 2 207 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 %. Le recul s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en majeure partie compensée par l'augmentation des revenus.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le bénéfice net s'est établi à 1 912 millions de dollars, contre 2 092 millions de dollars, soit une baisse de 9 %. La baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts ainsi qu'à la baisse des revenus autres que d'intérêts, facteurs en partie compensés par la hausse des revenus d'intérêts nets et le repli de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 2 191 millions de dollars, contre 2 105 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus d'intérêts nets et à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le bénéfice net s'est établi à 6 203 millions de dollars, contre 6 096 millions de dollars, soit une hausse de 2 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 6 508 millions de dollars, contre 6 720 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 3 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, en partie compensée par la hausse des revenus.

## Total des revenus

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 8 364 millions de dollars, comparativement à 8 067 millions de dollars, soit une hausse de 4 %. Les revenus ajustés ont totalisé 8 507 millions de dollars, comparativement à 8 067 millions de dollars, soit une hausse de 5 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 4 862 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 289 millions de dollars, ou de 6 %, attribuable surtout à la croissance des actifs, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024, de même qu'à l'augmentation de la marge nette sur intérêts. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,14 %, en hausse de quatre points de base, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales, neutralisée en partie par l'apport moindre des activités de gestion de l'actif et du passif et par la plus grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible rendement.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 502 millions de dollars, en hausse de 8 millions de dollars, compte tenu de la perte de 143 millions de dollars liée à la vente annoncée de CrediScotia Financiera. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 3 645 millions de dollars, en hausse de 151 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des commissions de placement et des honoraires de services-conseils, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrés en partie par le repli des commissions sur les acceptations bancaires lié à la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les revenus se sont élevés à 8 364 millions de dollars, comparativement à 8 347 millions de dollars. Les revenus ajustés ont totalisé 8 507 millions de dollars, comparativement à 8 347 millions de dollars, soit une hausse de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 168 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui s'explique principalement par la croissance des actifs, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024, et par le fait que le trimestre comptait deux jours de plus, facteurs neutralisés en partie par la baisse de la marge sur intérêts. La marge nette sur intérêts s'est repliée de trois points de base, ce qui s'explique principalement par la diminution des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien, de même que par la plus grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible rendement.

Les revenus autres que d'intérêts ont affiché une baisse de 151 millions de dollars, ou de 4 %, compte tenu de la perte de 143 millions de dollars liée à la vente annoncée de CrediScotia Financiera. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 8 millions de dollars. Le recul des commissions sur les acceptations bancaires du fait de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR, la diminution des profits sur les placements et la baisse des revenus tirés des activités de transaction ont été largement contrebalancés par la croissance des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des autres honoraires et des commissions, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les revenus se sont élevés à 25 144 millions de dollars, comparativement à 23 942 millions de dollars, soit une hausse de 5 %. Les revenus ajustés ont totalisé 25 287 millions de dollars, comparativement à 23 942 millions de dollars, soit une hausse de 6 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 14 329 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 733 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à la croissance des actifs, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,17 %, en hausse de six points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif et par la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible rendement.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 10 815 millions de dollars, en hausse de 469 millions de dollars, ou de 5 %, compte tenu de la perte de 143 millions de dollars liée à la vente annoncée de CrediScotia Financiera. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont atteint 10 958 millions de dollars, en hausse de 612 millions de dollars, ou de 6 %, dont une tranche de 3 % sous l'effet de l'incidence favorable de la conversion des devises. La hausse restante de 3 % s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des commissions de placement et des honoraires de services-conseils, ainsi que par les autres honoraires et commissions, annulée en partie par la baisse des revenus tirés des activités de transaction, la diminution des profits sur les placements et la baisse des commissions sur les acceptations bancaires du fait de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 052 millions de dollars, contre 819 millions de dollars, soit une hausse de 233 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 13 points de base pour s'établir à 55 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 82 millions de dollars, comparativement à 81 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par les répercussions des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, et par l'accroissement des dotations au titre des

prêts aux sociétés et aux entreprises du fait des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration du crédit. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux au sein des portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, principalement au Chili et au Pérou.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 970 millions de dollars, contre 738 millions de dollars, soit une hausse de 232 millions de dollars, ou de 31 %, principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou. Une hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien a également été constatée, en particulier en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux prêts sur cartes de crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 13 points de base pour se chiffrer à 51 points de base.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 052 millions de dollars, comparativement à 1 007 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de un point de base pour s'établir à 55 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 82 millions de dollars, comparativement à 32 millions de dollars. L'augmentation de la dotation a découlé des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de l'incertitude à l'égard de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les portefeuilles de prêts aux sociétés et aux entreprises, ainsi que de la migration du crédit et de la croissance dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux au sein des portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, principalement au Chili et au Pérou.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 970 millions de dollars, comparativement à 975 millions de dollars, soit une diminution de 5 millions de dollars, ou de 1 %, essentiellement attribuable à la baisse des dotations au titre de la majorité des produits de prêts aux particuliers du Réseau canadien, neutralisée en partie par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers dans la majorité des marchés des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 51 points de base, en baisse de un point de base.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 3 021 millions de dollars, contre 2 166 millions de dollars, soit une hausse de 855 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 53 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 134 millions de dollars, comparativement à 245 millions de dollars. La dotation pour les neuf premiers mois de l'exercice a découlé des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, de la croissance des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales, de l'effet de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et de la hausse des dotations au titre des prêts aux sociétés et aux entreprises. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux au sein des portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 2 887 millions de dollars, contre 1 921 millions de dollars, soit une hausse de 966 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers sur la majorité des marchés des Opérations internationales, ainsi qu'à la hausse des dotations au sein du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 18 points de base pour se fixer à 51 points de base.

### Charges autres que d'intérêts

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 949 millions de dollars, en hausse de 390 millions de dollars, ou de 9 %, compte tenu d'une provision pour frais juridiques de 176 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 763 millions de dollars, en hausse de 224 millions de dollars ou de 5 %, essentiellement par suite de la hausse des frais liés au personnel du fait des ajustements au titre de l'inflation ainsi que des coûts d'amortissement et des autres dépenses liées aux technologies en soutien à la croissance des activités.

Le ratio de productivité a été de 59,2 %, comparativement à 56,5 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,0 %, contre 56,3 %.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 949 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou de 5 %, compte tenu d'une provision pour frais juridiques de 176 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 763 millions de dollars, en hausse de 70 millions de dollars, ou de 1 %, essentiellement par suite de la hausse des coûts d'amortissement, des autres dépenses liées aux technologies et des honoraires, ainsi que du fait que le trimestre comptait deux jours de plus.

Le ratio de productivité a été de 59,2 %, comparativement à 56,4 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,0 %, contre 56,2 %.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 14 399 millions de dollars, en hausse de 805 millions de dollars, ou de 6 %, compte tenu d'une provision pour frais juridiques de 176 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 14 177 millions de dollars, en hausse de 645 millions de dollars, ou de 5 %, par suite de la hausse des frais liés au personnel du fait des ajustements au titre de l'inflation, des dépenses liées aux technologies en soutien à la croissance des activités, ainsi que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par les avantages découlant des mesures d'efficacité.

Le ratio de productivité s'est établi à 57,3 %, comparativement à 56,8 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 56,1 %, comparativement à 56,5 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 0,9 % et, après ajustement, à un pourcentage positif de 0,9 %.

### Impôt

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,1 %, comparativement à 18,5 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation des dépenses non déductibles, facteurs atténués par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et les ajustements au titre de l'inflation plus élevés au Mexique et au Chili. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,6 %, ce qui est semblable à celui du trimestre précédent, qui était de 18,5 %.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,1 %, comparativement à 20,4 %, en raison surtout de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et des ajustements au titre de l'inflation plus élevés au Mexique et au Chili, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des dépenses non déductibles. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,6 %, comparativement à 20,5 %, en raison surtout de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et des ajustements au titre de l'inflation plus élevés au Mexique et au Chili.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,7 %, comparativement à 25,5 %, en raison principalement du dividende pour la relance du Canada au cours de l'exercice précédent, neutralisé en partie par la baisse des revenus exonérés d'impôt. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,5 %, comparativement à 18,5 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt, atténuée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

## Données par secteurs d'activité

Les résultats par secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net provenant des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net provenant des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

La majoration au titre de la BMEF des revenus d'intérêts nets, des revenus autres que d'intérêts, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présentée ci-dessous. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux dispositions proposées du projet de loi C-59 désormais adopté, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a réduit la majoration au titre de la BMEF.

## T8 Majoration au titre de la BMEF

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	31 juillet 2023
Revenus d'intérêts nets	1 \$	– \$	9 \$	3 \$	29 \$
Revenus autres que d'intérêts	5	4	110	50	329
Total des revenus et charge d'impôt sur le résultat	6 \$	4 \$	119 \$	53 \$	358 \$

## Réseau canadien

## T9 Performance financière du Réseau canadien

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets	2 752 \$	2 634 \$	2 469 \$	8 039 \$	7 198 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	728	702	735	2 164	2 297
Total des revenus	3 480	3 336	3 204	10 203	9 495
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	435	428	307	1 241	743
Charges autres que d'intérêts	1 526	1 518	1 448	4 542	4 353
Charge d'impôt sur le résultat	409	382	399	1 207	1 208
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>1 050 \$</b>	<b>3 213 \$</b>	<b>3 191 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 110 \$	1 008 \$	1 050 \$	3 213 \$	3 191 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Rendement des capitaux propres <sup>3)</sup>	21,5 %	20,0 %	22,3 %	21,1 %	22,6 %
Marge nette sur intérêts <sup>3)</sup>	2,52 %	2,56 %	2,36 %	2,55 %	2,30 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	97 \$	29 \$	49 \$	138 \$	75 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	338 \$	399 \$	258 \$	1 103 \$	668 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,39 %	0,40 %	0,27 %	0,38 %	0,22 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,30 %	0,37 %	0,23 %	0,33 %	0,20 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,29 %	0,33 %	0,20 %	0,30 %	0,18 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	451 \$	445 \$	450 \$	447 \$	450 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	389 \$	389 \$	376 \$	390 \$	367 \$

- La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de néant pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 [30 avril 2024 – (7)\$; 31 juillet 2023 – 8 \$] et de (7)\$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 48 \$).
- Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.
- Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

**T9A Performance financière ajustée du Réseau canadien**

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	2 752 \$	2 634 \$	2 469 \$	8 039 \$	7 198 \$
Revenus autres que d'intérêts	728	702	735	2 164	2 297
Total des revenus	3 480	3 336	3 204	10 203	9 495
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	435	428	307	1 241	743
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	1 525	1 517	1 447	4 539	4 349
Charge d'impôt sur le résultat	409	383	399	1 208	1 209
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>1 051 \$</b>	<b>3 215 \$</b>	<b>3 194 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 111 \$	1 008 \$	1 051 \$	3 215 \$	3 194 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 1 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 1 \$; 31 juillet 2023 – 1 \$) et de 3 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 4 \$).

**Bénéfice net***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 110 millions de dollars, comparativement à 1 050 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 60 millions de dollars, ou de 6 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus, en partie contrebalancée par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 102 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus, compensée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 3 213 millions de dollars, contre 3 191 millions de dollars, soit une hausse de 1 %. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 3 215 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 21 millions de dollars, ou de 1 %. L'augmentation s'explique avant tout par la hausse des revenus, atténuée par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

**Actifs moyens***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 451 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1 milliard de dollars. L'augmentation tient compte des hausses de 6 milliards de dollars, ou de 7 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 16 %, des prêts sur cartes de crédit et de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts personnels. Ces hausses ont été partiellement contrées par une baisse de 6 milliards de dollars, ou de 2 %, des prêts hypothécaires à l'habitation.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les actifs moyens ont augmenté de 6 milliards de dollars, ou de 1 %. Cet accroissement tient compte des hausses de 3 milliards de dollars, ou de 1 %, des prêts hypothécaires à l'habitation et de 2 milliards de dollars, ou de 2 %, des prêts et acceptations aux entreprises.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les actifs moyens se sont élevés à 447 milliards de dollars, soit une diminution de 3 milliards de dollars, ou de 1 %. La diminution est avant tout imputable à une baisse de 11 milliards de dollars, ou de 4 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, partiellement contrée par les hausses de 7 milliards de dollars, ou de 8 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 17 %, des prêts sur cartes de crédit et de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts personnels.

**Passifs moyens***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les passifs moyens se sont fixés à 389 milliards de dollars, soit une hausse de 13 milliards de dollars, ou de 3 %, ce qui reflète la croissance de 11 milliards de dollars, ou de 5 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 16 milliards de dollars, ou de 13 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans des comptes de dépôts à vue. Cette croissance a été contrebalancée en partie par une baisse de 16 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les passifs moyens ont été comparables à ceux du trimestre précédent. La croissance de 2 milliards de dollars, ou de 1 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 7 milliards de dollars, ou de 6 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans les comptes de dépôts à vue, a été contrée par une baisse de 9 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les passifs moyens se sont établis à 390 milliards de dollars, en hausse de 23 milliards de dollars, ou de 6 %, ce qui reflète la croissance de 14 milliards de dollars, ou de 6 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 14 milliards de dollars, ou de 12 %, des dépôts autres que de particuliers, tant dans les comptes de dépôts à terme que de dépôts à vue. Cette croissance a été compensée en partie par une diminution de 6 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires.

### Total des revenus

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 3 480 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 276 millions de dollars, ou de 9 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 2 752 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 283 millions de dollars, ou de 11 %, du fait surtout de la croissance des dépôts, de l'accroissement des marges et de l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts a augmenté de 16 points de base pour se chiffrer à 2,52 %, en raison de l'augmentation des marges sur les prêts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts de 728 millions de dollars ont fléchi de 7 millions de dollars, ou de 1 %, ce qui s'explique avant tout par la diminution des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024, et par la baisse des revenus provenant des sociétés associées surtout attribuable à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent, compensées en partie par la hausse des revenus d'assurance.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les revenus ont augmenté de 144 millions de dollars, ou de 4 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 118 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui s'explique surtout par le fait que le trimestre comptait deux jours de plus, par la croissance des prêts et des dépôts et par l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024, facteurs atténués par la compression des marges. La marge nette sur intérêts a reculé de quatre points de base pour s'établir à 2,52 %, en raison des changements dans la composition des activités et de la contraction des marges sur les dépôts.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 26 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui s'explique surtout par la hausse des profits sur les titres d'entités non cotées, des revenus d'assurance et des revenus provenant des sociétés associées. Cette hausse a été contrée en partie par la baisse des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les revenus se sont élevés à 10 203 millions de dollars, soit une augmentation de 708 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets, qui se sont établis à 8 039 millions de dollars, se sont accrus de 841 millions de dollars, ou de 12 %, du fait surtout de la croissance des dépôts, de l'accroissement des marges et de l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts a augmenté de 25 points de base pour se chiffrer à 2,55 %, en raison de l'augmentation des marges sur les prêts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts, qui se sont établis à 2 164 millions de dollars, ont fléchi de 133 millions de dollars, ou de 6 %, ce qui s'explique avant tout par la hausse des profits sur les titres d'entités non cotées au cours de l'exercice précédent, par la baisse des revenus provenant des sociétés associées attribuable surtout à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent et par la diminution des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024, facteurs contrés en partie par la hausse des revenus d'assurance.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 435 millions de dollars, comparativement à 307 millions de dollars, soit une hausse de 128 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 12 points de base pour s'établir à 39 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 97 millions de dollars, comparativement à 49 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude s'explique par les répercussions des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, et par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes. La dotation a également été touchée par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 338 millions de dollars, comparativement à 258 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 80 millions de dollars attribuable essentiellement à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, surtout en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux prêts sur cartes de crédit, et à la hausse des dotations au titre du portefeuille de prêts aux entreprises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 30 points de base, en hausse de sept points de base.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 435 millions de dollars, comparativement à 428 millions de dollars, soit une hausse de 7 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de un point de base pour s'établir à 39 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 97 millions de dollars, comparativement à 29 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique par les répercussions des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, et par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes. La dotation a également été touchée par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 338 millions de dollars, contre 399 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 61 millions de dollars, du fait surtout de la baisse des dotations au titre des prêts aux particuliers dans l'ensemble des produits. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 30 points de base, en baisse de sept points de base.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 241 millions de dollars, soit une hausse de 498 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 38 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 138 millions de dollars, comparativement à 75 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 63 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique par les répercussions des hausses de taux d'intérêt, y compris la migration du crédit connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, et par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes. La dotation a également été touchée par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 103 millions de dollars, contre 668 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 435 millions de dollars attribuable surtout à l'augmentation des prêts aux particuliers et aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 33 points de base, en hausse de 13 points de base.

## Charges autres que d'intérêts

### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 1 526 millions de dollars, soit une hausse de 78 millions de dollars, ou de 5 %, par suite essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des honoraires et des frais liés au personnel afin de soutenir la croissance des activités.

### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 8 millions de dollars, ou de 1 %, en raison principalement du fait que le trimestre comptait deux jours de plus et de la hausse des honoraires et des dépenses liées aux technologies, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des frais de publicité et des frais de prospection.

### Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 542 millions de dollars, soit une hausse de 189 millions de dollars, ou de 4 %, par suite essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel découlant des ajustements liés à l'inflation et des honoraires afin de soutenir la croissance des activités.

## Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,9 %, comparativement à 27,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et le trimestre précédent. La baisse est attribuable à des ajustements favorables se rapportant à la période précédente.

### Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,3 %, comparativement à 27,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## Opérations internationales

### T10 Performance financière des Opérations internationales

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets	2 231 \$	2 261 \$	2 110 \$	6 738 \$	6 001 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	776	731	725	2 364	2 260
Total des revenus	3 007	2 992	2 835	9 102	8 261
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	589	566	516	1 729	1 356
Charges autres que d'intérêts	1 537	1 537	1 488	4 645	4 399
Charge d'impôt sur le résultat	177	194	192	561	531
<b>Bénéfice net</b>	<b>704 \$</b>	695 \$	639 \$	<b>2 167 \$</b>	1 975 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	35 \$	24 \$	18 \$	81 \$	74 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	669 \$	671 \$	621 \$	2 086 \$	1 901 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Rendement des capitaux propres <sup>3)</sup>	14,0 %	14,4 %	13,3 %	14,6 %	13,2 %
Marge nette sur intérêts <sup>3)</sup>	4,42 %	4,47 %	4,09 %	4,42 %	4,06 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	(28)\$	(1)\$	27 \$	(32)\$	96 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	617 \$	567 \$	489 \$	1 761 \$	1 260 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,39 %	1,38 %	1,18 %	1,37 %	1,05 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,46 %	1,38 %	1,11 %	1,40 %	0,98 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,27 %	1,30 %	0,98 %	1,24 %	0,90 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	234 \$	235 \$	241 \$	235 \$	236 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	180 \$	183 \$	184 \$	182 \$	178 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 57 \$; 31 juillet 2023 – 62 \$) et de 183 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 194 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

4) Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

**T10A Performance financière ajustée des Opérations internationales**

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	2 231 \$	2 261 \$	2 110 \$	6 738 \$	6 001 \$
Revenus autres que d'intérêts	776	731	725	2 364	2 260
Total des revenus	3 007	2 992	2 835	9 102	8 261
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	589	566	516	1 729	1 356
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	1 530	1 529	1 478	4 622	4 368
Charge d'impôt sur le résultat	179	196	195	567	540
<b>Bénéfice net</b>	<b>709 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>646 \$</b>	<b>2 184 \$</b>	<b>1 997 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	35 \$	24 \$	18 \$	81 \$	74 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	674 \$	677 \$	628 \$	2 103 \$	1 923 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à partir de la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 7 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 8 \$; 31 juillet 2023 – 10 \$) et de 23 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 31 \$).

**Bénéfice net**

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 48 millions de dollars pour se fixer à 669 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 46 millions de dollars pour s'établir à 674 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat et à l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 2 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 3 millions de dollars. La baisse des revenus d'intérêts nets et la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été contrebalancées en grande partie par l'augmentation des revenus autres que d'intérêts, l'incidence favorable de la conversion des devises et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 2 086 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 1 901 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 103 millions de dollars, en hausse de 180 millions de dollars, ou de 9 %. L'augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

**Performance financière en dollars constants**

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

**T11 Performance financière présentée et en dollars constants des Opérations internationales**

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>En dollars constants – résultats présentés<sup>2)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	2 231 \$	2 269 \$	2 081 \$	6 738 \$	6 053 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	776	730	752	2 364	2 450
Total des revenus	3 007	2 999	2 833	9 102	8 503
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	589	572	509	1 729	1 375
Charges autres que d'intérêts	1 537	1 532	1 483	4 645	4 492
Charge d'impôt sur le résultat	177	194	196	561	556
<b>Bénéfice net</b>	<b>704 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>645 \$</b>	<b>2 167 \$</b>	<b>2 080 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	35 \$	25 \$	17 \$	81 \$	70 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	669 \$	676 \$	628 \$	2 086 \$	2 010 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	234 \$	237 \$	238 \$	235 \$	236 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	180 \$	184 \$	181 \$	182 \$	178 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 3) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 57 \$; 31 juillet 2023 – 62 \$) et de 183 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 192 \$).

**T11A Performance financière ajustée et en dollars constants des Opérations internationales**

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>En dollars constants – résultats ajustés<sup>2)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	2 231 \$	2 269 \$	2 081 \$	6 738 \$	6 053 \$
Revenus autres que d'intérêts	776	730	752	2 364	2 450
Total des revenus	3 007	2 999	2 833	9 102	8 503
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	589	572	509	1 729	1 375
Charges autres que d'intérêts	1 530	1 524	1 473	4 622	4 463
Charge d'impôt sur le résultat	179	196	199	567	564
<b>Bénéfice net</b>	<b>709 \$</b>	<b>707 \$</b>	<b>652 \$</b>	<b>2 184 \$</b>	<b>2 101 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	35 \$	25 \$	17 \$	81 \$	70 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	674 \$	682 \$	635 \$	2 103 \$	2 031 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	234 \$	237 \$	238 \$	235 \$	236 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	180 \$	184 \$	181 \$	182 \$	178 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

**Bénéfice net***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 669 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars, ou de 7 %, et le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 674 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 39 millions de dollars, ou de 6 %. Cette hausse s'explique par l'accroissement des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancés en partie par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 7 millions de dollars, ou de 1 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a fléchi de 8 millions de dollars, ou de 1 %. La diminution découle avant tout des revenus d'intérêts nets moindres et de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancés en partie par la hausse des revenus autres que d'intérêts et le recul de la charge d'impôt sur le résultat.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 2 086 millions de dollars, en hausse de 4 % par rapport à 2 010 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 2 103 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 72 millions de dollars, ou de 4 %. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par la baisse des revenus autres que d'intérêts et par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

**Actifs moyens***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 234 milliards de dollars, soit une diminution de 4 milliards de dollars, ou de 2 %. Le total des prêts a diminué de 2 %, principalement au Chili et au Pérou. La diminution tient compte d'un recul de 7 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 5 % des prêts hypothécaires à l'habitation.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les actifs moyens se sont établis à 234 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 3 milliards de dollars, ou de 1 %. Les prêts ont diminué de 1 %, principalement au Chili. La diminution tient compte d'un recul de 2 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 1 % des prêts hypothécaires à l'habitation.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 235 milliards de dollars, en baisse de 1 milliard de dollars. Les prêts ont diminué de 2 %, principalement au Chili et au Pérou. La diminution tient compte d'un recul de 7 % des prêts aux entreprises, conformément à la stratégie d'optimisation du portefeuille de la Banque, partiellement compensé par la croissance de 6 % des prêts hypothécaires à l'habitation.

### Passifs moyens

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les passifs moyens se sont établis à 180 milliards de dollars, en baisse de 1 milliard de dollars. La diminution de 5 milliards de dollars des autres passifs a été contrebalancée par la hausse de 4 milliards de dollars, ou de 4 %, du total des dépôts, essentiellement au Mexique, au Chili et en Colombie. La croissance comprend une hausse de 5 % des dépôts autres que de particuliers et de 1 % des dépôts de particuliers.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les passifs moyens se sont établis à 180 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 4 milliards de dollars, ou de 2 %. Le total des dépôts a diminué de 2 milliards de dollars, ou de 1 %, essentiellement au Brésil. La diminution tient compte d'un recul de 2 % des dépôts autres que de particuliers, partiellement compensé par la croissance de 1 % des dépôts de particuliers.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les passifs moyens se sont chiffrés à 182 milliards de dollars, ce qui constitue un accroissement de 4 milliards de dollars. Le total des dépôts a augmenté de 5 %, en raison surtout des hausses au Mexique et au Chili. Les dépôts autres que de particuliers ont augmenté de 7 % et les dépôts de particuliers, de 2 %.

### Total des revenus

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 3 007 millions de dollars, comparativement à 2 833 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 174 millions de dollars, ou de 6 %.

Les revenus d'intérêts nets de 2 231 millions de dollars ont progressé de 150 millions de dollars, ou de 7 %, surtout au Chili, au Mexique et au Pérou. La marge nette sur intérêts s'est élargie de 33 points de base pour se fixer à 4,42 %, en raison de la hausse des marges sur les prêts et les dépôts ainsi que des changements dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 776 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars, en raison de la hausse des revenus tirés des frais bancaires au Mexique, partiellement neutralisée par la diminution des revenus tirés des activités de transaction.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les revenus ont augmenté de 8 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts nets ont diminué de 38 millions de dollars, ou de 2 %, du fait de la compression des marges. La marge nette sur intérêts a reculé de cinq points de base pour s'établir à 4,42 %, en raison essentiellement du resserrement des écarts, compensé en partie par la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 46 millions de dollars, ou de 6 %, du fait surtout de la hausse des revenus tirés des activités de transaction au Chili et au Pérou et des revenus tirés des frais bancaires au Mexique.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les revenus se sont élevés à 9 102 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 599 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 6 738 millions de dollars, en hausse de 685 millions de dollars, ou de 11 %, du fait de l'élargissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 36 points de base pour s'établir à 4,42 %, en raison de la hausse des marges sur les prêts et les dépôts ainsi que des changements dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 2 364 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 86 millions de dollars, ou de 3 %, du fait surtout de la baisse des revenus tirés des activités de transaction au Chili, partiellement contrebalancée par la hausse des revenus tirés des frais bancaires au Mexique.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 80 millions de dollars pour s'établir à 589 millions de dollars, comparativement à 509 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 21 points de base pour s'établir à 139 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 28 millions de dollars, comparativement à une dotation de 25 millions de dollars. La reprise pour la période considérée s'explique avant tout par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Chili et au Pérou, facteur neutralisé en partie par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés et des prêts aux entreprises, en raison des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration de la qualité du crédit, de même que par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, principalement au Mexique.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 617 millions de dollars, comparativement à 484 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 133 millions de dollars attribuable essentiellement à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, surtout en Colombie, au Chili et au Pérou. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 146 points de base, en hausse de 35 points de base.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 millions de dollars pour se fixer à 589 millions de dollars, comparativement à 572 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 139 points de base, en hausse de un point de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 28 millions de dollars, contre une dotation de 1 million de dollars. La reprise pour la période considérée s'explique principalement par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Chili et au Pérou, ce qui a été neutralisé en partie par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés et des prêts aux entreprises, en raison des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration de la qualité du crédit, ainsi que par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Mexique.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 617 millions de dollars, contre 571 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 46 millions de dollars qui s'explique en grande partie par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers dans la plupart des marchés. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 146 points de base, en hausse de huit points de base.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 354 millions de dollars pour s'établir à 1 729 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 137 points de base, soit une hausse de 32 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 32 millions de dollars, comparativement à une dotation de 89 millions de dollars. La reprise pour la période écoulée s'explique surtout par la migration des prêts aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux dans la plupart des marchés. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et par la migration du crédit touchant les portefeuilles de prêts aux sociétés et aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 475 millions de dollars, passant de 1 286 millions de dollars à 1 761 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers du fait de l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans la plupart des marchés. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 140 points de base, en hausse de 42 points de base.

## Charges autres que d'intérêts

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 537 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 54 millions de dollars, ou de 4 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 1 530 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 % attribuable surtout à la hausse des salaires et avantages du personnel ainsi que des dépenses liées aux technologies. Les activités continuent de profiter des avantages de la restructuration malgré le contexte inflationniste.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 537 millions de dollars, en hausse de 5 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 6 millions de dollars par rapport à 1 524 millions de dollars, en raison de l'accroissement des dépenses liées aux technologies.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 645 millions de dollars, soit une hausse de 153 millions de dollars, ou de 3 %. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 622 millions de dollars, en hausse de 159 millions de dollars, ou de 4 %, en raison surtout de l'augmentation des salaires et avantages du personnel ainsi que des dépenses liées aux technologies. Les activités continuent de profiter des avantages de la restructuration malgré le contexte inflationniste.

## Impôt

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, contre 23,0 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, contre 23,1 %, en raison surtout de l'augmentation des ajustements liés à l'inflation au Mexique et au Chili au cours de la période à l'étude.

#### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, comparativement à 21,8 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,1 %, comparativement à 21,8 %, du fait essentiellement de l'augmentation des ajustements liés à l'inflation au Mexique et au Chili au cours de la période à l'étude.

#### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 %, comparativement à 21,2 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 %, contre 21,3 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice.

## Gestion de patrimoine mondiale

## T12 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	31 juillet 2023
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets	245 \$	225 \$	207 \$	691 \$	629 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 228	1 189	1 129	3 561	3 330
Total des revenus	1 473	1 414	1 336	4 252	3 959
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	10	7	2	22	5
Charges autres que d'intérêts	915	895	843	2 672	2 463
Charge d'impôt sur le résultat	137	130	123	394	380
<b>Bénéfice net</b>	<b>411 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>368 \$</b>	<b>1 164 \$</b>	<b>1 111 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 \$	2 \$	2 \$	8 \$	7 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	408 \$	380 \$	366 \$	1 156 \$	1 104 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Rendement des capitaux propres <sup>1)</sup>	15,9 %	15,1 %	14,9 %	15,1 %	15,1 %
Actifs sous administration (en milliards de dollars) <sup>2)</sup>	694 \$	669 \$	631 \$	694 \$	631 \$
Actifs sous gestion (en milliards de dollars) <sup>2)</sup>	364 \$	349 \$	331 \$	364 \$	331 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	36 \$	35 \$	34 \$	35 \$	34 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	40 \$	41 \$	40 \$	40 \$	41 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

2) Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

## T12A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	31 juillet 2023
<b>Résultats ajustés<sup>1)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	245 \$	225 \$	207 \$	691 \$	629 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 228	1 189	1 129	3 561	3 330
Total des revenus	1 473	1 414	1 336	4 252	3 959
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	10	7	2	22	5
Charges autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	906	886	834	2 645	2 436
Charge d'impôt sur le résultat	139	132	125	401	387
<b>Bénéfice net</b>	<b>418 \$</b>	<b>389 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>1 184 \$</b>	<b>1 131 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 \$	2 \$	2 \$	8 \$	7 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	415 \$	387 \$	373 \$	1 176 \$	1 124 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 9 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 9 \$; 31 juillet 2023 – 9 \$) et de 27 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 27 \$).

## Bénéfice net

## Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 408 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 42 millions de dollars, ou de 11 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 415 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 42 millions de dollars, ou de 11 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets au Canada et à l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine au Canada et à l'international. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par les charges autres que d'intérêts plus élevées en raison surtout des charges liées aux volumes.

## Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 28 millions de dollars, ou de 7 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus d'intérêts nets. Cette hausse a été contrebalancée en partie par les charges autres que d'intérêts plus élevées en raison surtout des charges liées aux volumes.

## Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 156 millions de dollars, soit une hausse de 52 millions de dollars ou de 5 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 176 millions de dollars, en hausse de 52 millions de dollars, ou de 5 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets au Canada et de l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine à l'international, surtout au Mexique. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts en raison surtout des charges liées aux volumes.

## Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les actifs sous gestion se sont accrus de 33 milliards de dollars, ou de 10 %, pour se chiffrer à 364 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 63 milliards de dollars, ou de 10 %, pour s'élever à 694 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les actifs sous gestion ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou de 4 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 25 milliards de dollars, ou de 4 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les actifs sous gestion se sont accrus de 33 milliards de dollars, ou de 10 %, pour se chiffrer à 364 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 63 milliards de dollars, ou de 10 %, pour s'élever à 694 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

## Total des revenus

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 137 millions de dollars, ou de 10 %, pour s'établir à 1 473 millions de dollars. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets au Canada, de même que par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine au Canada et à l'international sous l'effet surtout de la croissance des actifs sous gestion.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les revenus ont augmenté de 59 millions de dollars, ou de 4 %, en raison principalement de la hausse des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus d'intérêts nets découlant de la croissance des prêts.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les revenus se sont établis à 4 252 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 293 millions de dollars, ou de 7 %. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement et revenus tirés des frais de gestion de placements et des frais de fiducie, attribuable surtout à la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration, ainsi que par l'accroissement des revenus d'intérêts nets sous l'effet de la croissance des prêts.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 10 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 8 millions de dollars attribuable essentiellement à une hausse des dotations au titre des prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 13 points de base pour se fixer à 16 points de base.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 10 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 millions de dollars attribuable essentiellement à une hausse des dotations au titre des prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de cinq points de base pour se fixer à 16 points de base.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 22 millions de dollars, comparativement à 5 millions de dollars, en lien surtout avec deux comptes comprenant des prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 12 points de base.

## Charges autres que d'intérêts

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 915 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 72 millions de dollars, ou de 9 %, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes, à l'expansion de l'équipe de vente et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies afin de soutenir la croissance des activités.

### *Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 20 millions de dollars, ou de 2 %, pour s'établir à 915 millions de dollars, du fait surtout de l'augmentation des charges liées aux volumes.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 672 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 209 millions de dollars, ou de 8 %, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes, à l'expansion de l'équipe de vente et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

## Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,1 %, alors qu'il s'était fixé à 25,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 25,4 % pour le trimestre précédent.

### *Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,3 %, contre 25,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## Services bancaires et marchés mondiaux

**T13 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux**

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets	392 \$	331 \$	337 \$	1 077 \$	1 175 \$
Revenus autres que d'intérêts	961	990	1 006	2 976	3 023
Total des revenus	1 353	1 321	1 343	4 053	4 198
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	18	5	(6)	28	62
Charges autres que d'intérêts	795	781	758	2 377	2 283
Charge d'impôt sur le résultat	122	107	157	363	499
<b>Bénéfice net</b>	<b>418 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>434 \$</b>	<b>1 285 \$</b>	<b>1 354 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	418 \$	428 \$	434 \$	1 285 \$	1 354 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>					
Rendement des capitaux propres <sup>2)</sup>	10,8 %	11,7 %	12,9 %	11,2 %	12,2 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	15 \$	4 \$	4 \$	29 \$	71 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	3 \$	1 \$	(10)\$	(1)\$	(9)\$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	0,06 %	0,02 %	(0,02)%	0,03 %	0,06 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	0,01 %	– %	(0,03)%	– %	(0,01)%
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	– %	– %	(0,01)%	(0,01)%	– %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	493 \$	494 \$	493 \$	497 \$	487 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	476 \$	470 \$	450 \$	474 \$	450 \$

1) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts de 5 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 4 \$; 31 juillet 2023 – 110 \$) et de 50 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 329 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

**Bénéfice net***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 16 millions de dollars, ou de 4 %, pour se chiffrer à 418 millions de dollars. La diminution est attribuable à la baisse des revenus autres que d'intérêts et à la hausse des charges autres que d'intérêts et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, neutralisées en partie par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et la diminution de la charge d'impôt sur le résultat.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 10 millions de dollars, ou de 2 %, sous l'effet de la baisse des revenus autres que d'intérêts et de la hausse des charges autres que d'intérêts, de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat, atténuées par l'augmentation des revenus d'intérêts nets.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 69 millions de dollars, ou de 5 %, pour se chiffrer à 1 285 millions de dollars, sous l'effet de la diminution des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

**Actifs moyens***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 493 milliards de dollars, inchangés par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cela est essentiellement attribuable à la diminution de 17 milliards de dollars, ou de 14 %, des prêts et acceptations et aux titres pris en pension, contrebalancés par l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les actifs moyens ont diminué de 1 milliard de dollars d'un trimestre à l'autre, pour s'établir à 493 milliards de dollars, en raison surtout de la diminution de 6 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts et acceptations, largement compensée par la hausse des titres détenus à des fins de transaction.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les actifs moyens ont augmenté de 10 milliards de dollars, ou de 2 %, pour s'établir à 497 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction, contrebalancée en partie par une diminution de 15 milliards de dollars, ou de 11 %, des prêts et acceptations.

**Passifs moyens***Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les passifs moyens ont augmenté de 26 milliards de dollars, ou de 6 %, pour s'établir à 476 milliards de dollars, en raison principalement de l'augmentation des titres mis en pension, contrebalancée en partie par la baisse de 8 milliards de dollars, ou de 4 %, des dépôts.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les passifs moyens se sont accrus de 6 milliards de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 476 milliards de dollars, du fait surtout de l'augmentation des titres mis en pension.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les passifs moyens ont augmenté de 24 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 474 milliards de dollars, par suite essentiellement de la hausse des titres mis en pension, partiellement compensée par la diminution de 10 milliards de dollars, ou de 5 %, des dépôts.

## Total des revenus

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 1 353 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 millions de dollars, ou de 1 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 392 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 55 millions de dollars, ou de 16 %, du fait essentiellement de l'augmentation des marges sur les prêts aux sociétés et les dépôts, de la hausse des commissions de montage de prêts, de la diminution des coûts de financement liés aux activités de transaction et de l'incidence de la conversion des devises.

Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 961 millions de dollars, en baisse de 45 millions de dollars, ou de 4 %, sous l'effet surtout de la baisse des revenus se rapportant aux activités de transaction ayant découlé de la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Ce facteur a été contré en partie par l'augmentation des commissions de placement et honoraires de services-conseils ainsi que des revenus tirés des frais et des commissions.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

Les revenus ont augmenté de 32 millions de dollars, ou de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 392 millions de dollars, en hausse de 61 millions de dollars, ou de 18 %, en raison surtout de l'augmentation des marges sur les prêts aux sociétés et sur les dépôts ainsi que des commissions de montage de prêts.

Les revenus autres que d'intérêts ont cédé 29 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout du fléchissement des revenus tirés des activités de transaction liées aux titres à revenu fixe. Ce facteur a été contré en partie par l'augmentation des revenus tirés des frais et des commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Les revenus ont diminué de 145 millions de dollars, ou de 3 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 1 077 millions de dollars, en baisse de 98 millions de dollars, ou de 8 %, du fait surtout de la contraction des volumes de prêts et de dépôts, partiellement compensée par l'augmentation des marges sur les prêts aux sociétés et les dépôts.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 2 976 millions de dollars, en baisse de 47 millions de dollars, ou de 2 %, sous l'effet surtout de l'incidence défavorable de la baisse de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Ce facteur a été contré en partie par la hausse des revenus tirés des frais et des commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 18 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 6 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de huit points de base pour s'établir à six points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 15 millions de dollars, contre une dotation de 4 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude découle des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration de la qualité du crédit.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 3 millions de dollars, contre une reprise nette de 10 millions de dollars. La reprise pour la période précédente comprenait un recouvrement à l'égard d'un compte dans le secteur de l'exploitation minière. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est accru de quatre points de base par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à un point de base.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 18 millions de dollars, comparativement à une dotation de 5 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de quatre points de base par rapport au trimestre précédent, s'établissant à six points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 15 millions de dollars, contre une dotation de 4 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude découle des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration de la qualité du crédit.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixée à 3 millions de dollars, comparativement à 1 million de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à un point de base, en hausse de un point de base.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 28 millions de dollars, comparativement à 62 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a baissé de trois points de base pour s'établir à trois points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 29 millions de dollars, comparativement à 71 millions de dollars, en raison principalement des perspectives macroéconomiques moins favorables au cours de l'exercice précédent.

## RAPPORT DE GESTION

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a constitué une reprise nette de 1 million de dollars, comparativement à une reprise nette de 9 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est accru de un point de base.

### Charges autres que d'intérêts

#### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont fixées à 795 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 37 millions de dollars, ou de 5 %, principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises.

#### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 795 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 14 millions de dollars, ou de 2 %, principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

#### Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 377 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 94 millions de dollars, ou de 4 %, sous l'effet essentiellement de la hausse des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

### Impôt

#### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,5 % pour le trimestre considéré, comparativement à 26,5 %, du fait surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

#### Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,5 % pour le trimestre considéré, comparativement à 20,0 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

#### Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,0 %, comparativement à 26,9 %, du fait surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

### Autres<sup>1)</sup>

#### T14 Performance financière du secteur Autres

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>2)</sup>	30 avril 2024 <sup>2)</sup>	31 juillet 2023 <sup>2)</sup>	31 juillet 2024 <sup>2)</sup>	31 juillet 2023 <sup>2)</sup>
<b>Résultats présentés</b>					
Revenus d'intérêts nets <sup>3)</sup>	(758)\$	(757)\$	(550)\$	(2 216)\$	(1 407)\$
Revenus autres que d'intérêts <sup>3),4),5)</sup>	(191)	41	(101)	(250)	(564)
Total des revenus	(949)	(716)	(651)	(2 466)	(1 971)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	1	–	1	–
Charges autres que d'intérêts <sup>5)</sup>	176	(20)	22	163	96
Charge (économie) d'impôt sur le résultat <sup>3)</sup>	(394)	(276)	(374)	(1 004)	(532)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(731)\$</b>	<b>(421)\$</b>	<b>(299)\$</b>	<b>(1 626)\$</b>	<b>(1 535)\$</b>
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(2)\$	– \$	– \$	(2)\$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(729)\$	(421)\$	(299)\$	(1 624)\$	(1 535)\$
<b>Autres mesures</b>					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	209 \$	202 \$	184 \$	205 \$	184 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	256 \$	247 \$	274 \$	253 \$	278 \$

- Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- Comprend l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 6 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 4 \$; 31 juillet 2023 – 119 \$) et de 53 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 358 \$) pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net.
- Les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées à hauteur de (17)\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 2 \$; 31 juillet 2023 – (20)\$) et de (33)\$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – (120)\$).
- Comprend l'élimination des frais payés au Réseau canadien par Gestion de patrimoine – Canada pour du soutien administratif et d'autres services fournis par le Réseau canadien à la Gestion de patrimoine mondiale. Ces frais sont présentés à titre de revenus pour le Réseau canadien et à titre de charges d'exploitation pour la Gestion de patrimoine mondiale.

**T14A Performance financière ajustée du secteur Autres**

(non auditée) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	31 juillet 2023
<b>Résultats ajustés<sup>1)</sup></b>					
Revenus d'intérêts nets	(758)\$	(757)\$	(550)\$	(2 216)\$	(1 407)\$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	(48)	41	(101)	(107)	(564)
Total des revenus	(806)	(716)	(651)	(2 323)	(1 971)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	1	–	1	–
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	7	(20)	22	(6)	96
Charge (économie) d'impôt sur le résultat <sup>4)</sup>	(348)	(276)	(374)	(958)	(1 111)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(465)\$</b>	<b>(421)\$</b>	<b>(299)\$</b>	<b>(1 360)\$</b>	<b>(956)\$</b>
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(465)\$	(421)\$	(299)\$	(1 360)\$	(956)\$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

2) Après ajustement au titre des cessions et de la réduction d'activités de 143 \$ au troisième trimestre de 2024.

3) Après ajustement au titre des cessions et de la réduction d'activités de (7)\$ et de la provision pour frais juridiques de 176 \$ au troisième trimestre de 2024.

4) Comprend des ajustements au titre du dividende pour la relance du Canada de 579 \$ au premier trimestre de 2023.

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023*

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 729 millions de dollars, contre une perte nette de 299 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 465 millions de dollars, contre une perte nette de 299 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'accroissement de 166 millions de dollars de la perte s'explique principalement par la baisse des revenus découlant de l'augmentation des coûts de financement. Ce facteur a été atténué par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la baisse de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») du fait que la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

*Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2024*

La perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 308 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. La perte nette ajustée attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 44 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. L'accroissement de la perte s'explique principalement par la baisse des revenus et la hausse des charges autres que d'intérêts. La diminution des revenus provient surtout de la baisse des profits sur les placements et des pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction au cours du trimestre à l'étude.

*Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023*

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 1 624 millions de dollars, contre une perte nette de 1 535 millions de dollars. Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 1 360 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 956 millions de dollars. L'accroissement de 404 millions de dollars de la perte s'explique principalement par la diminution des revenus, atténuée par la baisse des charges autres que d'intérêts. La diminution des revenus est attribuable avant tout à la hausse des coûts de financement, facteur atténué par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

# Faits saillants par secteurs géographiques

## T15 Faits saillants par secteurs géographiques

(non audité) (en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 <sup>1)</sup>								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>									
Revenus d'intérêts nets	2 242 \$	250 \$	604 \$	364 \$	487 \$	174 \$	472 \$	269 \$	4 862 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 061	368	242	131	114	117	310	159	3 502
Total des revenus	4 303	618	846	495	601	291	782	428	8 364
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	442	13	108	127	147	156	33	26	1 052
Charges autres que d'intérêts	2 823	344	406	186	243	179	360	408	4 949
Charge d'impôt sur le résultat	188	47	74	45	35	(16)	88	(10)	451
Bénéfice net	850 \$	214 \$	258 \$	137 \$	176 \$	(28)\$	301 \$	4 \$	1 912 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	6	1	15	(16)	30	-	36
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	850 \$	214 \$	252 \$	136 \$	161 \$	(12)\$	271 \$	4 \$	1 876 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>									
Ajustements	273	-	-	-	4	-	-	-	277
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 123 \$	214 \$	252 \$	136 \$	165 \$	(12)\$	271 \$	4 \$	2 153 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>877 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>1 423 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>859 \$</b>	<b>188 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>1 341 \$</b>

(non audité) (en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024 <sup>1)</sup>									Pour le trimestre clos le 31 juillet 2023 <sup>1)</sup>								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>																		
Revenus d'intérêts nets	2 111 \$	196 \$	621 \$	348 \$	522 \$	178 \$	458 \$	260 \$	4 694 \$	2 101 \$	223 \$	568 \$	333 \$	495 \$	150 \$	432 \$	271 \$	4 573 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 192	442	253	115	73	121	274	183	3 653	2 136	368	236	107	135	110	275	127	3 494
Total des revenus	4 303	638	874	463	595	299	732	443	8 347	4 237	591	804	440	630	260	707	398	8 067
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	436	2	81	128	154	153	35	18	1 007	304	1	66	96	193	111	26	22	819
Charges autres que d'intérêts	2 591	342	428	184	231	186	349	400	4 711	2 518	311	382	188	260	162	352	386	4 559
Charge d'impôt sur le résultat	255	51	94	36	37	(11)	70	5	537	179	75	95	44	30	(3)	73	4	497
Bénéfice net	1 021 \$	243 \$	271 \$	115 \$	173 \$	(29)\$	278 \$	20 \$	2 092 \$	1 236 \$	204 \$	261 \$	112 \$	147 \$	(10)\$	256 \$	(14)\$	2 192 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	5	-	7	(15)	29	-	26	-	-	6	-	(5)	(9)	28	-	20
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 021 \$	243 \$	266 \$	115 \$	166 \$	(14)\$	249 \$	20 \$	2 066 \$	1 236 \$	204 \$	255 \$	112 \$	152 \$	(1)\$	228 \$	(14)\$	2 172 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>																		
Ajustements	6	-	-	1	5	-	1	-	13	7	-	-	1	5	-	1	1	15
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 027 \$	243 \$	266 \$	116 \$	171 \$	(14)\$	250 \$	20 \$	2 079 \$	1 243 \$	204 \$	255 \$	113 \$	157 \$	(1)\$	229 \$	(13)\$	2 187 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>861 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>844 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>63 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>143 \$</b>	<b>1 402 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>838 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>1 330 \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>178 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>1 324 \$</b>

(non audité) (en millions de dollars)	Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 <sup>1)</sup>									Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2023 <sup>1)</sup>								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>																		
Revenus d'intérêts nets	6 493 \$	672 \$	1 845 \$	1 056 \$	1 545 \$	517 \$	1 380 \$	821 \$	14 329 \$	6 400 \$	768 \$	1 594 \$	988 \$	1 344 \$	418 \$	1 299 \$	785 \$	13 596 \$
Revenus autres que d'intérêts	6 378	1 172	765	404	312	360	885	539	10 815	6 251	1 012	657	361	490	306	850	419	10 346
Total des revenus	12 871	1 844	2 610	1 460	1 857	877	2 265	1 360	25 144	12 651	1 780	2 251	1 349	1 834	724	2 149	1 204	23 942
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 259	22	271	383	475	447	105	59	3 021	770	38	180	277	468	289	87	57	2 166
Charges autres que d'intérêts	8 003	1 021	1 250	545	726	550	1 083	1 221	14 399	7 543	930	1 099	543	765	481	1 066	1 167	13 594
Charge d'impôt sur le résultat	690	136	266	126	119	(37)	229	(8)	1 521	1 179	225	238	134	90	(16)	231	5	2 086
Bénéfice net	2 919 \$	665 \$	823 \$	406 \$	537 \$	(83)\$	848 \$	88 \$	6 203 \$	3 159 \$	587 \$	734 \$	395 \$	511 \$	(30)\$	765 \$	(25)\$	6 096 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	18	2	30	(46)	83	-	87	-	-	17	1	10	(24)	77	-	81
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 919 \$	665 \$	805 \$	404 \$	507 \$	(37)\$	765 \$	88 \$	6 116 \$	3 159 \$	587 \$	717 \$	394 \$	501 \$	(6)\$	688 \$	(25)\$	6 015 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>																		
Ajustements	285	-	-	1	14	-	2	1	303	599	-	-	4	15	-	3	3	624
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 204 \$	665 \$	805 \$	405 \$	521 \$	(37)\$	767 \$	89 \$	6 419 \$	3 758 \$	587 \$	717 \$	398 \$	516 \$	(6)\$	691 \$	(22)\$	6 639 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>869 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>132 \$</b>	<b>1 419 \$</b>	<b>838 \$</b>	<b>216 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>1 391 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>848 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>1 339 \$</b>	<b>827 \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>1 314 \$</b>

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

## Faits saillants financiers trimestriels

## T16 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

(non audité) (en millions de dollars)	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	30 avril 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>	31 octobre 2022 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>								
Revenus d'intérêts nets	4 862 \$	4 694 \$	4 773 \$	4 666 \$	4 573 \$	4 460 \$	4 563 \$	4 622 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 502	3 653	3 660	3 606	3 494	3 453	3 399	3 004
Total des revenus	8 364 \$	8 347 \$	8 433 \$	8 272 \$	8 067 \$	7 913 \$	7 962 \$	7 626 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 052	1 007	962	1 256	819	709	638	529
Charges autres que d'intérêts	4 949	4 711	4 739	5 527	4 559	4 574	4 461	4 529
Charge d'impôt sur le résultat	451	537	533	135	497	484	1 105	475
Bénéfice net	1 912 \$	2 092 \$	2 199 \$	1 354 \$	2 192 \$	2 146 \$	1 758 \$	2 093 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,43	1,59	1,70	1,01	1,72	1,69	1,36	1,64
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,41	1,57	1,68	0,99	1,70	1,68	1,35	1,63
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) <sup>2)</sup>	2,14	2,17	2,19	2,15	2,10	2,12	2,11	2,18
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) <sup>3)</sup>	19,1	20,4	19,5	9,1	18,5	18,4	38,6	18,5
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	143 \$	– \$	– \$	(367)\$	– \$	– \$	– \$	361 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	(7)	–	–	–	–	–	–	–
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	354	–	–	–	85
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	–	87	–	–	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	346	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	17	18	18	19	20	21	21	24
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	–	–	–	–	–	133
Provision pour frais juridiques	176	–	–	–	–	–	–	–
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	186	18	18	806	20	21	21	242
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	329	18	18	439	20	21	21	603
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat								
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	–	–	579	–
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(50)	(5)	(5)	(150)	(5)	(6)	(6)	(81)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	279	13	13	289	15	15	594	522
Bénéfice net ajusté	2 191 \$	2 105 \$	2 212 \$	1 643 \$	2 207 \$	2 161 \$	2 352 \$	2 615 \$
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,63	1,58	1,69	1,23	1,72	1,69	1,84	2,06

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants pour les périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés. Les montants pour l'exercice 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 57 pour obtenir une description de cette mesure.

## Analyse des tendances

Le bénéfice au cours de la période provient surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts nets ainsi que des revenus autres que d'intérêts plus élevés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'accroissement des coûts de financement à terme.

## Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien pour la période ont progressé du fait de la croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse attribuable à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et aux hausses de taux des banques centrales, qui se répercutent sur les marges. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les revenus tirés des honoraires se sont accrus au cours de la période sous l'impulsion des conditions du marché. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont dictés par les conditions du marché touchant les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les services bancaires aux entreprises. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et les activités de gestion de l'actif et du passif.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une hausse au cours de la période sous l'effet des perspectives macroéconomiques défavorables, de la persistance des taux élevés fixés par les banques centrales, de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, de l'accroissement des dotations au titre des prêts douteux et de la migration du crédit enregistrée au sein des portefeuilles.

## Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts pour la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficience. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période.

## Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,1 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 20,3 % pour la période et il a varié en fonction de la comptabilisation du DRC au premier trimestre de 2023, de la hausse des taux d'impôt prévus par la loi, des cessions, des charges de restructuration, du bénéfice net gagné à l'étranger et des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

# Situation financière

## T17 État résumé de la situation financière

	Aux				
(non audité) (en milliards de dollars)	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	Variation	Variation des volumes	Variation de change
<b>Actifs</b>					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	60,7 \$	91,2 \$	(33,4)%	(33,1)%	(0,3)%
Actifs détenus à des fins de transaction	134,0	117,9	13,7	13,4	0,3
Titres pris en pension et titres empruntés	193,8	199,3	(2,8)	(2,8)	–
Titres de placement	151,8	118,2	28,4	28,6	(0,2)
Prêts	759,2	750,9	1,1	1,6	(0,5)
Autres	102,9	133,5	(22,9)	(22,9)	–
<b>Total des actifs</b>	<b>1 402,4 \$</b>	<b>1 411,0 \$</b>	<b>(0,6)%</b>	<b>(0,3)%</b>	<b>(0,3)%</b>
<b>Passifs</b>					
Dépôts	949,2 \$	952,3 \$	(0,3)%	(0,1)%	(0,2)%
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	178,6	160,0	11,6	11,3	0,3
Autres passifs	183,7	210,5	(12,7)	(12,2)	(0,5)
Débetures subordonnées	7,7	9,7	(20,4)	(20,3)	(0,1)
<b>Total des passifs</b>	<b>1 319,2 \$</b>	<b>1 332,5 \$</b>	<b>(1,0)%</b>	<b>(0,8)%</b>	<b>(0,2)%</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	72,7 \$	68,7 \$	5,8 %	7,7%	(1,9)%
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,8	8,1	8,7	8,7	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,7	(0,8)	(1,1)	0,3
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>83,2 \$</b>	<b>78,5 \$</b>	<b>5,9 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>(1,7)%</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 402,4 \$</b>	<b>1 411,0 \$</b>	<b>(0,6)%</b>	<b>(0,3)%</b>	<b>(0,3)%</b>

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

Au 31 juillet 2024, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 402 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 9 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont reculé de 32 milliards de dollars en raison essentiellement de la baisse des soldes des dépôts auprès de banques centrales. Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 17 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des activités des clients. Les prêts ont augmenté de 8 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 4 milliards de dollars, principalement du fait de la croissance enregistrée au Canada. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 3 milliards de dollars, essentiellement au Canada. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 1 milliard de dollars, la croissance au Canada ayant été atténuée par les baisses enregistrées ailleurs. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont reculé de 6 milliards de dollars en raison surtout du repli des activités des clients. Les actifs liés aux instruments dérivés ont diminué de 11 milliards de dollars en raison des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les titres de placement ont augmenté de 34 milliards de dollars en raison surtout de la hausse des avoirs en titres de créance des gouvernements américain et canadien. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont diminué de 15 milliards de dollars en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024. Les autres actifs ont reculé de 3 milliards de dollars du fait surtout de la baisse des sûretés exigées.

Au 31 juillet 2024, le total des passifs s'élevait à 1 319 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 13 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. Le total des dépôts a diminué de 3 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 297 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 8 milliards de dollars du fait principalement de la croissance des dépôts à terme au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont diminué de 5 milliards de dollars, principalement en Asie et aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont reculé de 6 milliards de dollars, surtout en Asie. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 11 milliards de dollars du fait des nouvelles émissions et des variations de la juste valeur. Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 19 milliards de dollars, essentiellement en raison des activités des clients. Les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont diminué de 4 milliards de dollars du fait de la baisse de la demande des clients. Les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 11 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les acceptations ont reculé de 15 milliards de dollars en raison de la cessation du taux CDOR survenu en juin 2024. Les débetures subordonnées ont diminué de 2 milliards de dollars, essentiellement du fait d'un remboursement survenu au premier trimestre de 2024. Les autres passifs ont diminué de 7 milliards de dollars par suite essentiellement de la baisse des charges à payer et des titres de créance de filiales.

Le total des capitaux propres s'établissait à 83 milliards de dollars, soit une hausse de 5 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de 6 203 millions de dollars pour l'exercice considéré, des autres éléments du résultat global de 601 millions de dollars, des émissions nettes d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 704 millions de dollars, de même que des émissions d'actions ordinaires de 1 440 millions de dollars, principalement liées au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Ces facteurs ont été contrés en partie par des versements de dividendes de 4 237 millions de dollars.

## Gestion du risque

Les pratiques et politiques de la Banque en matière de gestion du risque n'ont pas changé de façon importante par rapport à ce qui est énoncé dans son rapport annuel 2023. Pour une analyse complète des politiques et pratiques de gestion du risque et un complément d'information sur les facteurs de risque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023.

Les événements importants qui ont marqué le trimestre considéré sont les suivants :

## Risque de crédit

### Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée de l'exposition dans l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer des hausses importantes du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données, comme il est décrit plus bas. Au cours du trimestre à l'étude, la Banque a amélioré les modèles établis selon l'IFRS 9. Les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris les événements économiques ou politiques touchant les marchés qui surviennent jusqu'à la date des états financiers. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

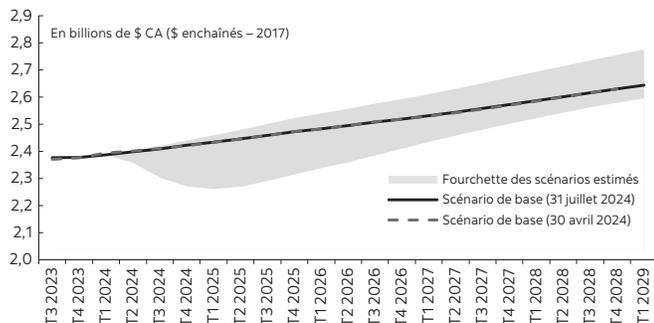
Le scénario de base présume une croissance économique moindre au Canada et aux États-Unis en 2024 en comparaison de la base de référence du trimestre précédent. Toutefois, pour les trimestres prévisionnels suivants, la croissance au Canada revient à des niveaux semblables aux prévisions précédentes et elle dépasse légèrement les prévisions antérieures aux États-Unis. Ces attentes réduites en matière de performance à court terme dans les deux pays reflètent les données plus faibles que prévu publiées pour le premier trimestre de l'année civile 2024. La croissance économique devrait se raffermir au Canada durant la deuxième moitié de l'année 2024, alors que l'effet de ralentissement entraîné par les hausses passées des taux directeurs s'estompera et que l'activité immobilière reprendra. La Banque prévoit que la Banque du Canada continuera de réduire son taux directeur jusqu'à la fin de 2025, tandis que la banque centrale des États-Unis devrait commencer à réduire le sien au troisième trimestre de cette année.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit une baisse de la demande internationale et intérieure ainsi qu'une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Ce scénario se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps de 2023. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation.

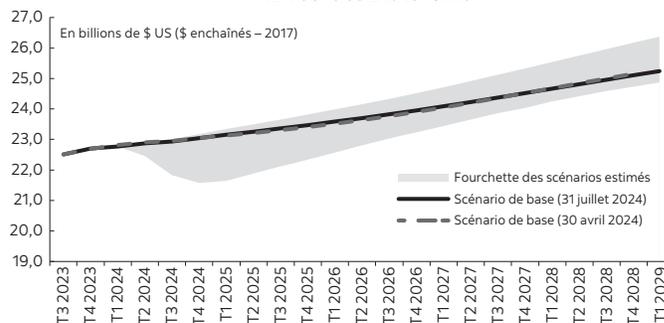
La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 71 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

- **Produit intérieur brut (PIB) :** Le scénario de base suppose une croissance économique plus faible au Canada en 2024 par rapport à celui du trimestre précédent, les données publiées sur le PIB pour le premier trimestre de cette année ayant été plus faibles que prévu. Cette faiblesse initiale s'inverse par la suite, de sorte que les profils de PIB réel du Canada dans ce scénario de base et dans celui du trimestre précédent sont très similaires. Les chiffres du PIB publiés ont également révélé une croissance économique plus faible que prévu aux États-Unis au premier trimestre de 2024, mais elle dépasse le rythme de notre précédent scénario de base par la suite, de sorte que le niveau de l'activité économique aux États-Unis est légèrement plus élevé pour la majeure partie de la période jusqu'au milieu de 2027 par rapport au dernier trimestre. Dans les deux économies, la croissance atteint son point le plus bas au premier semestre de 2024, alors que les effets de ralentissement dus aux hausses antérieures des taux directeurs continuent de se faire sentir. La croissance se raffermira au cours des trimestres suivants, à mesure que ces effets s'estompent.

**PIB réel du Canada**

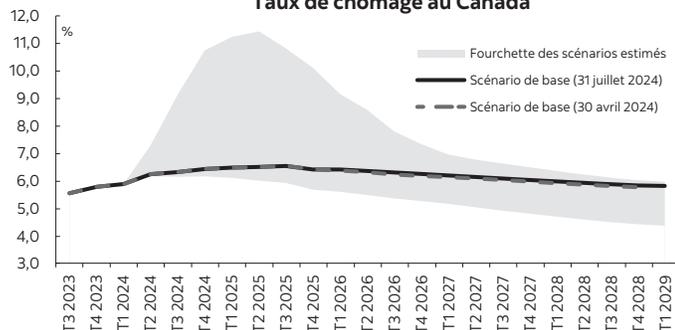


**PIB réel des États-Unis**

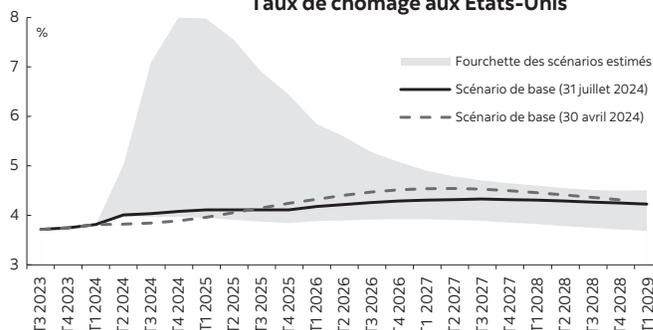


- **Taux de chômage :** Le scénario de base suppose que les taux de chômage au Canada et aux États-Unis augmenteront jusqu'à atteindre leur pic cyclique à la fin de 2024, ce qui est cohérent avec l'assouplissement des conditions économiques et du marché du travail. Cela permet de réduire les pressions sur les salaires et l'inflation dans les deux économies. Le taux de chômage aux États-Unis est initialement plus élevé que dans le scénario de base du trimestre précédent, car les données publiées pour le deuxième trimestre de l'année ont révélé un niveau plus élevé que prévu pour cette période. Le taux de chômage aux États-Unis devient plus faible que dans le scénario de base précédent au second semestre de 2024, ce qui est cohérent avec l'activité économique plus vigoureuse aux États-Unis à compter des derniers mois de 2024 jusqu'au milieu de 2027.

**Taux de chômage au Canada**



**Taux de chômage aux États-Unis**



Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total s'établissait à 6 860 millions de dollars au 31 juillet 2024, contre 6 768 millions de dollars au trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances se fixait à 89 points de base, en hausse de un point de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 582 millions de dollars, en hausse de 75 millions de dollars par rapport au trimestre précédent.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été plus élevé en raison des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts automobiles et les produits renouvelables non garantis, des dotations plus élevées au titre des prêts aux entreprises des Opérations internationales ainsi que de l'incidence des perspectives macroéconomiques persistantes, essentiellement en ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux entreprises et aux sociétés, de même qu'aux portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien. La hausse a été en partie contrée par l'incidence de 62 millions de dollars de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 4 542 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 507 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'élevait à 62 points de base, en hausse de un point de base en regard du trimestre précédent. Le compte de correction de valeur a découlé des répercussions des hausses de taux d'intérêt, notamment les effets connexes sur la migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, ainsi que de la hausse des dotations au titre des prêts aux sociétés et aux entreprises du fait des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes et de la migration de la qualité du crédit. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux dans les Opérations internationales, surtout au Chili et au Pérou, et par l'incidence de la conversion des devises. La conversion des devises est venue réduire le compte de correction de valeur de 32 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts douteux a augmenté, passant de 2 000 millions de dollars au trimestre précédent à 2 040 millions de dollars. Cette augmentation s'explique surtout par la migration du crédit aux particuliers dans les Opérations internationales et par la hausse des dotations au titre des prêts aux entreprises, facteurs atténués par l'incidence de la conversion des devises. La conversion des devises est venue réduire le compte de correction de valeur de 30 millions de dollars. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux, qui s'est fixé à 27 points de base, n'a pas varié par rapport au trimestre précédent.

### Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 6 489 millions de dollars au 31 juillet 2024, par rapport à 6 399 millions de dollars au trimestre précédent. Cette augmentation s'explique surtout par les prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien, ce qui est essentiellement imputable au compte d'une entreprise du secteur agricole, dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales et dans le portefeuille de prêts aux entreprises des Opérations internationales, ce qui s'explique principalement par le compte d'une entreprise du secteur du commerce de gros et de détail au Mexique. La hausse a été en partie contrée par l'incidence de la conversion des devises. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 84 points de base, ce qui représente une hausse de un point de base par rapport au trimestre précédent.

Le montant net des prêts douteux du Réseau canadien totalisait 1 253 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 95 millions de dollars par rapport au trimestre précédent qui est principalement attribuable aux prêts nouvellement classés comme étant douteux au titre du compte d'une entreprise du secteur agricole ainsi qu'au repli des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers pour la majorité des produits. Le montant net des prêts douteux des Opérations internationales totalisait 3 118 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 23 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement de l'incidence de la conversion des devises et de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers. Le montant net des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'élevait à 34 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 20 millions de dollars par rapport au trimestre précédent principalement attribuable aux remboursements. Le montant net des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux se chiffrait à 44 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,58 %, en hausse de un point de base en regard du trimestre précédent.

### Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par secteurs géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

#### Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 juillet 2024, ces prêts s'élevaient à 473 milliards de dollars, ou à 61 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (30 avril 2024 – 467 milliards de dollars, ou 61 %). De ces prêts, une tranche de 372 milliards de dollars, ou de 79 %, était composée de prêts garantis par des biens immobiliers (30 avril 2024 – 367 milliards de dollars, ou 79 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

#### Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par secteurs géographiques.

#### T18 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques<sup>1)</sup>

	Au 31 juillet 2024											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaire à l'habitation					
	Assurés <sup>2)</sup>		Non assurés		Total		Assurées <sup>2)</sup>		Non assurées		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada <sup>3)</sup> :												
Provinces de l'Atlantique	4 687 \$	1,6 %	6 756 \$	2,3 %	11 443 \$	3,9 %	– \$	– %	1 068 \$	4,6 %	1 068 \$	4,6 %
Québec	7 374	2,5	12 143	4,1	19 517	6,6	–	–	1 178	5,1	1 178	5,1
Ontario	29 853	10,1	134 208	45,6	164 061	55,7	–	–	13 792	59,3	13 792	59,3
Manitoba et Saskatchewan	5 049	1,7	4 448	1,5	9 497	3,2	–	–	593	2,5	593	2,5
Alberta	15 340	5,2	15 794	5,4	31 134	10,6	–	–	2 187	9,4	2 187	9,4
Colombie-Britannique et territoires	10 408	3,6	48 330	16,4	58 738	20,0	–	–	4 432	19,1	4 432	19,1
Canada <sup>4),5)</sup>	72 711 \$	24,7 %	221 679 \$	75,3 %	294 390 \$	100 %	– \$	– %	23 250 \$	100 %	23 250 \$	100 %
Étranger	–	–	54 241	100	54 241	100	–	–	–	–	–	–
Total	72 711 \$	20,9 %	275 920 \$	79,1 %	348 631 \$	100 %	– \$	– %	23 250 \$	100 %	23 250 \$	100 %
	Au 30 avril 2024											
Canada <sup>4),5)</sup>	72 592 \$	25,1 %	216 836 \$	74,9 %	289 428 \$	100 %	– \$	– %	23 155 \$	100 %	23 155 \$	100 %
Étranger	–	–	54 740	100	54 740	100	–	–	–	–	–	–
Total	72 592 \$	21,1 %	271 576 \$	78,9 %	344 168 \$	100 %	– \$	– %	23 155 \$	100 %	23 155 \$	100 %
	Au 31 octobre 2023											
Canada <sup>4),5)</sup>	75 538 \$	26,0 %	214 715 \$	74,0 %	290 253 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %
Étranger	–	–	53 929	100	53 929	100	–	–	–	–	–	–
Total	75 538 \$	21,9 %	268 644 \$	78,1 %	344 182 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %

- Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).
- Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
- La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
- Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 657 \$ (30 avril 2024 – 3 375 \$; 31 octobre 2023 – 3 710 \$), dont une tranche de 2 879 \$ est assurée (30 avril 2024 – 2 439 \$; 31 octobre 2023 – 2 458 \$).
- Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 30 % (30 avril 2024 – 32 %; 31 octobre 2023 – 33 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

## Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

**T19 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement<sup>1)</sup>**

Au 31 juillet 2024						
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement					Total des prêts hypothécaires à l'habitation
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans ou plus	
Canada	36,2 %	34,6 %	28,0 %	0,9 %	0,3 %	100 %
Étranger	65,8 %	17,5 %	16,0 %	0,7 %	0,0 %	100 %
Au 30 avril 2024						
Canada	36,1 %	35,1 %	27,8 %	0,8 %	0,2 %	100 %
Étranger	66,2 %	17,5 %	15,9 %	0,4 %	0,0 %	100 %
Au 31 octobre 2023						
Canada	34,2 %	37,4 %	27,7 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,2 %	17,2 %	1,1 %	0,0 %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

## Ratios prêt/valeur

Une tranche de 75 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (30 avril 2024 – 75 %; 31 octobre 2023 – 74 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 50 % (30 avril 2024 – 51 %; 31 octobre 2023 – 49 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation non assurés nouvellement montés, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux refinancés afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques pour le trimestre à l'étude.

**T20 Ratios prêt/valeur<sup>1)</sup>**

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés	
	Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaire à l'habitation <sup>2)</sup>
	Ratio prêt/valeur (%)	Ratio prêt/valeur (%)
Canada <sup>3)</sup> :		
Provinces de l'Atlantique	61,1 %	62,1 %
Québec	62,2	68,2
Ontario	61,6	61,7
Manitoba et Saskatchewan	65,6	63,3
Alberta	65,4	66,9
Colombie-Britannique et territoires	60,5	60,5
Canada <sup>3)</sup>	<b>61,8 %</b>	<b>62,3 %</b>
Étranger	<b>70,5 %</b>	<b>s. o.</b>
Pour le trimestre clos le 30 avril 2024		
Canada <sup>3)</sup>	62,0 %	62,6 %
Étranger	71,4 %	s. o.
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023		
Canada <sup>3)</sup>	59,4 %	61,4 %
Étranger	71,7 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

2) Comprendent toutes les marges de crédit hypothécaire à l'habitation. Le ratio prêt/valeur en ce qui a trait aux marges de crédit hypothécaire à l'habitation aux termes du programme Crédit intégré Scotia correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaire à l'habitation connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, et il est présenté sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation nouvellement montés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

*Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation*

Dans le cadre de son programme de simulations de crise, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur ses activités de différents scénarios, et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

### Exposition au secteur immobilier commercial

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 66,8 milliards de dollars, ou 8,7 %, du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 67,1 milliards de dollars, ou 8,7 %). Ce portefeuille se compose essentiellement de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (72 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux (entités du domaine de la construction, de l'aménagement et de la propriété d'immeubles de bureaux à des fins commerciales) représente environ 10 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 60 % de cette tranche se rapporte à des immeubles de grande qualité. L'exposition à l'immobilier de bureaux aux États-Unis représente environ 0,4 % du portefeuille.

### Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

Au 31 juillet 2024, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 292 millions de dollars (30 avril 2024 – 3 161 millions de dollars). L'exposition totale au secteur canadien des copropriétés représente environ 5 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 71 % de cette tranche est constituée d'investissements dans des immeubles de grande qualité. Il s'agit d'un portefeuille composé de prêts à des promoteurs qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

### Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (61 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement important au cours de l'exercice qui a eu une incidence significative sur l'exposition de la Banque.

Au 31 juillet 2024, les expositions de la Banque à l'égard d'emprunteurs souverains s'établissaient à 62,2 milliards de dollars (30 avril 2024 – 66,5 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 66,2 milliards de dollars), celle à l'égard de banques, à 14,6 milliards de dollars (30 avril 2024 – 18,9 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 16,7 milliards de dollars), et celle à l'égard de sociétés, à 114,2 milliards de dollars (30 avril 2024 – 120,0 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 129,2 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,2 milliard de dollars au 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 0,3 milliard de dollars; 31 octobre 2023 – 0,3 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

### T21 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

							Aux		
31 juillet 2024							30 avril 2024	31 octobre 2023	
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts <sup>1)</sup>	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres <sup>2)</sup>	Transactions de financement sur titres et dérivés <sup>3)</sup>	Montant financé total	Engagements non prélevés <sup>4)</sup>	Total	Total	Total
Amérique latine <sup>5)</sup>	83 628 \$	9 249 \$	24 972 \$	1 246 \$	119 095 \$	8 855 \$	<b>127 950 \$</b>	134 911 \$	137 715 \$
Antilles et Amérique centrale	13 077	3 887	4 547	14	21 525	2 934	<b>24 459</b>	24 447	23 302
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 577	2 213	3 583	2 643	16 016	10 431	<b>26 447</b>	29 182	26 415
Royaume-Uni	7 662	583	1 034	1 678	10 957	7 275	<b>18 232</b>	23 954	25 545
Asie	10 322	1 063	10 817	659	22 861	8 142	<b>31 003</b>	31 630	38 371
Autres <sup>6)</sup>	230	2	38	364	634	311	<b>945</b>	606	598
<b>Total</b>	<b>122 496 \$</b>	<b>16 997 \$</b>	<b>44 991 \$</b>	<b>6 604 \$</b>	<b>191 088 \$</b>	<b>37 948 \$</b>	<b>229 036 \$</b>	<b>244 730 \$</b>	<b>251 946 \$</b>

- 1) Les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissaient à 564 \$. Les lettres de crédit et les garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprenaient des lettres de crédit et des garanties d'un montant total de 14 462 \$ au 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 15 877 \$; 31 octobre 2023 – 16 297 \$).
- 2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.
- 3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 7 230 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 122 724 \$.
- 4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.
- 5) Comprend les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que le Brésil et l'Uruguay.
- 6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

### Risque de marché

La valeur à risque (« VaR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. En raison de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, la VaR, la valeur à risque ayant subi une simulation de crise (VaRS) et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus des composantes du capital lié au risque de marché. La VaR demeure une des principales mesures du risque de marché et des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans son calcul. Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec le calcul actuel de la VaR. La VaRS et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus calculées.

## T22 Mesures du risque de marché

Facteurs de risque (en millions de dollars)	Moyenne pour les trimestres clos les		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023
Écart de crédit plus taux d'intérêt	<b>12,7 \$</b>	15,8 \$	15,0 \$
Écart de crédit	<b>7,7</b>	9,6	7,6
Taux d'intérêt	<b>13,7</b>	15,4	11,5
Actions	<b>4,6</b>	5,4	4,0
Change	<b>2,1</b>	3,9	2,9
Marchandises	<b>2,1</b>	2,6	4,7
Spécifique à la dette	<b>3,0</b>	3,2	3,3
Effet de la diversification	<b>(10,6)</b>	(12,9)	(14,4)
VàR totale	<b>13,9 \$</b>	18,0 \$	15,5 \$

Au troisième trimestre de 2024, la VàR totale quotidienne moyenne a diminué du fait surtout du repli de l'écart de crédit et du risque de taux d'intérêt.

Il n'y a eu aucun jour de perte journalière au cours du trimestre considéré. La qualité et l'exactitude des modèles de VàR sont validées par des évaluations rétrospectives, au cours desquelles les profits et pertes quotidiens hypothétiques et réels sont comparés avec les résultats quotidiens du modèle de VàR.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

### Sensibilité aux taux d'intérêt des instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse et d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

## T23 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

(en millions de dollars)	31 juillet 2024						30 avril 2024		31 juillet 2023	
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres			Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total				
<b>+ 100 points de base</b>	<b>(35)\$</b>	<b>(19)\$</b>	<b>(54)\$</b>	<b>(436)\$</b>	<b>(991)\$</b>	<b>(1 427)\$</b>	(25)\$	(1 587)\$	(28)\$	(1 029)\$
<b>- 100 points de base</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>135</b>	<b>775</b>	<b>910</b>	(20)	1 143	4	626

Au cours du troisième trimestre de 2024, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

Le conseil d'administration approuve l'appétence au risque de taux d'intérêt structurel, tandis que le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») et le groupe Gestion du risque global (« GRG ») assurent une gouvernance permanente par le biais de politiques, de limites et de cadres opérationnels en matière de risque de taux d'intérêt structurel. Le groupe GRG, le CGAP et le conseil d'administration examinent régulièrement les rapports sur le risque de taux d'intérêt structurel.

La Banque complète l'analyse de l'incidence du changement de taux immédiat décrite ci-dessus avec des analyses et des outils plus complexes aux fins de gestion du risque réel.

### Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VàR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités autres que de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

**T24 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque**

**Au 31 juillet 2024<sup>1)</sup>**

	Mesure du risque de marché				Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
<i>(en millions de dollars)</i>					
Métaux précieux	2 419 \$	2 419 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	133 999	133 264	735	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	39 987	29 594	10 393	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	151 776	–	151 776	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	759 211	–	759 211	–	Taux d'intérêt, change
Actifs – autres <sup>2)</sup>	314 974	433	–	314 541	s. o.
<b>Total des actifs</b>	<b>1 402 366 \$</b>	<b>165 710 \$</b>	<b>922 115 \$</b>	<b>314 541 \$</b>	
Dépôts	949 201 \$	– \$	906 191 \$	43 010 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	37 754	37 754	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	32 672	32 672	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	47 364	32 441	14 923	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction <sup>3)</sup>	501	501	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 600	–	1 600	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs – autres <sup>4)</sup>	250 055	249	–	249 806	s. o.
<b>Total des passifs</b>	<b>1 319 147 \$</b>	<b>103 617 \$</b>	<b>922 714 \$</b>	<b>292 816 \$</b>	

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.
- 3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
- 4) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

**Au 31 octobre 2023<sup>1)</sup>**

	Mesure du risque de marché				Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
<i>(en millions de dollars)</i>					
Métaux précieux	937 \$	937 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 719	149	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	51 340	36 512	14 828	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	118 237	–	118 237	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	750 911	–	750 911	–	Taux d'intérêt, change
Actifs – autres <sup>2)</sup>	371 750	–	–	371 750	s. o.
<b>Total des actifs</b>	<b>1 411 043 \$</b>	<b>155 168 \$</b>	<b>884 125 \$</b>	<b>371 750 \$</b>	
Dépôts	952 333 \$	– \$	908 649 \$	43 684 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3)</sup>	26 779	26 779	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	58 660	36 018	22 642	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction <sup>4)</sup>	439	439	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 524	–	1 524	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs – autres <sup>5)</sup>	256 334	–	–	256 334	s. o.
<b>Total des passifs<sup>3)</sup></b>	<b>1 332 472 \$</b>	<b>99 639 \$</b>	<b>932 815 \$</b>	<b>300 018 \$</b>	

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.
- 3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
- 4) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
- 5) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

## Risque de liquidité

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement et pour soutenir les principales unités commerciales de la Banque, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration, comme l'expliquent la note 19 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés et la note 35 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.

Les actifs liquides sont un élément clé de ce cadre. La détermination des niveaux appropriés des portefeuilles d'actifs liquides est fondée sur le montant des liquidités qui pourraient être nécessaires à la Banque pour financer les flux de trésorerie prévus dans le cours normal des activités, ainsi que les liquidités qui pourraient être nécessaires pour compenser les sorties de fonds en situation de crise. Les situations de crise comprennent des périodes de dérèglement des marchés financiers ou des événements qui peuvent nuire à la capacité de la Banque d'accéder aux marchés du financement et à des liquidités. La Banque fait appel à des simulations de crise pour évaluer l'incidence des crises et pour évaluer le montant des actifs liquides qui seraient nécessaires dans diverses situations de crise.

## Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie, ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts non soumis à des restrictions auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai qui devrait être nécessaire pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que volant de capital ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que de garanties reçues dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 juillet 2024, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 322 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), représentaient 83 % des actifs liquides (31 octobre 2023 – 73 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et de dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'élevaient à 17 % (31 octobre 2023 – 27 %). La hausse du total des actifs liquides non grevés s'explique en grande partie par l'augmentation des titres liquides et des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, neutralisée en partie par la diminution de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 juillet 2024. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées dans les scénarios de crise.

Les groupes d'actifs liquides de la Banque sont résumés dans le tableau qui suit :

## T25 Groupes d'actifs liquides

	Au 31 juillet 2024						
	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	50 816 \$	– \$	50 816 \$	– \$	6 047 \$	44 769 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 513	–	7 513	–	39	7 474	–
Métaux précieux	2 419	–	2 419	–	–	2 419	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	71 178	26 760	97 938	28 241	–	69 697	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 030	130 368	251 398	117 979	–	133 419	–
Autres titres	79 043	95 269	174 312	139 244	–	35 068	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 728	–	35 728	6 686	–	29 042	–
<b>Total</b>	<b>367 727 \$</b>	<b>252 397 \$</b>	<b>620 124 \$</b>	<b>292 150 \$</b>	<b>6 086 \$</b>	<b>321 888 \$</b>	<b>– \$</b>

Au 31 octobre 2023

	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres
	<i>(en millions de dollars)</i>						
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
<b>Total</b>	<b>346 843 \$</b>	<b>276 173 \$</b>	<b>623 016 \$</b>	<b>297 458 \$</b>	<b>6 162 \$</b>	<b>319 396 \$</b>	<b>– \$</b>

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

## T26 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

	Aux	
	31 juillet 2024	31 octobre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	248 617 \$	237 501 \$
Filiales de la Banque au Canada	31 356	39 988
Filiales de la Banque à l'étranger	41 915	41 907
<b>Total</b>	<b>321 888 \$</b>	<b>319 396 \$</b>

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, soit surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (87 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences. Les éventuelles restrictions réglementaires sur la transférabilité des actifs liquides détenus par les filiales à l'étranger de la Banque sont prises en compte dans le cadre de gestion de la liquidité de cette dernière.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également mis en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

**T27 Grèvement d'actifs**

	Au 31 juillet 2024 <sup>1)</sup>						
	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>2)</sup>	Pouvant être donnés en garantie <sup>3)</sup>	Autres <sup>4)</sup>
(en millions de dollars)							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	50 816 \$	– \$	50 816 \$	– \$	6 047 \$	44 769 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 513	–	7 513	–	39	7 474	–
Métaux précieux	2 419	–	2 419	–	–	2 419	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	71 178	26 760	97 938	28 241	–	69 697	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 030	130 368	251 398	117 979	–	133 419	–
Autres titres liquides	79 043	95 269	174 312	139 244	–	35 068	–
Autres titres	4 642	8 808	13 450	4 373	–	–	9 077
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 728	–	35 728	6 686	–	29 042	–
Autres prêts	731 125	–	731 125	6 385	84 655	17 769	622 316
Autres actifs financiers <sup>5)</sup>	241 412	(187 232)	54 180	13 492	–	–	40 688
Actifs non financiers	57 460	–	57 460	–	–	–	57 460
<b>Total</b>	<b>1 402 366 \$</b>	<b>73 973 \$</b>	<b>1 476 339 \$</b>	<b>316 400 \$</b>	<b>90 741 \$</b>	<b>339 657 \$</b>	<b>729 541 \$</b>

	Au 31 octobre 2023 <sup>1)</sup>						
	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>2)</sup>	Pouvant être donnés en garantie <sup>3)</sup>	Autres <sup>4)</sup>
(en millions de dollars)							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres liquides	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Autres titres	3 758	7 714	11 472	4 941	–	–	6 531
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Autres prêts	724 952	–	724 952	4 693	88 682	13 064	618 513
Autres actifs financiers <sup>5)</sup>	273 930	(185 713)	88 217	15 287	–	–	72 930
Actifs non financiers	61 560	–	61 560	–	–	–	61 560
<b>Total</b>	<b>1 411 043 \$</b>	<b>98 174 \$</b>	<b>1 509 217 \$</b>	<b>322 379 \$</b>	<b>94 844 \$</b>	<b>332 460 \$</b>	<b>759 534 \$</b>

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.
- 3) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts de banques centrales immédiatement disponibles.
- 4) Autres actifs non grevés qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
- 5) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 juillet 2024, les actifs grevés de la Banque totalisaient 407 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 417 milliards de dollars). Sur les actifs non grevés restants de 1 069 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 1 092 milliards de dollars), une tranche de 340 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 332 milliards de dollars) était considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais sa cote de crédit est abaissée. La Banque détient suffisamment de biens pouvant être donnés en garantie pour s'acquitter de telles obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 juillet 2024, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sur les garanties liées à ses dérivés se traduirait respectivement par l'octroi de garanties supplémentaires de 24 millions de dollars ou de 642 millions de dollars.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Les actifs liquides de haute qualité sont définis dans la ligne directrice *Normes de liquidité* et sont regroupés en trois grandes catégories, une décote différente étant appliquée à chacune pour parvenir aux montants inclus dans la valeur pondérée totale figurant dans le tableau suivant.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme de la Banque pour le trimestre clos le 31 juillet 2024, en fonction des positions quotidiennes moyennes du trimestre.

### T28 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque<sup>1)</sup>

	Valeur non pondérée totale (moyenne) <sup>3)</sup>	Valeur pondérée totale (moyenne) <sup>4)</sup>
<b>Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (en millions de dollars)<sup>2)</sup></b>		
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	<b>271 540 \$</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	240 504 \$	24 307 \$
Dépôts stables	99 000	3 180
Dépôts moins stables	141 503	21 127
Financement de gros non garanti :	307 551	135 269
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives	117 695	28 438
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	171 775	88 750
Dettes non garanties	18 081	18 081
Financement de gros garanti	*	62 915
Exigences supplémentaires :	266 222	59 259
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	42 060	21 983
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	5 351	5 351
Facilités de crédit et de liquidité	218 811	31 925
Autres obligations de financement contractuelles	1 645	1 643
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>5)</sup>	577 858	8 251
Total des sorties de trésorerie	*	<b>291 644 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	274 663 \$	37 642 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	37 004	22 746
Autres entrées de trésorerie	27 219	27 219
Total des entrées de trésorerie	<b>338 886 \$</b>	<b>87 607 \$</b>
		Valeur ajustée totale <sup>6)</sup>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>	*	<b>271 540 \$</b>
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>	*	<b>204 037 \$</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)</b>	*	<b>133 %</b>
<b>Pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (en millions de dollars)</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	277 412 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	214 333 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	129 %

\* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes pour les 64 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés arrivant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont principalement composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La hausse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 par rapport à celui du trimestre précédent est surtout attribuable à la diminution des sorties de trésorerie associées au financement de gros non garanti, à l'exposition aux dérivés et aux autres sûretés exigées, de même qu'à la hausse des entrées de trésorerie associées aux expositions parfaitement productives, facteurs neutralisés en partie par le repli des actifs liquides de haute qualité. La Banque suit ses expositions importantes découplant du risque de change, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les engagements de crédit.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 juillet 2024 :

### T29 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque<sup>1)</sup>

Au 31 juillet 2024 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée <sup>3)</sup>
	Pas d'échéance <sup>2)</sup>	Moins de six mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
<b>Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible</b>					
Fonds propres :	91 023 \$	– \$	– \$	– \$	91 023 \$
Fonds propres réglementaires	91 023	–	–	–	91 023
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	192 995	95 231	43 303	45 715	343 714
Dépôts stables	85 804	33 018	16 983	15 663	144 678
Dépôts moins stables	107 191	62 213	26 320	30 052	199 036
Financement de gros :	215 967	263 951	57 250	128 266	320 357
Dépôts opérationnels	115 961	–	–	–	57 981
Autres financements de gros	100 006	263 951	57 250	128 266	262 376
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants <sup>4)</sup>	–	1 462	3 175	13 813	–
Autres passifs :	57 579	–	147 012	–	22 297
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	7 863	–	–
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	57 579	115 564	2 576	21 009	22 297
<b>Total du financement stable disponible</b>					<b>777 391 \$</b>
<b>Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis</b>					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					22 051 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	2 117 \$	– \$	– \$	– \$	1 059 \$
Prêts et titres productifs :	112 053	174 215	80 711	475 613	558 440
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	20	6 993	7 965	–	5 849
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 821	86 442	9 257	14 816	32 211
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	65 153	60 121	34 430	209 271	280 827
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	154	232	1 874	1 411
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	22 758	20 053	28 242	245 710	215 792
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	22 758	19 910	27 970	230 568	202 714
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	21 301	606	817	5 816	23 761
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants <sup>4)</sup>	–	1 462	3 175	13 813	–
Autres actifs :	4 659	–	201 036	–	60 952
Produits de base physiques, y compris l'or	4 659	–	–	–	3 961
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	10 449	–	8 881
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	2 423	–	–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée	–	–	24 136	–	1 207
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	117 125	–	46 903	46 903
Éléments hors bilan	–	–	514 438	–	19 661
<b>Total du financement stable requis</b>					<b>662 163 \$</b>
<b>Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)</b>					<b>117 %</b>
Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)					Valeur pondérée <sup>3)</sup>
Total du financement stable disponible					773 065 \$
Total du financement stable requis					661 869
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					117 %

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 juillet 2024 est inchangé par rapport à celui enregistré au trimestre précédent, la hausse du financement stable disponible qui a découlé des dépôts de particuliers et des dépôts de petites entreprises ayant été neutralisée en partie par la diminution du financement stable disponible ayant découlé du financement de gros.

## Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire de son réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 395 milliards de dollars au 31 juillet 2024 (31 octobre 2023 – 385 milliards de dollars). L'augmentation depuis le 31 octobre 2023 est principalement attribuable à la hausse des dépôts de particuliers et des actions ordinaires. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux dont la nature a trait aux opérations ou aux relations, est également considérée comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de un an ou plus) de 206 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 216 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans chaque pays. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par ses principaux centres de financement de gros à Toronto, à New York, à Londres et à Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel obtenus en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché et la diversification du financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre des périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadiens de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis historiquement au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

Ailleurs dans le monde, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes de financement de gros à long terme inscrits aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrits auprès de la SEC, et des programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie, en Suisse, au Canada et en Norvège. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance de premier rang non garantis émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen de sources de financement de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts – Entreprises et administrations publiques ».

### Financement de gros

#### T30 Financement de gros<sup>1)</sup>

Au 31 juillet 2024										
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques <sup>2)</sup>	4 615 \$	619 \$	395 \$	252 \$	317 \$	6 198 \$	47 \$	– \$	– \$	6 245 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	5 625	16 091	17 627	12 641	5 438	57 422	745	255	142	58 564
Papier commercial adossé à des actifs <sup>3)</sup>	2 053	6 713	3 411	–	–	12 177	–	–	–	12 177
Billets de premier rang <sup>4),5)</sup>	3 101	723	2 214	2 203	2 593	10 834	3 161	8 076	11 738	33 809
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne <sup>5)</sup>	–	1 928	5 909	6 390	6 553	20 780	13 506	28 033	16 965	79 284
Titres adossés à des actifs	–	–	2	–	–	2	1 509	1 366	840	3 717
Obligations sécurisées	–	2 989	1 494	4 920	2 071	11 474	11 022	20 525	6 336	49 357
Titrisations de prêts hypothécaires <sup>6)</sup>	–	812	650	1 792	887	4 141	2 456	7 377	3 951	17 925
Emprunts subordonnés <sup>7)</sup>	–	–	51	–	285	336	1 752	183	7 415	9 686
<b>Total des sources de financement de gros</b>	<b>15 394 \$</b>	<b>29 875 \$</b>	<b>31 753 \$</b>	<b>28 198 \$</b>	<b>18 144 \$</b>	<b>123 364 \$</b>	<b>34 198 \$</b>	<b>65 815 \$</b>	<b>47 387 \$</b>	<b>270 764 \$</b>
Ventilation :										
Financement non garanti	13 341 \$	19 362 \$	26 195 \$	21 486 \$	15 186 \$	95 570 \$	19 211 \$	36 548 \$	36 261 \$	187 590 \$
Financement garanti	2 053	10 513	5 558	6 712	2 958	27 794	14 987	29 267	11 126	83 174

Au 31 octobre 2023										
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques <sup>2)</sup>	2 363 \$	1 197 \$	129 \$	693 \$	450 \$	4 832 \$	415 \$	– \$	– \$	5 247 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	12 026	15 304	20 407	17 064	7 060	71 861	1 739	268	79	73 947
Papier commercial adossé à des actifs <sup>3)</sup>	4 532	3 998	2 655	1 397	–	12 582	–	–	–	12 582
Billets de premier rang <sup>4),5)</sup>	176	3 034	4 047	7 740	1 392	16 389	2 250	8 651	11 593	38 883
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne <sup>5)</sup>	–	613	9 450	2 288	1 889	14 240	20 462	26 063	15 204	75 969
Titres adossés à des actifs	–	1	–	–	–	1	910	1 387	851	3 149
Obligations sécurisées	–	1 834	–	–	2 935	4 769	9 163	29 892	5 976	49 800
Titrisations de prêts hypothécaires <sup>6)</sup>	–	953	548	1 751	811	4 063	3 627	7 851	4 268	19 809
Emprunts subordonnés <sup>7)</sup>	–	–	2	–	–	2	336	1 976	9 322	11 636
<b>Total des sources de financement de gros</b>	<b>19 097 \$</b>	<b>26 934 \$</b>	<b>37 238 \$</b>	<b>30 933 \$</b>	<b>14 537 \$</b>	<b>128 739 \$</b>	<b>38 902 \$</b>	<b>76 088 \$</b>	<b>47 293 \$</b>	<b>291 022 \$</b>
Ventilation :										
Financement non garanti	14 566 \$	20 148 \$	34 034 \$	27 784 \$	10 792 \$	107 324 \$	25 201 \$	36 959 \$	36 198 \$	205 682 \$
Financement garanti	4 531	6 786	3 204	3 149	3 745	21 415	13 701	39 129	11 095	85 340

- 1) Le financement de gros ne tient pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans les tableaux sur les échéances contractuelles plus loin. Les montants correspondent au principal à l'échéance, en fonction de la durée à courir.
- 2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
- 3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA ») émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
- 4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
- 5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
- 6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
- 7) Bien que les débiteurs subordonnés soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 juillet 2024, les actifs liquides non grevés de 323 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

## Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 juillet 2024, en fonction des dates d'échéance contractuelle. Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

## T31 Échéances contractuelles

	Au 31 juillet 2024 <sup>1)</sup>									
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
<b>Actifs</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	54 272 \$	262 \$	524 \$	193 \$	128 \$	20 \$	33 \$	13 \$	5 303 \$	60 748 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 337	3 627	2 906	2 917	4 615	9 280	21 481	19 723	67 113	133 999
Titres pris en pension et titres empruntés	164 044	17 067	8 438	3 082	923	–	242	–	–	193 796
Instruments financiers dérivés	3 009	2 765	4 168	2 361	2 102	6 706	8 059	10 817	–	39 987
Titres de placement – JVAÉRG	3 297	5 841	7 246	5 916	3 943	15 929	47 119	27 455	1 827	118 573
Titres de placement – coût amorti	541	435	822	760	1 148	2 423	5 353	19 634	–	31 116
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	2 087	2 087
Prêts	41 575	37 299	50 539	44 387	50 215	160 991	255 891	53 868	64 446	759 211
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 438	10 077	15 666	16 214	19 273	95 647	143 817	40 034	3 465 <sup>2)</sup>	348 631
Prêts personnels	3 812	2 569	4 629	3 199	4 380	12 260	25 570	6 603	43 521	106 543
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 646	17 646
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	33 325	24 653	30 244	24 974	26 562	53 084	86 504	7 231	6 396 <sup>3)</sup>	292 973
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 582)	(6 582)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	1 660	1 622	–	–	–	–	–	–	–	3 282
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	59 567	59 567
<b>Total des actifs</b>	<b>270 735 \$</b>	<b>68 918 \$</b>	<b>74 643 \$</b>	<b>59 616 \$</b>	<b>63 074 \$</b>	<b>195 349 \$</b>	<b>338 178 \$</b>	<b>131 510 \$</b>	<b>200 343 \$</b>	<b>1 402 366 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>										
Dépôts	91 732 \$	77 762 \$	72 179 \$	56 107 \$	50 651 \$	58 126 \$	75 865 \$	25 836 \$	440 943 \$	949 201 \$
Particuliers	15 056	21 742	24 976	20 473	21 516	21 851	12 602	98	158 436	296 750
Autres que de particuliers	76 676	56 020	47 203	35 634	29 135	36 275	63 263	25 738	282 507	652 451
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	2 897	1 006	1 411	2 210	1 711	5 218	8 300	15 001	–	37 754
Acceptations	1 708	1 622	–	–	–	–	–	–	–	3 330
Obligations liées aux titres vendus à découvert	486	1 906	1 504	1 263	1 002	3 272	6 537	7 438	9 264	32 672
Instruments financiers dérivés	2 254	2 444	3 933	2 100	1 981	7 096	10 056	17 500	–	47 364
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	176 869	1 379	137	1	–	–	209	–	–	178 595
Débetures subordonnées	–	–	–	–	250	1 702	–	5 764	–	7 716
Autres passifs	624	976	1 291	1 381	1 011	3 275	6 569	8 240	39 148	62 515
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>83 219</b>	<b>83 219</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>276 570 \$</b>	<b>87 095 \$</b>	<b>80 455 \$</b>	<b>63 062 \$</b>	<b>56 606 \$</b>	<b>78 689 \$</b>	<b>107 536 \$</b>	<b>79 779 \$</b>	<b>572 574 \$</b>	<b>1 402 366 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>4)</sup>	2 239 \$	9 012 \$	16 286 \$	16 434 \$	20 136 \$	56 184 \$	140 112 \$	12 486 \$	–	272 889 \$
Garanties et lettres de crédit <sup>5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	50 056	50 056
Obligations d'impartition <sup>6)</sup>	19	38	35	8	8	31	61	16	–	216

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Au 31 octobre 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
<b>Actifs</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	85 337 \$	383 \$	50 \$	45 \$	47 \$	132 \$	246 \$	199 \$	4 810 \$	91 249 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 822	6 336	7 434	2 798	3 687	8 878	18 512	16 942	50 459	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	174 243	11 632	8 185	3 247	2 018	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	3 403	5 590	3 641	2 772	2 238	7 917	12 495	13 284	–	51 340
Titres de placement – JVAÉRG	2 679	6 299	8 095	4 006	4 718	9 754	30 602	15 997	2 164	84 314
Titres de placement – coût amorti	291	560	754	1 063	826	2 937	5 217	20 336	–	31 984
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	51	–	1 888	1 939
Prêts	61 791	38 905	39 256	39 951	35 611	132 128	291 332	52 390	59 547	750 911
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 722	6 362	10 961	12 478	14 087	70 902	183 644	39 776	2 250 <sup>2)</sup>	344 182
Prêts personnels	3 594	2 538	4 168	4 398	3 581	13 419	24 456	6 782	41 234	104 170
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 109	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	54 475	30 005	24 127	23 075	17 943	47 807	83 232	5 832	5 326 <sup>3)</sup>	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 372)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 243	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	63 485	63 485
<b>Total des actifs</b>	<b>345 809 \$</b>	<b>73 012 \$</b>	<b>67 488 \$</b>	<b>53 887 \$</b>	<b>49 145 \$</b>	<b>161 746 \$</b>	<b>358 455 \$</b>	<b>119 148 \$</b>	<b>182 353 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>										
Dépôts	109 973 \$	65 320 \$	70 697 \$	58 361 \$	46 318 \$	68 912 \$	86 716 \$	27 160 \$	418 876 \$	952 333 \$
Particuliers	18 320	16 379	18 241	13 690	16 668	25 987	15 199	828	163 305	288 617
Autres que de particuliers	91 653	48 941	52 456	44 671	29 650	42 925	71 517	26 332	255 571	663 716
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	385	696	1 333	1 084	1 361	6 979	4 045	10 896	–	26 779
Acceptations	15 333	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	312	2 039	2 216	1 016	2 032	2 915	6 827	7 503	11 543	36 403
Instruments financiers dérivés	2 542	4 561	2 866	2 328	1 983	8 440	14 489	21 451	–	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	157 525	821	1 661	–	–	–	–	–	–	160 007
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	252	1 714	7 727	–	9 693
Autres passifs <sup>3)</sup>	530	1 809	1 309	1 248	1 556	7 642	6 021	8 021	41 743	69 879
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>78 571</b>	<b>78 571</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>286 600 \$</b>	<b>78 553 \$</b>	<b>80 155 \$</b>	<b>64 042 \$</b>	<b>53 250 \$</b>	<b>95 140 \$</b>	<b>119 812 \$</b>	<b>82 758 \$</b>	<b>550 733 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>4)</sup>	7 709 \$	8 558 \$	22 634 \$	17 905 \$	19 784 \$	47 035 \$	150 573 \$	11 571 \$	–	285 769 \$
Garanties et lettres de crédit <sup>5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	49 112	49 112
Obligations d'impartition <sup>6)</sup>	18	35	52	52	52	39	33	24	–	305

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

## Cotes de crédit

Les cotes de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les cotes de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Ses cotes de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par Morningstar DBRS, Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P) et AA par Fitch. Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les cotes AA (bas) par Morningstar DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. En date du 31 juillet 2024, toutes les agences de notation avaient attribué une perspective « stable » à la Banque. Aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit ou aux perspectives de la Banque au cours du trimestre.

## Gestion du capital

La Banque continue de gérer son capital conformément au cadre de gestion du capital présenté aux pages 56 à 68 du rapport annuel 2023 de la Banque.

En juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. En outre, en juin 2024, le BSIF a maintenu la réserve pour stabilité intérieure à 3,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BIS<sup>i</sup> et la réserve pour stabilité intérieure, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement.

### Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Les réformes définitives de Bâle III concernant le risque de crédit et le risque d'exploitation ont été mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023, y compris un plancher global de fonds propres garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté à 65 % pour les banques canadiennes et ce pourcentage sera haussé de 2,5 % chaque année de manière à atteindre 72,5 % au premier trimestre de 2026. À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025.

Par ailleurs, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit et de la révision complète du portefeuille de négociation sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque, ce qui a eu une incidence d'environ -28 points de base.

### Exigences de fonds propres du BSIF pour les prêts immobiliers garantis

En juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis intitulé *Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20*, qui s'ajoute aux attentes formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de souscription, des procédures et des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada au sein des programmes de prêts combinés (PPC). Les changements touchent le programme Crédit intégré Scotia (CIS) de la Banque Scotia, qui est considéré comme un PPC. Le BSIF s'attend à ce que la tranche d'un prêt CIS supérieure à 65 % du ratio prêt/valeur soit amortissable et non réoctroyable. Ces changements s'appliquent aux prêts CIS nouvellement accordés ou existants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Pour mettre en œuvre ces changements, la tranche de la limite globale du prêt CIS dépassant 65 % du ratio prêt/valeur est réduite mensuellement de façon linéaire sur 25 ans jusqu'à ce que la limite globale du prêt CIS atteigne 65 % du ratio prêt/valeur. Cela permet de s'assurer que les remboursements du principal sur les soldes dépassant 65 % du ratio prêt/valeur sont non réoctroyables conformément aux attentes du BSIF.

La ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF a été mise à jour avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023 de manière à exiger une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques pour les prêts hypothécaires qui sont en situation d'amortissement négatif pendant au moins trois mois consécutifs et dont le ratio prêt/valeur est supérieur à 65 %. Les produits de prêts hypothécaires à taux variable de la Banque ajustent le paiement automatiquement lors de chaque variation du taux préférentiel de la Banque de manière que l'amortissement du prêt se poursuive selon l'échéancier. Par conséquent, la modification des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à amortissement négatif a une incidence négligeable pour la Banque.

### Le BSIF met la touche finale à son cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, avec prise d'effet au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice *TLAC* du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Les BIS<sup>i</sup> doivent maintenir un ratio de TLAC par établissement d'au moins 21,5 % en tout temps, et elles ne sont actuellement pas tenues de communiquer publiquement leur ratio de TLAC par établissement. Le BSIF compte tenir, en temps opportun, une consultation sur les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les données et de la communication future d'informations.

La Banque est en conformité avec les exigences finales du BSIF en matière de TLAC par établissement.

### Le BSIF retarde l'augmentation du plancher de fonds propres prévu par Bâle III

En juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait de un an l'augmentation du plancher de fonds propres afin de lui permettre de prendre en compte le calendrier de mise en œuvre des réformes de Bâle III de 2017 en cours dans d'autres pays.

Comme il est indiqué plus haut, le Canada a mené à terme au début de 2024 la mise en œuvre des réformes de l'Accord de Bâle III révisé en 2017 et il a établi un calendrier de mise en œuvre accélérée du plancher de fonds propres, fixé à 65 % en 2023 et devant être haussé de 2,5 % au premier trimestre de chaque année de manière à atteindre 72,5 % en 2026. L'annonce par le BSIF d'un délai de un an a pour résultat que le plancher de fonds propres demeure à 67,5 % pour les exercices 2024 et 2025, avant d'être haussé à 70 % en 2026, puis à 72,5 % en 2027. Le BSIF continuera de suivre les progrès accomplis par d'autres pays relativement à la mise en œuvre des réformes de Bâle III de 2017, en soupesant l'équilibre concurrentiel au sein du système bancaire et la solidité du régime de fonds propres du Canada.

## Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

Les diverses mesures des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes de la Banque se composaient de ce qui suit :

### T32 Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

(en millions de dollars)	Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé	Bâle III révisé
Actions ordinaires et assimilées de T1 <sup>1)</sup>	60 432 \$	59 403 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1 <sup>1)</sup>	69 299	68 282	65 223
Total des fonds propres réglementaires <sup>1)</sup>	77 411	76 789	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) <sup>2)</sup>	131 832	129 939	134 504
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>1),3)</sup>	453 658 \$	450 191 \$	440 017 \$
Ratios de fonds propres (en pourcentage) <sup>1)</sup>			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,3	13,2	13,0
Ratio de T1	15,3	15,2	14,8
Ratio total des fonds propres	17,1	17,1	17,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes <sup>2)</sup>	29,1	28,9	30,6
Levier <sup>4)</sup> :			
Exposition du ratio de levier	1 556 455 \$	1 555 486 \$	1 562 963 \$
Ratio de levier (en pourcentage)	4,5	4,4	4,2
Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes (en pourcentage) <sup>2)</sup>	8,5	8,4	8,6

- 1) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).
- 2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).
- 3) Au 31 juillet 2024, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques).
- 4) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissait à 13,3 % au 31 juillet 2024, soit une augmentation d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'autogénération de capital, aux émissions d'actions provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque (le « RRD ») et aux profits à la réévaluation des titres à la JVAÉRG, facteurs annulés en partie par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 15,3 % au 31 juillet 2024, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio total des fonds propres s'établissait à 17,1 % au 31 juillet 2024, ce qui est essentiellement stable en regard du trimestre précédent, les incidences susmentionnées sur le ratio de T1 et l'émission de débetures subordonnées de 1 milliard de dollars ayant été contrebalancées par le remboursement de débetures subordonnées de 1,5 milliard de dollars.

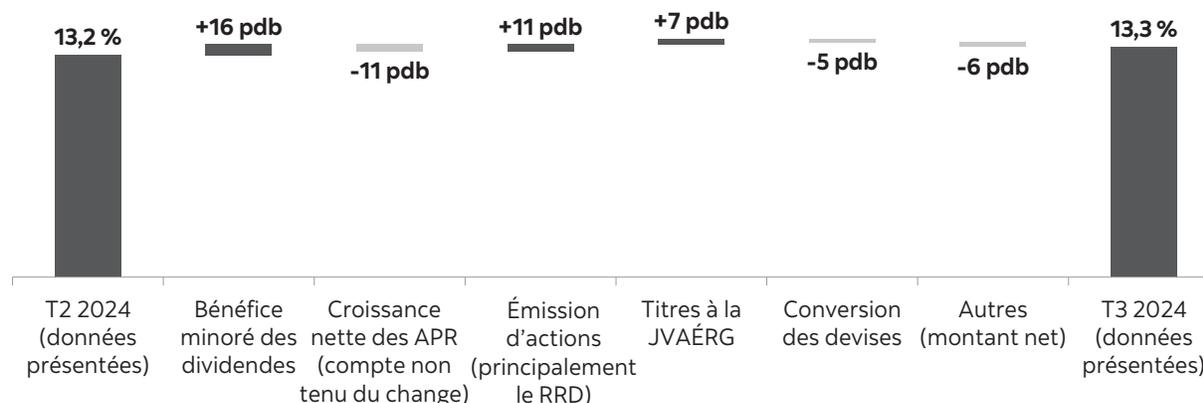
Le ratio de levier s'établissait à 4,5 % au 31 juillet 2024, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio TLAC s'établissait à 29,1 % au 31 juillet 2024, ce qui représente une hausse d'environ 20 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation de la TLAC disponible.

Le ratio de levier TLAC s'établissait à 8,5 %, ce qui correspond à une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison principalement de l'augmentation de la TLAC disponible.

Au 31 juillet 2024, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1, le ratio total des fonds propres, le ratio de levier, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC dépassaient amplement les ratios minimaux des fonds propres du BSIF.

### Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1<sup>1)</sup>



1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

### Variations des fonds propres réglementaires

Au 31 juillet 2024, les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 60,4 milliards de dollars, soit une hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du bénéfice trimestriel minoré des dividendes de 452 millions de dollars, de l'émission d'actions d'un montant de 483 millions de dollars provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires, ainsi que de la diminution de 114 millions de dollars des déductions de fonds propres réglementaires.

## Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1 ont augmenté de 3,5 milliards de dollars (ou de 0,8 %) au cours du trimestre pour s'établir à 453,7 milliards de dollars. Les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté pour le trimestre par suite essentiellement de l'évolution de la qualité du crédit dans le portefeuille de services bancaires aux entreprises et de la hausse des volumes de prêts aux particuliers, facteurs annulés en partie par la diminution des actifs pondérés en fonction du risque de marché et l'incidence de la conversion des devises.

## Informations à fournir sur les banques d'importance systémique mondiale (les « BIS<sup>m</sup> »)

En 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »), de concert avec le Conseil de stabilité financière (le « FSB »), a publié un document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes », qui évalue l'importance systémique des banques au regard du système financier mondial et de l'ensemble de l'économie. Les banques dont l'exposition du ratio de levier aux termes de Bâle III est supérieure à 200 milliards d'euros ou celles classées comme étant une BIS<sup>m</sup> au cours de la dernière année sont tenues de participer à un sondage annuel.

Le CBCB définit les indicateurs des BIS<sup>m</sup> comme étant la taille des banques, leur interdépendance, l'infrastructure financière pour les services qu'elles fournissent, leur activité transfrontalière et leur complexité. Selon la plus récente évaluation que le FSB a communiquée en novembre 2023, la Banque n'était pas considérée comme une BIS<sup>m</sup> d'après les indicateurs au 31 octobre 2022. Elle est toutefois tenue de présenter la valeur de ses indicateurs, conformément au document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles », révisé par le BSIF en 2021. Les indicateurs des BIS<sup>m</sup> fournis ci-après sont calculés selon des instructions précises données par le CBCB et pourraient ne pas être directement comparables aux autres informations présentées.

### Indicateurs de BIS<sup>m</sup>

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

Catégorie <sup>1)</sup>	Indicateur <sup>1)</sup>	2023	2022
Activité transfrontalière	Créances transfrontalières	621 748 \$	643 118 \$
	Passifs transfrontaliers <sup>2)</sup>	523 919	435 855
Taille	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III	1 568 857	1 513 699
Interdépendance	Actifs dans le système financier	137 060	140 274
	Passifs dans le système financier	113 679	108 988
	Titres en circulation	329 609	343 516
Substituabilité/infrastructure de l'institution financière	Activités de paiement	15 688 250	17 254 651
	Actifs sous conservation	398 517	371 855
	Valeur des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	86 683	87 482
	Volume d'opérations – Volume d'opérations sur titres à revenu fixe	3 608 810	2 809 979
	– Volume d'opérations sur actions et autres titres	1 453 062	1 554 656
Complexité	Valeur notionnelle des dérivés négociés de gré à gré	7 439 646	7 291 214
	Titres détenus à des fins de transaction, titres à la JVRN et titres à la JVAERG	49 485	38 359
	Actifs de niveau 3	1 810	1 750

1) Selon la définition donnée dans le document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes », publié par le CBCB (juillet 2018).

2) Le montant pour 2023 a été retraité de manière à en exclure les passifs qui sont des titres négociables émis par la Banque et à y inclure les passifs au titre des pensions sur titres.

## Évolution des indicateurs de BIS<sup>m</sup>

En 2023, les activités de paiement se sont repliées, en grande partie du fait de la baisse des volumes en dollars canadiens et américains. Les créances transfrontalières ont augmenté, essentiellement au titre des dépôts. Les autres fluctuations d'un exercice à l'autre reflètent principalement l'évolution des activités commerciales et l'incidence de la conversion des devises.

## Dividende sur les actions ordinaires

Lors de sa réunion du 26 août 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 1,06 \$ par action, lequel n'a pas varié par rapport au trimestre précédent. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 octobre 2024 aux actionnaires inscrits le 2 octobre 2024.

Les actionnaires de la Banque peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires de la Banque, conformément au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime »). La Banque continuera d'émettre les actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime) pour le dividende déclaré le 27 août 2024. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ou à toute autre date qu'elle déterminera, la Banque interrompra l'escompte sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime) en ce qui a trait aux dividendes réinvestis et aux dividendes en actions aux termes du régime, et elle mettra fin à l'émission d'actions ordinaires à même son capital autorisé aux termes du régime. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ou à toute autre date que la Banque déterminera, les achats d'actions ordinaires aux termes du régime seront effectués sur le marché secondaire, conformément aux dispositions du régime.

## Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante du bilan de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Certaines de ces mesures du risque sont exposées plus en détail à la rubrique « Gestion du risque ». Les méthodes servant à établir la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la page 169 du rapport annuel 2023 de la Banque.

La direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données servant à l'évaluation lorsque des données de marché observables ne sont pas disponibles, ainsi que dans le choix des modèles d'évaluation appropriés. L'incertitude relative à ces estimations et à ces jugements peut avoir une incidence sur la juste valeur et les résultats financiers qui sont comptabilisés. Les variations de la juste valeur des instruments financiers pour le trimestre à l'étude sont attribuables au contexte économique actuel et aux conditions actuelles du secteur et des marchés.

Bon nombre d'instruments financiers sont des produits négociés comme les dérivés, et ils le sont généralement aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») avec les contreparties, lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie nantisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 85 du rapport annuel 2023 de la Banque).

Au 31 juillet 2024, les montants notionnels des dérivés totalisaient 9 549 milliards de dollars, contre 8 222 milliards de dollars au 30 avril 2024 (31 octobre 2023 – 8 015 milliards de dollars). La hausse constatée pour le trimestre traduit essentiellement l'augmentation du volume de contrats de taux d'intérêt. Le montant notionnel total des dérivés négociés de gré à gré s'établissait à 8 854 milliards de dollars, comparativement à 7 578 milliards de dollars au 30 avril 2024 (31 octobre 2023 – 7 437 milliards de dollars), dont une tranche de 6 684 milliards de dollars avait été réglée par l'intermédiaire de contreparties centrales au 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 5 475 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 5 396 milliards de dollars). Le risque de crédit équivalent, compte tenu des accords généraux de compensation, est demeuré inchangé à 32,3 milliards de dollars, essentiellement du fait de l'exposition plus élevée aux contrats sur titres de capitaux propres, qui a été entièrement compensée par le repli des contrats de change, des contrats de taux d'intérêt et des contrats sur d'autres marchandises.

### Principaux instruments de crédit

Une analyse complète des principaux instruments de crédit que les marchés considéraient, durant la crise financière, comme présentant des risques plus élevés figure à la page 72 du rapport annuel 2023 de la Banque. Les expositions nettes de la Banque sont demeurées essentiellement les mêmes qu'à la clôture de l'exercice précédent.

### Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations et les garanties et autres engagements.

Pendant le trimestre à l'étude, la Banque n'a contracté aucune obligation contractuelle importante avec les entités structurées autrement que dans le cours normal de ses activités. Les processus d'examen et d'approbation de ces arrangements contractuels sont demeurés inchangés depuis l'exercice précédent. Pour une analyse complète de ces types d'arrangements, il y a lieu de se reporter aux pages 69 à 71 du rapport annuel 2023 de la Banque.

### Entités structurées

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée. Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

La principale exposition de la Banque aux fonds multicédants établis au Canada découle du concours de trésorerie fourni, le total des facilités de trésorerie s'étant établi à 7,6 milliards de dollars au 31 juillet 2024 (31 octobre 2023 – 7,1 milliards de dollars). Au 31 juillet 2024, le total du papier commercial en circulation relativement à ces fonds multicédants se chiffrait à 6,4 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,4 milliards de dollars). Au 31 juillet 2024, les actifs financés achetés et détenus par ces fonds multicédants présentés à leur coût initial s'élevaient à 6,3 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,3 milliards de dollars). La juste valeur de ces actifs se rapproche de leur coût initial. Il ne s'est produit aucun changement important dans la composition ou le profil de risque de ces fonds multicédants depuis le 31 octobre 2023.

### Provision pour frais juridiques

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation a été entendue par la Cour constitutionnelle du Pérou en juin 2023 et, au cours du trimestre écoulé, une décision en faveur du gouvernement péruvien a été rendue. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. En mai 2024, le tribunal de l'ICSID a rendu une décision qui a réduit la portée de l'action en justice, qui est maintenant en instance d'arbitrage. Par suite de ces faits nouveaux, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Charges autres que d'intérêts – Autres, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale de manière à ce que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. La section Risque juridique et risque de conformité figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque présente un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque, qui peuvent être mis à jour dans la section suivante.

### Cadre des services bancaires axés sur les consommateurs (système bancaire ouvert)

Le 20 juin 2024, le gouvernement fédéral a promulgué la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, qui représente l'une des premières étapes en vue du lancement du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs du Canada (le « cadre »), avec l'introduction du projet de *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* (la « LSBC »). La loi fournit des éclaircissements sur l'application de la LSBC ainsi que des lignes directrices sur son champ d'application et sa mise en œuvre. D'autres aspects clés du cadre, comme l'assujettissement et la protection de la vie privée, devaient être abordés dans la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2024*, qui sera présentée à l'automne. La Banque suit de près cette réglementation.

### Réforme des taux d'intérêt de référence

La publication des échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») a cessé le 28 juin 2024. La Banque a modifié la quasi-totalité des contrats faisant référence au CDOR et aux acceptations bancaires pour les assortir de taux de rechange, par exemple le taux des opérations de pension à un jour en dollars canadiens (« Canadian Overnight Repo Rate Average » ou « CORRA ») ou le taux préférentiel, avant la date de fin ou au moyen de dispositions de substitution.

## Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 20 juin 2024, les lois d'exécution du budget du gouvernement fédéral (projets de loi C-59 et C-69) ont reçu la sanction royale en vue de leur adoption. Celles-ci comprennent certaines mesures fiscales touchant la Banque, notamment le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières. Les lois d'exécution du budget n'incluent pas l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains réalisés après le 24 juin 2024. On s'attend à ce que cette mesure soit incluse dans un projet de loi futur.

## Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. Au cours du trimestre, soit le 20 juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* dans le cadre du projet de loi C-69. La Barbade a par ailleurs adopté sa propre loi de l'impôt minimum mondial, introduisant un impôt complémentaire minimum national. Ces lois s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque continue de progresser dans l'évaluation de l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi adoptées dans les territoires concernés. Selon ses évaluations actuelles, la Banque est admissible à l'exonération transitoire dans la plupart des territoires où elle mène des activités. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial.

## Loi sur la concurrence

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale, modifiant la *Loi sur la concurrence* de manière à interdire expressément les indications trompeuses visant les avantages d'un produit pour la protection ou la restauration de l'environnement qui ne sont pas appuyées par des épreuves suffisantes et appropriées ou des éléments corroboratifs suffisants et appropriés. Ces modifications prévoient également un droit privé d'action pour de telles présentations erronées des faits à compter de 2025. Des lignes directrices supplémentaires du Bureau de la concurrence sont attendues. La Banque suit de près cette réglementation.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

Le 5 juillet 2024, le ministère des Finances a publié des projets de règlements en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Les règlements donnent notamment une définition élargie de la notion de personne ou d'entité figurant sur des listes, de manière à englober les personnes et les entités visées par la quasi-totalité de la législation canadienne sur les sanctions. La Banque suit de près ce projet de réglementation.

## Méthodes comptables et contrôles

### Méthodes et estimations comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque et décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements touchant la comptabilisation des contrats d'assurance découlant de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui sont présentés dans les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

### Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023, à l'exception des mises à jour décrites plus bas.

#### IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

#### IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*, qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2026. La Banque peut adopter de manière anticipée toutes les modifications simultanément ou adopter uniquement les modifications liées au classement des états financiers et aux obligations d'information connexes. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

## Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2024, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

## Transactions avec des parties liées

Aucune modification n'a été apportée aux procédures et aux politiques que la Banque applique à l'égard des transactions avec des parties liées par rapport à celles qui sont présentées dans le rapport annuel 2023 de la Banque. Toutes les transactions avec des parties liées ont lieu à des modalités et conditions du marché.

## Données sur les actions

### T33 Actions et autres instruments

Au 31 juillet 2024	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action <sup>1)</sup>	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
<b>Actions ordinaires<sup>2)</sup></b>	21 549 \$	1,06 \$	1 237 339	s. o.

<b>Autres titres de T1 FPUNV<sup>3),5)</sup></b>	Montant (en millions de dollars)	Distrib- utions <sup>4)</sup>	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$ US	20,9906 \$ US	8,21370	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$ US	12,25 \$ US	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1	1 250 \$	9,25 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2	600 \$ US	9,0625 \$ US	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4	750 \$ US	21,5625 \$ US	8,625	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5	750 \$ US	20,0000 \$ US	8,000	750

<b>Débetures subordonnées FPUNV<sup>3)</sup></b>	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débetures subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 \$ US	4,500
Débetures subordonnées échéant en juillet 2029 <sup>6)</sup>	– \$	2,836
Débetures subordonnées échéant en mai 2032	1 750 \$	3,934
Débetures subordonnées échéant en décembre 2032	33 000 JPY	1,800
Débetures subordonnées échéant en août 2033	1 000 \$	5,679
Débetures subordonnées échéant en décembre 2033	12 000 JPY	1,830
Débetures subordonnées échéant en août 2034	1 000 \$	4,959
Débetures subordonnées échéant en mai 2037	1 250 \$ US	4,588

<b>Autres</b>	Montant (en millions de dollars)	Distrib- utions <sup>4)</sup>	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia <sup>7)</sup>	750 \$	28,25 \$	5,650	750

<b>Options</b>	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires <sup>2)</sup>	11 877

- 1) Les dividendes sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant. Représente les dividendes annoncés le 27 août 2024. Lors de sa réunion du 26 août 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende payable le 29 octobre 2024 aux actionnaires inscrits le 2 octobre 2024.
- 2) Au 16 août 2024, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 237 339 milliers et à 11 839 milliers.
- 3) Ces actions sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débetures convertibles FPUNV et d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV au 31 juillet 2024 s'établissait à 4 560 millions d'actions ordinaires, en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant.
- 4) Distributions payables chaque semestre ou trimestre selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.
- 5) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.
- 6) Le 3 juillet 2024, la Banque a remboursé la totalité des débetures subordonnées (FPUNV) à 2,836 % en circulation d'un montant de 1 500 millions de dollars échéant en juillet 2029 à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.
- 7) Ces titres sont assortis de caractéristiques de conversion. Se reporter au tableau 31 du rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

On trouvera plus de renseignements sur les titres en circulation de la Banque, y compris les caractéristiques de convertibilité, aux notes 21, 24 et 26 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.

## Glossaire

**Acceptation bancaire :** Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

**Actifs pondérés en fonction des risques :** Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III révisé. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

**Actifs sous administration (ASA) :** Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

**Actifs sous gestion (ASG) :** Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

**Alliance du Pacifique :** Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

**Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) :** La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

**BSIF :** Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

**Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) :** La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

**Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

**Compte de correction de valeur pour pertes sur créances :** Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

**Contrat à terme standardisé :** Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

**Contrat de change à terme :** Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

**Contrat de garantie de taux :** Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

**Courbe de rendement :** Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

**Couverture :** Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

**Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations :** Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

**Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations :** Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

**Entité structurée :** Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

**Évaluation à la valeur de marché :** Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

**Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) :** Pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de T1 et de T2 doivent permettre d'absorber des pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les investisseurs sont ainsi assurés que ces instruments subiront des pertes avant les contribuables si les administrations publiques déterminent qu'il est d'intérêt public de secourir une banque non viable.

**Instruments de crédit structuré :** Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

**Instruments hors bilan :** Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

**Juste valeur :** Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

**Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie :** Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

**Levier d'exploitation :** Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

**Marge nette sur intérêts :** Sert à évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. Elle correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens.

**Mise en pension :** Ou encore « obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

**Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations :** Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

**Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations :** Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

**Montant notionnel :** Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

**Obligation sécurisée :** Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

**Option :** Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

**Point de base :** Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

**Prêt douteux :** Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

**Prise en pension :** Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

**Produit dérivé :** Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

**Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations :** Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

**Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) :** Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulatif par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

**Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances :** Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable :** Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

**Ratio de levier :** Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

**Ratio de liquidité à court terme :** Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

**Ratio de productivité :** Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus. Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction.

**Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres :** Aux termes des règles révisées de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles et de comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

**Ratio structurel de liquidité à long terme :** Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

**Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) :** Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à la variation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

**Rendement de l'action :** Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

**Rendement des actifs :** Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires :** Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

**Rendement des capitaux propres :** Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

**Swap :** Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes prédéterminées.

**Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) :** Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

**Taux d'impôt effectif :** Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Titrisation :** Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

**Valeur à risque (VaR) :** Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

**Valeur comptable par action ordinaire :** Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

# Glossaire de l'accord de Bâle III

## Paramètres du risque de crédit

**Exposition en cas de défaut (ECD) :** Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition hors bilan en cas de défaut.

**Probabilité de défaut (PD) :** Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

**Perte en cas de défaut (PCD) :** Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

## Types d'expositions au risque

### Expositions non liées aux particuliers

**Exposition sur les entreprises :** Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

**Exposition sur les banques :** Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent.

**Exposition sur les emprunteurs souverains :** Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, d'une banque multilatérale de développement ou d'un organisme public (OP).

**Titrisation :** Placement figurant au bilan dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

### Expositions liées aux particuliers

**Prêts hypothécaires à l'habitation :** Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

**Marges de crédit garanties :** Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

**Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible :** Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

**Autres prêts aux particuliers :** Tous les autres prêts personnels.

### Sous-catégories d'expositions au risque

**Montants prélevés :** Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

**Engagements non prélevés :** Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

### Autres expositions au risque

**Transactions de pension sur titres :** Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

**Dérivés de gré à gré :** Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

**Autres éléments hors bilan :** Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

**Contrats dérivés négociés en bourse :** Contrats dérivés (p. ex. contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

**Contreparties centrales admissibles :** Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

**Corrélation de valeur entre actifs (CVA) :** Les règles de Bâle III comportent une pondération plus élevée des risques liés à certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en raison de l'introduction d'une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 150 milliards de dollars canadiens et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

**Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier :** Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

**Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III :** Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé en comparant les actifs pondérés en fonction des risques des portefeuilles soumis à l'approche NI et à l'approche standard avec les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon une approche standard d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des actifs pondérés en fonction des risques est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques de la Banque.

## États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>62 États financiers consolidés intermédiaires résumés</b>	<b>81 Note 11.</b> Dépôts
<b>67 Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés</b>	<b>81 Note 12.</b> Opérations sur capitaux propres et opérations de financement
<b>67 Note 1.</b> Entité présentant l'information financière	<b>82 Note 13.</b> Gestion du capital
<b>67 Note 2.</b> Base d'établissement	<b>82 Note 14.</b> Paiements fondés sur des actions
<b>67 Note 3.</b> Méthodes comptables significatives	<b>82 Note 15.</b> Avantages du personnel
<b>68 Note 4.</b> Transition à l'IFRS 17	<b>83 Note 16.</b> Secteurs d'exploitation
<b>68 Note 5.</b> Prises de position futures en comptabilité	<b>86 Note 17.</b> Revenus et charges d'intérêts
<b>68 Note 6.</b> Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	<b>86 Note 18.</b> Résultat par action
<b>68 Note 7.</b> Titres de placement	<b>86 Note 19.</b> Instruments financiers
<b>70 Note 8.</b> Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	<b>93 Note 20.</b> Provisions
<b>79 Note 9.</b> Décomptabilisation d'actifs financiers	<b>93 Note 21.</b> Impôt sur le résultat
<b>80 Note 10.</b> Participations dans des sociétés associées	<b>94 Note 22.</b> Cession
	<b>94 Note 23.</b> Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

## État consolidé de la situation financière

(non audité) (en millions de dollars)	Notes	Aux		
		31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	58 329 \$	58 631 \$	90 312 \$
Métaux précieux		2 419	1 253	937
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>				
Titres		124 117	123 091	107 612
Prêts		7 642	7 141	7 544
Autres		2 240	2 048	2 712
Titres pris en pension et titres empruntés		133 999	132 280	117 868
Instruments financiers dérivés		193 796	192 858	199 325
Titres de placement	7	39 987	44 856	51 340
		151 776	144 784	118 237
<b>Prêts</b>				
Prêts hypothécaires à l'habitation	8	348 631	344 168	344 182
Prêts personnels	8	106 543	105 528	104 170
Cartes de crédit	8	17 646	17 579	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	8	292 973	292 758	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	8c)	765 793	760 033	757 283
		6 582	6 507	6 372
		759 211	753 526	750 911
<b>Autres</b>				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		3 282	9 117	18 628
Immobilisations corporelles		5 384	5 493	5 642
Participations dans des sociétés associées	10	2 107	2 067	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		16 969	17 054	17 193
Actifs d'impôt différé		3 177	3 455	3 541
Autres actifs		31 930	34 056	35 184
		62 849	71 242	82 113
<b>Total des actifs</b>		<b>1 402 366 \$</b>	<b>1 399 430 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Dépôts</b>				
Particuliers	11	296 750 \$	292 117 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	11	606 964	605 457	612 267
Autres institutions financières	11	45 487	44 454	51 449
		949 201	942 028	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	19b)	37 754	32 987	26 779
<b>Autres</b>				
Acceptations		3 330	9 205	18 718
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		32 672	37 780	36 403
Instruments financiers dérivés		47 364	52 861	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés		178 595	173 602	160 007
Débiteures subordonnées	12	7 716	8 129	9 693
Autres passifs		62 515	61 763	69 879
		332 192	343 340	353 360
<b>Total des passifs</b>		<b>1 319 147</b>	<b>1 318 355</b>	<b>1 332 472</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				
Actions ordinaires	12	21 549	21 066	20 109
Résultats non distribués		57 541	57 081	55 673
Cumul des autres éléments du résultat global		(6 298)	(7 502)	(6 931)
Autres réserves		(67)	(68)	(84)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		72 725	70 577	68 767
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		8 779	8 779	8 075
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		81 504	79 356	76 842
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		1 715	1 719	1 729
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>83 219</b>	<b>81 075</b>	<b>78 571</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>1 402 366 \$</b>	<b>1 399 430 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## État consolidé du résultat net

(non audité) (en millions de dollars)	Notes	Trimestres clos les			Périodes de neuf mois closes les	
		31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<b>Revenu</b>						
<b>Revenus d'intérêts<sup>2)</sup></b>						
Prêts		12 137 \$	11 792 \$	11 525 \$	35 841 \$	33 220 \$
Titres		2 367	2 277	1 831	6 947	4 934
Titres pris en pension et titres empruntés		413	372	397	1 131	1 101
Dépôts auprès d'autres institutions financières		766	771	936	2 415	2 460
	17	15 683	15 212	14 689	46 334	41 715
<b>Charges d'intérêts</b>						
Dépôts		10 106	9 761	9 438	29 780	25 924
Débitures subordonnées		122	121	123	378	338
Autres		593	636	555	1 847	1 857
	17	10 821	10 518	10 116	32 005	28 119
<b>Revenus d'intérêts nets</b>		4 862	4 694	4 573	14 329	13 596
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>						
Revenus sur cartes		220	214	188	643	579
Frais liés aux services bancaires		494	477	474	1 471	1 405
Commissions de crédit		370	437	469	1 303	1 382
Fonds communs de placement		570	551	541	1 659	1 600
Commissions de courtage		333	317	285	941	833
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		278	273	261	817	770
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		202	196	146	534	402
Opérations de change à des fins autres que de transaction		236	245	213	709	672
Revenus tirés des activités de transaction		370	383	360	1 226	1 383
Profit net sur la vente de titres de placement		2	19	30	24	130
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées		54	57	55	157	135
Résultats des services d'assurance		115	108	97	337	309
Autres honoraires et commissions		308	286	283	885	751
Autres		(50)	90	92	109	(5)
		3 502	3 653	3 494	10 815	10 346
<b>Total des revenus</b>		8 364	8 347	8 067	25 144	23 942
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances		1 052	1 007	819	3 021	2 166
		7 312	7 340	7 248	22 123	21 776
<b>Charges autres que d'intérêts</b>						
Salaires et avantages du personnel		2 455	2 455	2 377	7 356	7 139
Locaux et technologie		737	699	660	2 144	1 957
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		428	410	412	1 259	1 230
Communications		89	99	101	294	296
Publicité et prospection		146	148	142	446	417
Honoraires		215	191	198	568	560
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		167	171	153	521	472
Autres		712	538	516	1 811	1 523
		4 949	4 711	4 559	14 399	13 594
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>		2 363	2 629	2 689	7 724	8 182
Charge d'impôt sur le résultat	21	451	537	497	1 521	2 086
<b>Bénéfice net</b>		1 912 \$	2 092 \$	2 192 \$	6 203 \$	6 096 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		36	26	20	87	81
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		1 876 \$	2 066 \$	2 172 \$	6 116 \$	6 015 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres		120	123	105	351	310
Actionnaires ordinaires		1 756 \$	1 943 \$	2 067 \$	5 765 \$	5 705 \$
<b>Bénéfice par action ordinaire (en dollars)</b>						
De base	18	1,43 \$	1,59 \$	1,72 \$	4,72 \$	4,78 \$
Dilué	18	1,41	1,57	1,70	4,66	4,73
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)		1,06	1,06	1,06	3,18	3,12

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAERG calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de 15 230 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 14 776 \$; 31 juillet 2023 – 14 127 \$) et de 44 904 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 40 221 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## État consolidé du résultat global

	Trimestres clos les			Périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<i>(non audité) (en millions de dollars)</i>					
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 912 \$</b>	2 092 \$	2 192 \$	<b>6 203 \$</b>	6 096 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>					
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net</b>					
Variation nette des profits (pertes) de change latents :					
Profits (pertes) de change latents, montant net	<b>(814)</b>	753	(946)	<b>(1 813)</b>	670
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	<b>377</b>	(375)	298	<b>618</b>	(242)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) de change latents, montant net	<b>(3)</b>	4	(14)	<b>(4)</b>	(6)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	<b>103</b>	(106)	82	<b>165</b>	(81)
	<b>(537)</b>	480	(716)	<b>(1 356)</b>	515
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>2 151</b>	(1 712)	(559)	<b>2 817</b>	1 027
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(1 811)</b>	1 435	711	<b>(1 914)</b>	(169)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>582</b>	(458)	(149)	<b>763</b>	253
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(494)</b>	385	199	<b>(511)</b>	(31)
	<b>252</b>	(204)	102	<b>651</b>	636
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :					
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	<b>2 777</b>	(723)	(1 601)	<b>3 701</b>	3 300
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(1 114)</b>	(89)	1 025	<b>(1 348)</b>	(3 304)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	<b>773</b>	(235)	(424)	<b>1 035</b>	973
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(309)</b>	13	257	<b>(368)</b>	(1 003)
	<b>1 199</b>	(590)	(409)	<b>1 686</b>	26
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance :					
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance, montant net	<b>(2)</b>	(1)	(1)	<b>5</b>	(6)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>-</b>	(1)	(1)	<b>1</b>	(3)
	<b>(2)</b>	-	-	<b>4</b>	(3)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	<b>1</b>	1	7	<b>(2)</b>	(5)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net</b>					
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :					
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	<b>120</b>	289	245	<b>(121)</b>	(199)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>33</b>	81	68	<b>(39)</b>	(64)
	<b>87</b>	208	177	<b>(82)</b>	(135)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>125</b>	(59)	(181)	<b>306</b>	(128)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>35</b>	(36)	(32)	<b>59</b>	(37)
	<b>90</b>	(23)	(149)	<b>247</b>	(91)
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :					
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	<b>127</b>	(474)	(1 848)	<b>(758)</b>	(1 277)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>36</b>	(132)	(513)	<b>(210)</b>	(336)
	<b>91</b>	(342)	(1 335)	<b>(548)</b>	(941)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	<b>-</b>	-	-	<b>1</b>	2
Autres éléments du résultat global	<b>1 181</b>	(470)	(2 323)	<b>601</b>	4
<b>Résultat global</b>	<b>3 093 \$</b>	1 622 \$	(131)\$	<b>6 804 \$</b>	6 100 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>13</b>	60	88	<b>55</b>	219
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	<b>3 080</b>	1 562	(219)	<b>6 749</b>	5 881
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	<b>120</b>	123	105	<b>351</b>	310
Actionnaires ordinaires	<b>2 960 \$</b>	1 439 \$	(324)\$	<b>6 398 \$</b>	5 571 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

(non audité) (en millions de dollars)	Résultats		Instruments		Autres réserves		Total des capitaux propres ordinaires		Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		Total attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres		Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		Total
	Actions ordinaires	Résultats non distribués <sup>1)</sup>	Écart de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures des flux de trésorerie	Autres <sup>2)</sup>	Autres réserves	Autres instruments de capitaux propres	Autres instruments de capitaux propres	Autres instruments de capitaux propres	Autres instruments de capitaux propres	Autres instruments de capitaux propres	Autres instruments de capitaux propres	
<b>Solde au 31 octobre 2023<sup>3)</sup></b>	<b>20 109 \$</b>	<b>55 673 \$</b>	<b>(1 755) \$</b>	<b>(1 104) \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>(4 545) \$</b>	<b>459 \$</b>	<b>(84) \$</b>	<b>68 767 \$</b>	<b>8 075 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>76 842 \$</b>	<b>1 729 \$</b>	<b>78 571 \$</b>	
Bénéfice net	—	5 765	—	—	—	—	—	—	5 765	—	—	6 116	87	6 203	
Autres éléments du résultat global	—	—	(1 341)	652	239	1 692	(609)	—	633	—	—	633	(32)	601	
<b>Total du résultat global</b>	<b>1 440</b>	<b>5 765 \$</b>	<b>(1 341) \$</b>	<b>652 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>1 692 \$</b>	<b>(609) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>6 398 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>1 004</b>	<b>6 749 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>6 804 \$</b>	
Actions rachetées	—	—	—	—	—	—	—	(1)	1 439	(300)	2 443	(300)	—	2 443	
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	—	(3 886)	—	—	—	—	—	—	(3 886)	(351)	(4 237)	(4 237)	(73)	(4 310)	
Paiements fondés sur des actions <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	11	11	—	11	11	—	11	
Autres	—	(11)	—	—	—	—	—	7	(4)	—	(4)	(4)	4	—	
<b>Solde au 31 juillet 2024</b>	<b>21 549 \$</b>	<b>57 541 \$</b>	<b>(3 096) \$</b>	<b>(452) \$</b>	<b>253 \$</b>	<b>(2 853) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>72 725 \$</b>	<b>8 779 \$</b>	<b>81 504 \$</b>	<b>81 504 \$</b>	<b>1 715 \$</b>	<b>83 219 \$</b>	
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	18 707 \$	53 761 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	(152) \$	65 150 \$	8 075 \$	73 225 \$	73 225 \$	1 524 \$	74 749 \$	
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 17, déduction faite de l'impôt	—	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)	
<b>Solde retraité au 1<sup>er</sup> novembre 2022</b>	<b>18 707 \$</b>	<b>53 760 \$</b>	<b>(2 478) \$</b>	<b>(1 482) \$</b>	<b>216 \$</b>	<b>(4 786) \$</b>	<b>1 364 \$</b>	<b>(152) \$</b>	<b>65 149 \$</b>	<b>8 075 \$</b>	<b>73 224 \$</b>	<b>73 224 \$</b>	<b>1 524 \$</b>	<b>74 748 \$</b>	
Bénéfice net	—	5 705	—	—	—	—	—	—	5 705	310	6 015	6 015	81	6 096	
Autres éléments du résultat global	—	—	387	635	(114)	23	(1 065)	—	(134)	—	(134)	(134)	138	4	
<b>Total du résultat global</b>	<b>920</b>	<b>5 705 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>635 \$</b>	<b>(114) \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>(1 065) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 571 \$</b>	<b>310 \$</b>	<b>5 881 \$</b>	<b>5 881 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>6 100 \$</b>	
Actions/instruments émis	—	—	—	—	—	—	—	(3)	917	—	917	917	—	917	
Actions rachetées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	—	(3 725)	—	—	—	—	—	—	(3 725)	(310)	(4 035)	(4 035)	(75)	(4 110)	
Paiements fondés sur des actions <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	12	12	—	12	12	—	12	
Autres	—	1	(43)	—	(1)	1	—	55	13	—	13	13	(13)	—	
<b>Solde au 31 juillet 2023<sup>3)</sup></b>	<b>19 627 \$</b>	<b>55 741 \$</b>	<b>(2 134) \$</b>	<b>(847) \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>(4 762) \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>(88) \$</b>	<b>67 937 \$</b>	<b>8 075 \$</b>	<b>76 012 \$</b>	<b>76 012 \$</b>	<b>1 655 \$</b>	<b>77 667 \$</b>	

1) Comprend des résultats non distribués de 73 \$ (31 juillet 2023 – 66 \$) liés à une société associée à l'étranger soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel, le risque de crédit propre à l'entité et les contrats d'assurance.

3) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 14).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(non audité) (en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
<i>Rentrées (sorties) nettes de trésorerie</i>				
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	1 912 \$	2 192 \$	6 203 \$	6 096 \$
Ajustements pour :				
Revenus d'intérêts nets	(4 862)	(4 573)	(14 329)	(13 596)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	428	412	1 259	1 230
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 052	819	3 021	2 166
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	1	1	11	12
Profit net sur la vente de titres de placement	(2)	(30)	(24)	(130)
(Profit net) perte nette sur les cessions	136	–	136	–
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(54)	(55)	(157)	(135)
Charge d'impôt sur le résultat	451	497	1 521	2 086
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Actifs détenus à des fins de transaction	(1 593)	(5 568)	(15 818)	(5 847)
Titres pris en pension et titres empruntés	(206)	(17 220)	5 567	(23 800)
Prêts	(7 550)	6 727	(13 551)	(2 234)
Dépôts	11 038	22 047	6 754	43 597
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(5 227)	(3 341)	(3 890)	(2 949)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	4 387	17 261	18 035	8 075
Instruments financiers dérivés, montant net	2 149	(1 433)	3 251	(465)
Autres, montant net	637	629	(2 812)	(2 328)
Intérêts et dividendes perçus	15 914	14 882	46 006	41 755
Intérêts versés	(10 966)	(9 419)	(31 338)	(24 930)
Impôt sur le résultat payé	(532)	(501)	(1 385)	(1 625)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	7 113	23 327	8 460	26 978
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(384)	(23 830)	30 818	(22 897)
Achat de titres de placement	(23 166)	(20 121)	(88 194)	(68 383)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	18 470	23 723	57 231	68 386
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(134)	(217)	(368)	(289)
Autres, montant net	(242)	26	(719)	(538)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(5 456)	(20 419)	(1 232)	(23 721)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 337
Remboursement de débentures subordonnées	(1 500)	–	(3 250)	(2)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	–	–	1 004	–
Rachat d'actions ordinaires	–	–	(300)	–
Produit de l'émission d'actions ordinaires	483	467	1 440	920
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(1 424)	(1 375)	(4 237)	(4 035)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(17)	(14)	(73)	(75)
Paiement d'obligations locatives	(74)	(78)	(232)	(248)
Autres, montant net	(630)	582	(3 406)	326
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(2 162)	582	(8 054)	(1 777)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(11)	(147)	(94)	90
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(516)	3 343	(920)	1 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période <sup>2)</sup>	9 769	9 292	10 173	11 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période <sup>2)</sup>	9 253 \$	12 635 \$	9 253 \$	12 635 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

## 1. Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés, ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

## 2. Base d'établissement

## Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Banque ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), et ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 a été autorisée par le conseil d'administration le 27 août 2024.

## Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

## Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations, établisse des jugements et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, ainsi que la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci.

## 3. Méthodes comptables significatives

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 inclus dans le rapport annuel 2023.

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, qui sont décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements décrits ci-dessous.

## IFRS 17 – Contrats d'assurance

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre exhaustif fondé sur des principes visant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation pour les contrats d'assurance. L'IFRS 17 propose trois modèles pouvant s'appliquer à tous les contrats d'assurance : la méthode générale d'évaluation, la méthode fondée sur les honoraires variables et la méthode de la répartition des primes.

Aux termes de l'IFRS 17, la Banque détermine les contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant de l'indemniser si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire. Pour les contrats de courte durée, la Banque applique la méthode de la répartition des primes, qui exige que les primes attendues soient comptabilisées en résultat sur la période de couverture et qu'un passif soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes à titre de revenus d'assurance. Pour les contrats de longue durée, l'IFRS 17 exige la comptabilisation de flux de trésorerie d'exécution pondérés selon les probabilités et d'un ajustement au titre du risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat. Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période au cours de laquelle la Banque fournit la couverture d'assurance et à mesure que le risque est éliminé. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

#### 4. Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17 doit être adoptée de manière rétrospective intégrale à la transition. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées. La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires à l'application de l'IFRS 17 et elle a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats de courte durée, tandis que la méthode de la juste valeur pouvait être appliquée à ses contrats de longue durée. Par conséquent, la Banque a retraité les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 n'est pas importante pour la Banque.

#### 5. Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023, à l'exception des mises à jour décrites plus bas.

##### IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

##### IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*, qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2026. La Banque peut adopter de manière anticipée toutes les modifications simultanément ou adopter uniquement les modifications liées au classement des états financiers et aux obligations d'information connexes. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

#### 6. Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

(en millions de dollars)	Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	9 253 \$	9 769 \$	10 173 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	49 076	48 862	80 139
<b>Total</b>	<b>58 329 \$<sup>1)</sup></b>	<b>58 631 \$<sup>1)</sup></b>	<b>90 312 \$<sup>1)</sup></b>

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur de 3 \$ (30 avril 2024 – 3 \$; 31 octobre 2023 – 7 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 507 millions de dollars (30 avril 2024 – 5 817 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 5 758 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

#### 7. Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par classe d'évaluation.

(en millions de dollars)	Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	116 696 \$	108 947 \$	82 150 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	31 116	32 045	31 984
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	1 877	1 752	2 164
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	2 040	1 986	1 888
Titres de créance évalués à la JVRN	47	54	51
<b>Total des titres de placement</b>	<b>151 776 \$</b>	<b>144 784 \$</b>	<b>118 237 \$</b>

## a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

<i>Au 31 juillet 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	20 836 \$	186 \$	163 \$	20 859 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	16 476	207	214	16 469
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	46 017	292	1 049	45 260
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	31 014	169	473	30 710
Autres titres de créance	3 414	28	44	3 398
<b>Total</b>	<b>117 757 \$</b>	<b>882 \$</b>	<b>1 943 \$</b>	<b>116 696 \$</b>

<i>Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	18 504 \$	9 \$	341 \$	18 172 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	14 933	12	462	14 483
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	45 728	16	1 805	43 939
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	29 756	106	693	29 169
Autres titres de créance	3 244	4	64	3 184
<b>Total</b>	<b>112 165 \$</b>	<b>147 \$</b>	<b>3 365 \$</b>	<b>108 947 \$</b>

<i>Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	12 794 \$	6 \$	413 \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	7 680	2	536	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	30 741	32	2 075	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	32 246	91	936	31 401
Autres titres de créance	2 597	2	81	2 518
<b>Total</b>	<b>86 058 \$</b>	<b>133 \$</b>	<b>4 041 \$</b>	<b>82 150 \$</b>

## b) Titres de créance évalués au coût amorti

<i>(en millions de dollars)</i>	Aux					
	31 juillet 2024		30 avril 2024		31 octobre 2023	
	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1)</sup>	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1)</sup>	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1)</sup>
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	9 621 \$	9 672 \$	9 538 \$	9 724 \$	9 927 \$	10 211 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	18 126	19 154	18 409	19 812	17 912	19 788
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 088	2 089	2 307	2 316	1 860	1 871
Titres de créance de sociétés	211	201	198	193	117	114
<b>Total</b>	<b>30 046 \$</b>	<b>31 116 \$</b>	<b>30 452 \$</b>	<b>32 045 \$</b>	<b>29 816 \$</b>	<b>31 984 \$</b>

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (30 avril 2024 – 1 \$; 31 octobre 2023 – 1 \$).

## c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

<i>Au 31 juillet 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 375 \$	574 \$	72 \$	1 877 \$
<b>Total</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>574 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>1 877 \$</b>

<i>Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 375 \$	461 \$	84 \$	1 752 \$
<b>Total</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>461 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>1 752 \$</b>

<i>Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$
<b>Total</b>	<b>1 947 \$</b>	<b>390 \$</b>	<b>173 \$</b>	<b>2 164 \$</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Des revenus de dividendes gagnés sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 21 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 33 millions de dollars; 31 juillet 2023 – 37 millions de dollars) et de 101 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 112 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

La Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 0,2 million de dollars au cours du trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 453 millions de dollars; 31 juillet 2023 – 778 millions de dollars) et de 938 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 1 586 millions de dollars). Il en a découlé un profit réalisé de 0,2 million de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – profit réalisé de 39 millions de dollars; 31 juillet 2023 – perte réalisée de 126 millions de dollars) et un profit réalisé de 21 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – perte réalisée de 193 millions de dollars).

### 8. Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### a) Prêts au coût amorti

	Au		
	31 juillet 2024		
	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>			
Prêts hypothécaires à l'habitation	348 631 \$	1 210 \$	347 421 \$
Prêts personnels	106 543	2 372	104 171
Cartes de crédit	17 646	1 190	16 456
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	292 973	1 810	291 163
Total	765 793 \$	6 582 \$	759 211 \$

	Aux					
	30 avril 2024			31 octobre 2023		
	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>						
Prêts hypothécaires à l'habitation	344 168 \$	1 188 \$	342 980 \$	344 182 \$	1 084 \$	343 098 \$
Prêts personnels	105 528	2 340	103 188	104 170	2 414	101 756
Cartes de crédit	17 579	1 239	16 340	17 109	1 237	15 872
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	292 758	1 740	291 018	291 822	1 637	290 185
Total	760 033 \$	6 507 \$	753 526 \$	757 283 \$	6 372 \$	750 911 \$

#### b) Prêts douteux<sup>1)</sup>

	Au		
	31 juillet 2024		
	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>			
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 197 \$	593 \$	1 604 \$
Prêts personnels	1 139	659	480
Cartes de crédit	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 153	788	2 365
Total	6 489 \$	2 040 \$	4 449 \$
<b>Par secteurs géographiques</b>			
Canada	1 868 \$	552 \$	1 316 \$
États-Unis	6	1	5
Mexique	1 369	399	970
Pérou	733	394	339
Chili	1 300	292	1 008
Colombie	364	142	222
Autres pays	849	260	589
Total	6 489 \$	2 040 \$	4 449 \$

	Aux					
	30 avril 2024			31 octobre 2023		
(en millions de dollars)	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 178 \$	580 \$	1 598 \$	1 864 \$	498 \$	1 366 \$
Prêts personnels	1 175	656	519	1 176	664	512
Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 046	764	2 282	2 686	719	1 967
<b>Total</b>	<b>6 399 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>4 399 \$</b>	<b>5 726 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>3 845 \$</b>
<b>Par secteurs géographiques</b>						
Canada	1 774 \$	533 \$	1 241 \$	1 564 \$	514 \$	1 050 \$
États-Unis	6	1	5	—	—	—
Mexique	1 370	401	969	1 183	372	811
Pérou	734	389	345	691	372	319
Chili	1 258	283	975	1 098	264	834
Colombie	401	135	266	356	97	259
Autres pays	856	258	598	834	262	572
<b>Total</b>	<b>6 399 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>4 399 \$</b>	<b>5 726 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>3 845 \$</b>

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours du trimestre clos le 31 juillet 2024 ont totalisé 22 \$ (30 avril 2024 – 22 \$; 31 octobre 2023 – 15 \$).

### c) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transactions;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices des prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

#### ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances afin de rendre compte, comme il est décrit plus haut, de tous les facteurs de risque pertinents jusqu'à la fin de la période de communication de l'information. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Le scénario de base présume une croissance économique moindre au Canada et aux États-Unis en 2024 en comparaison de la base de référence du trimestre précédent. Toutefois, pour les trimestres prévisionnels suivants, la croissance au Canada revient à des niveaux semblables aux prévisions précédentes et elle dépasse légèrement les prévisions antérieures aux États-Unis. Ces attentes réduites en matière de performance à court terme dans les deux pays reflètent les données plus faibles que prévu publiées pour le premier trimestre de l'année civile 2024. La croissance économique devrait se raffermir au Canada durant la deuxième moitié de l'année 2024, alors que l'effet de ralentissement entraîné par les hausses passées des taux directeurs s'estompera et que l'activité immobilière reprendra. La Banque prévoit que la Banque du Canada continuera de réduire son taux directeur jusqu'à la fin de 2025, tandis que la banque centrale des États-Unis devrait commencer à réduire le sien au troisième trimestre de cette année.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit une baisse de la demande internationale et intérieure ainsi qu'une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Ce scénario se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps de 2023. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leur taux directeur à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 juillet 2024</i>								
<b>Canada</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,2	2,8	3,2	-1,8	3,0	-4,4	3,5
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,4	1,9	2,5	2,3	1,6	1,6	5,9	2,1
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,1	6,1	5,0	8,2	7,0	10,6	7,4
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	3,9	2,9	4,0	3,6	3,4	2,1	4,8	3,5
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	0,8	3,5	1,9	4,7	-4,9	4,3	-6,5	3,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,35	1,29	1,34	1,28	1,46	1,27	1,51	1,29
<b>États-Unis</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,4	3,1	-1,8	3,1	-3,9	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,2	3,0	2,6	1,7	1,9	6,6	2,4
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	4,7	3,0	4,8	3,7	4,1	1,8	5,6	3,6
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,2	3,9	3,8	5,8	4,8	7,7	5,1
<b>Mexique</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,1	1,9	2,6	2,7	-0,2	2,5	-2,1	3,1
Taux de chômage moyen (%)	3,3	3,8	3,2	3,3	4,2	4,0	6,2	4,8
<b>Chili</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,2	2,1	5,0	3,0	0,0	2,9	-3,5	3,7
Taux de chômage moyen (%)	7,9	6,5	7,4	5,8	9,5	6,8	11,4	7,2
<b>Pérou</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,6	3,2	3,5	4,7	1,7	3,6	-0,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	7,1	6,9	6,6	4,9	8,6	7,3	12,2	8,9
<b>Colombie</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	2,8	3,3	4,3	0,9	3,2	-0,9	3,7
Taux de chômage moyen (%)	11,1	10,3	10,4	7,8	13,3	10,9	19,1	13,4
<b>Antilles</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,7	3,8	4,2	4,5	2,8	4,2	1,0	4,7
<b>Monde</b>								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	79	69	84	85	64	60	58	58
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,91	5,10	5,09	5,70	4,39	4,93	4,25	4,84
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	3,3	2,5	4,3	3,4	0,3	3,2	-1,6	3,6

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 30 avril 2024</i>								
<b>Canada</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,1	2,8	3,3	-2,0	2,9	-4,6	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,5	1,8	2,7	2,3	1,8	1,5	6,4	2,0
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,1	5,9	4,7	8,1	7,0	10,5	7,4
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,4	2,6	4,6	3,5	3,9	1,9	5,5	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-0,7	4,0	0,0	5,4	-6,4	4,7	-8,0	3,9
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,34	1,29	1,34	1,28	1,44	1,27	1,50	1,30
<b>États-Unis</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,2	2,9	3,1	-1,5	3,1	-3,6	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,1	2,2	3,3	2,7	2,0	1,8	7,0	2,4
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,1	2,7	5,4	3,8	4,4	1,6	6,0	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,9	4,4	3,7	3,9	5,5	5,0	7,3	5,3
<b>Mexique</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,5	1,8	3,5	3,0	0,7	2,4	-2,3	3,0
Taux de chômage moyen (%)	3,2	3,8	2,9	2,7	4,0	3,9	6,1	4,8
<b>Chili</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,9	2,5	5,3	4,2	-0,2	3,3	-2,8	3,9
Taux de chômage moyen (%)	7,8	6,8	7,2	5,6	9,6	7,1	11,5	7,5
<b>Pérou</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,7	3,0	3,7	4,2	1,3	3,4	-1,0	3,8
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,8	5,9	5,1	7,7	7,2	11,2	8,7
<b>Colombie</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,6	2,9	2,9	4,2	0,2	3,4	-2,1	3,9
Taux de chômage moyen (%)	10,7	10,2	10,0	8,2	12,9	10,7	18,8	13,2
<b>Antilles</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,8	5,0	2,5	4,2	0,1	4,7
<b>Monde</b>								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	80	70	85	87	65	62	58	60
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,16	5,11	4,31	5,75	3,81	4,97	3,64	4,90
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,58	2,72	3,62	3,75	-0,38	3,42	-2,25	3,83

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 octobre 2023</i>								
<b>Canada</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,7	2,9	1,3	4,2	-2,2	3,5	-4,3	3,9
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,0	2,8	2,5	1,8	1,6	6,4	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,0	5,7	5,7	4,2	7,6	6,3	9,7	6,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,8	2,6	4,8	3,5	3,6	1,4	5,8	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-1,9	1,4	-1,4	2,9	-5,5	2,2	-6,8	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,27	1,22	1,41	1,26	1,47	1,28
<b>États-Unis</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	1,9	1,5	2,7	-2,0	2,7	-3,8	3,0
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,2	2,2	3,5	2,6	1,9	1,8	7,0	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,3	2,5	5,4	3,4	4,2	0,8	6,3	3,1
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	3,9	4,1	5,6	5,0	7,2	5,2
<b>Mexique</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,6	3,3	-0,2	2,7	-2,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,7	3,9	3,6	3,2	4,7	4,1	6,8	4,9
<b>Chili</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,9	2,8	4,6	-0,9	3,5	-3,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	8,5	7,0	8,2	6,3	9,6	7,3	11,3	7,6
<b>Pérou</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,7	2,7	3,9	0,8	3,1	-1,4	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,9	7,0	6,2	5,1	8,3	7,3	11,6	8,8
<b>Colombie</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	3,0	3,7	4,3	1,4	3,4	-0,9	3,9
Taux de chômage moyen (%)	9,2	9,9	8,6	7,9	11,1	10,3	15,6	12,3
<b>Antilles</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,5	4,9	2,8	4,2	0,5	4,7
<b>Monde</b>								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/lb	78	66	84	82	68	63	62	61
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,97	5,01	4,11	5,65	3,70	4,89	3,56	4,83
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,75	2,45	3,62	3,48	0,10	3,10	-1,48	3,45

## iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 4 784 millions de dollars (30 avril 2024 – 4 734 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 4 719 millions de dollars), par rapport à 4 400 millions de dollars (30 avril 2024 – 4 534 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 4 510 millions de dollars).

Au cours du trimestre à l'étude, la Banque a amélioré les modèles établis selon l'IFRS 9. Les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs était calculé par la Banque à l'aide d'une moyenne pondérée de ses deux scénarios pessimistes, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 987 millions de dollars au compte de correction de valeur présenté au 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 539 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 436 millions de dollars), compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuels, si tous les actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 657 millions de dollars (30 avril 2024 – 570 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 553 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

## iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2023	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances <sup>1)</sup>	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 juillet 2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 084 \$	214 \$	(61)\$	(27)\$	1 210 \$
Prêts personnels	2 414	1 427	(1 375)	(94)	2 372
Cartes de crédit	1 237	822	(857)	(12)	1 190
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 876	568	(265)	(106)	2 073
	6 611 \$	3 031 \$	(2 558)\$	(239)\$	6 845 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 372 \$				6 582 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations <sup>2)</sup>	90				48
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>3)</sup>	149				215

1) Exclut les montants liés aux autres actifs et des reprises de pertes de valeur de (10)\$\$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 3 021 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances <sup>1)</sup>	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 juillet 2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	899 \$	99 \$	(52)\$	63 \$	1 009 \$
Prêts personnels	2 137	907	(844)	91	2 291
Cartes de crédit	1 083	701	(661)	53	1 176
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 368	465	(214)	(16)	1 603
	5 487 \$	2 172 \$	(1 771)\$	191 \$	6 079 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 348 \$				5 893 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations <sup>2)</sup>	31				53
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>3)</sup>	108				133

- 1) Exclut les montants liés aux autres actifs et des reprises de pertes de valeur de (6)\$ . La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 2 166 \$ .
- 2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.
- 3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

### Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

(en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	201 \$	416 \$	593 \$	1 210 \$
Prêts personnels	553	1 160	659	2 372
Cartes de crédit	303	887	–	1 190
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	589	433	788	1 810
Total <sup>1)</sup>	1 646 \$	2 896 \$	2 040 \$	6 582 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 278 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels	647	1 103	664	2 414
Cartes de crédit	414	823	–	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	535	383	719	1 637
Total <sup>1)</sup>	1 861 \$	2 630 \$	1 881 \$	6 372 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 257 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 31 juillet 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	222 \$	304 \$	483 \$	1 009 \$
Prêts personnels	673	986	632	2 291
Cartes de crédit	430	746	–	1 176
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	398	314	705	1 417
Total <sup>1)</sup>	1 723 \$	2 350 \$	1 820 \$	5 893 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 201 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

	Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates							
	31 juillet 2024				31 juillet 2023			
(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts aux particuliers :</b>								
<b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>								
Solde à l'ouverture de la période	259 \$	349 \$	580 \$	1 188 \$	220 \$	306 \$	455 \$	981 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(86)	89	83	86	(50)	21	70	41
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	12	-	-	12	9	-	-	9
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(3)	(6)	-	(9)	(2)	(4)	-	(6)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(22)	3	-	(19)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	59	(44)	(15)	-	50	(38)	(12)	-
Étape 2	(9)	51	(42)	-	(10)	38	(28)	-
Étape 3	-	(20)	20	-	-	(18)	18	-
Radiations, montant brut	-	-	(23)	(23)	-	-	(28)	(28)
Recouvrements	-	-	6	6	-	-	6	6
Variations des taux de change et autres variations	(9)	(6)	(16)	(31)	5	(1)	2	6
Solde à la clôture de la période	201 \$	416 \$	593 \$	1 210 \$	222 \$	304 \$	483 \$	1 009 \$
<b>Prêts personnels</b>								
Solde à l'ouverture de la période	626 \$	1 058 \$	656 \$	2 340 \$	677 \$	982 \$	608 \$	2 267 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(182)	284	378	480	(180)	229	255	304
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	89	-	-	89	94	-	-	94
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(26)	(54)	-	(80)	(24)	(45)	-	(69)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(68)	96	-	28	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	183	(178)	(5)	-	156	(153)	(3)	-
Étape 2	(57)	90	(33)	-	(54)	77	(23)	-
Étape 3	(4)	(128)	132	-	(3)	(103)	106	-
Radiations, montant brut	-	-	(551)	(551)	-	-	(381)	(381)
Recouvrements	-	-	88	88	-	-	65	65
Variations des taux de change et autres variations	(8)	(8)	(6)	(22)	7	(1)	5	11
Solde à la clôture de la période	553 \$	1 160 \$	659 \$	2 372 \$	673 \$	986 \$	632 \$	2 291 \$
<b>Cartes de crédit</b>								
Solde à l'ouverture de la période	357 \$	882 \$	- \$	1 239 \$	425 \$	710 \$	- \$	1 135 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(101)	161	214	274	(63)	152	193	282
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	31	-	-	31	55	-	-	55
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(13)	(15)	-	(28)	(16)	(23)	-	(39)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(38)	21	-	(17)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	99	(99)	-	-	64	(64)	-	-
Étape 2	(30)	30	-	-	(38)	38	-	-
Étape 3	-	(95)	95	-	-	(65)	65	-
Radiations, montant brut	-	-	(359)	(359)	-	-	(310)	(310)
Recouvrements	-	-	55	55	-	-	50	50
Variations des taux de change et autres variations	(2)	2	(5)	(5)	3	(2)	2	3
Solde à la clôture de la période	303 \$	887 \$	- \$	1 190 \$	430 \$	746 \$	- \$	1 176 \$
<b>Total des prêts aux particuliers</b>								
Solde à l'ouverture de la période	1 242 \$	2 289 \$	1 236 \$	4 767 \$	1 322 \$	1 998 \$	1 063 \$	4 383 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(369)	534	675	840	(293)	402	518	627
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	132	-	-	132	158	-	-	158
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(42)	(75)	-	(117)	(42)	(72)	-	(114)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(128)	120	-	(8)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	341	(321)	(20)	-	270	(255)	(15)	-
Étape 2	(96)	171	(75)	-	(102)	153	(51)	-
Étape 3	(4)	(243)	247	-	(3)	(186)	189	-
Radiations, montant brut	-	-	(933)	(933)	-	-	(719)	(719)
Recouvrements	-	-	149	149	-	-	121	121
Variations des taux de change et autres variations	(19)	(12)	(27)	(58)	15	(4)	9	20
Solde à la clôture de la période	1 057 \$	2 463 \$	1 252 \$	4 772 \$	1 325 \$	2 036 \$	1 115 \$	4 476 \$
<b>Prêts autres qu'aux particuliers :</b>								
<b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>								
Solde à l'ouverture de la période	653 \$	447 \$	798 \$	1 898 \$	456 \$	322 \$	704 \$	1 482 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(146)	13	144	11	16	43	111	170
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	204	-	-	204	103	-	-	103
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(187)	(12)	(4)	(203)	(87)	(20)	(14)	(121)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	200	37	-	237	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	37	(37)	-	-	18	(18)	-	-
Étape 2	(21)	22	(1)	-	(14)	16	(2)	-
Étape 3	-	(4)	4	-	-	(2)	2	-
Radiations, montant brut	-	-	(93)	(93)	-	-	(81)	(81)
Recouvrements	-	-	12	12	-	-	23	23
Variations des taux de change et autres variations	(2)	(3)	(36)	(41)	(4)	1	(23)	(26)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	738 \$	463 \$	824 \$	2 025 \$	488 \$	342 \$	720 \$	1 550 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>3)</sup>	(149)	(30)	(36)	(215)	(90)	(28)	(15)	(133)
Solde à la clôture de la période <sup>3)</sup>	589 \$	433 \$	788 \$	1 810 \$	398 \$	314 \$	705 \$	1 417 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Aux dates indiquées et pour les périodes de neuf mois closes à ces dates

(en millions de dollars)	31 juillet 2024				31 juillet 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts aux particuliers :</b>								
<b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>								
Solde à l'ouverture de la période	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(194)	155	263	224	(123)	38	176	91
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	32	-	-	32	25	-	-	25
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(7)	(16)	-	(23)	(6)	(11)	-	(17)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(22)	3	-	(19)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	164	(124)	(40)	-	134	(101)	(33)	-
Étape 2	(30)	148	(118)	-	(25)	108	(83)	-
Étape 3	-	(62)	62	-	-	(44)	44	-
Radiations, montant brut	-	-	(77)	(77)	-	-	(71)	(71)
Recouvrements	-	-	16	16	-	-	19	19
Variations des taux de change et autres variations	(7)	(9)	(11)	(27)	20	18	25	63
Solde à la clôture de la période	201 \$	416 \$	593 \$	1 210 \$	222 \$	304 \$	483 \$	1 009 \$
<b>Prêts personnels</b>								
Solde à l'ouverture de la période	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$	665 \$	921 \$	551 \$	2 137 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(553)	759	1 134	1 340	(552)	695	676	819
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	279	-	-	279	278	-	-	278
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(73)	(147)	-	(220)	(66)	(124)	-	(190)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(68)	96	-	28	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	523	(512)	(11)	-	475	(465)	(10)	-
Étape 2	(175)	259	(84)	-	(150)	212	(62)	-
Étape 3	(11)	(381)	392	-	(7)	(285)	292	-
Radiations, montant brut	-	-	(1 591)	(1 591)	-	-	(1 023)	(1 023)
Recouvrements	-	-	216	216	-	-	179	179
Variations des taux de change et autres variations	(16)	(17)	(61)	(94)	30	32	29	91
Solde à la clôture de la période	553 \$	1 160 \$	659 \$	2 372 \$	673 \$	986 \$	632 \$	2 291 \$
<b>Cartes de crédit</b>								
Solde à l'ouverture de la période	414 \$	823 \$	- \$	1 237 \$	436 \$	647 \$	- \$	1 083 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(299)	503	610	814	(218)	413	467	662
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	111	-	-	111	146	-	-	146
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(39)	(47)	-	(86)	(50)	(57)	-	(107)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(38)	21	-	(17)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	262	(262)	-	-	199	(199)	-	-
Étape 2	(104)	104	-	-	(107)	107	-	-
Étape 3	-	(244)	244	-	-	(188)	188	-
Radiations, montant brut	-	-	(1 002)	(1 002)	-	-	(820)	(820)
Recouvrements	-	-	145	145	-	-	159	159
Variations des taux de change et autres variations	(4)	(11)	3	(12)	24	23	6	53
Solde à la clôture de la période	303 \$	887 \$	- \$	1 190 \$	430 \$	746 \$	- \$	1 176 \$
<b>Total des prêts aux particuliers</b>								
Solde à l'ouverture de la période	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$	1 298 \$	1 864 \$	957 \$	4 119 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(1 046)	1 417	2 007	2 378	(893)	1 146	1 319	1 572
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	422	-	-	422	449	-	-	449
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(119)	(210)	-	(329)	(122)	(192)	-	(314)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	(128)	120	-	(8)	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	949	(898)	(51)	-	808	(765)	(43)	-
Étape 2	(309)	511	(202)	-	(282)	427	(145)	-
Étape 3	(11)	(687)	698	-	(7)	(517)	524	-
Radiations, montant brut	-	-	(2 670)	(2 670)	-	-	(1 914)	(1 914)
Recouvrements	-	-	377	377	-	-	357	357
Variations des taux de change et autres variations	(27)	(37)	(69)	(133)	74	73	60	207
Solde à la clôture de la période	1 057 \$	2 463 \$	1 252 \$	4 772 \$	1 325 \$	2 036 \$	1 115 \$	4 476 \$
<b>Prêts autres qu'aux particuliers :</b>								
<b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>								
Solde à l'ouverture de la période	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$	322 \$	320 \$	695 \$	1 337 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(195)	155	434	394	82	72	295	449
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	630	-	-	630	294	-	-	294
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(569)	(74)	(8)	(651)	(241)	(35)	(26)	(302)
Changements de modèles et de méthodes <sup>2)</sup>	200	37	-	237	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	114	(114)	-	-	60	(60)	-	-
Étape 2	(73)	76	(3)	-	(31)	38	(7)	-
Étape 3	-	(12)	12	-	-	(4)	4	-
Radiations, montant brut	-	-	(313)	(313)	-	-	(258)	(258)
Recouvrements	-	-	48	48	-	-	44	44
Variations des taux de change et autres variations	(4)	(8)	(94)	(106)	2	11	(27)	(14)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	738 \$	463 \$	824 \$	2 025 \$	488 \$	342 \$	720 \$	1 550 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>3)</sup>	(149)	(30)	(36)	(215)	(90)	(28)	(15)	(133)
Solde à la clôture de la période <sup>3)</sup>	589 \$	433 \$	788 \$	1 810 \$	398 \$	314 \$	705 \$	1 417 \$

- 1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles, les changements dans les ajustements selon l'approche par superposition d'experts en matière de crédit ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.
- 2) Comprend les changements attribuables aux améliorations apportées aux modèles établis selon l'IFRS 9 afin de refléter les ajustements selon l'approche par superposition d'experts en matière de crédit qui sont désormais intégrés dans le modèle.
- 3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

## d) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>
Très faible	206 661 \$	4 514 \$	– \$	211 175 \$	202 322 \$	957 \$	– \$	203 279 \$
Faible	76 911	5 049	–	81 960	88 909	877	–	89 786
Moyenne	19 294	2 371	–	21 665	19 758	1 385	–	21 143
Élevée	2 546	5 169	–	7 715	3 424	3 428	–	6 852
Très élevée	12	2 687	–	2 699	63	2 242	–	2 305
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	19 496	1 724	–	21 220	17 792	1 161	–	18 953
Défaut	–	–	2 197	2 197	–	–	1 864	1 864
<b>Total</b>	<b>324 920 \$</b>	<b>21 514 \$</b>	<b>2 197 \$</b>	<b>348 631 \$</b>	<b>332 268 \$</b>	<b>10 050 \$</b>	<b>1 864 \$</b>	<b>344 182 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	201	416	593	1 210	265	321	498	1 084
<b>Valeur comptable</b>	<b>324 719 \$</b>	<b>21 098 \$</b>	<b>1 604 \$</b>	<b>347 421 \$</b>	<b>332 003 \$</b>	<b>9 729 \$</b>	<b>1 366 \$</b>	<b>343 098 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>
Très faible	30 881 \$	– \$	– \$	30 881 \$	29 849 \$	211 \$	– \$	30 060 \$
Faible	20 927	12	–	20 939	27 594	558	–	28 152
Moyenne	12 977	46	–	13 023	8 725	599	–	9 324
Élevée	10 565	4 585	–	15 150	8 369	3 529	–	11 898
Très élevée	88	2 614	–	2 702	125	2 177	–	2 302
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	20 760	1 949	–	22 709	19 427	1 831	–	21 258
Défaut	–	–	1 139	1 139	–	–	1 176	1 176
<b>Total</b>	<b>96 198 \$</b>	<b>9 206 \$</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>106 543 \$</b>	<b>94 089 \$</b>	<b>8 905 \$</b>	<b>1 176 \$</b>	<b>104 170 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	553	1 160	659	2 372	647	1 103	664	2 414
<b>Valeur comptable</b>	<b>95 645 \$</b>	<b>8 046 \$</b>	<b>480 \$</b>	<b>104 171 \$</b>	<b>93 442 \$</b>	<b>7 802 \$</b>	<b>512 \$</b>	<b>101 756 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Cartes de crédit	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	2 436 \$	3 \$	– \$	2 439 \$	1 989 \$	42 \$	– \$	2 031 \$
Faible	3 184	27	–	3 211	3 329	89	–	3 418
Moyenne	4 380	62	–	4 442	4 262	116	–	4 378
Élevée	3 159	1 740	–	4 899	3 239	1 310	–	4 549
Très élevée	33	961	–	994	38	820	–	858
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>1)</sup>	1 093	568	–	1 661	1 290	585	–	1 875
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>14 285 \$</b>	<b>3 361 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>17 646 \$</b>	<b>14 147 \$</b>	<b>2 962 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>17 109 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	303	887	–	1 190	414	823	–	1 237
<b>Valeur comptable</b>	<b>13 982 \$</b>	<b>2 474 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>16 456 \$</b>	<b>13 733 \$</b>	<b>2 139 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>15 872 \$</b>

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	113 637 \$	3 \$	– \$	113 640 \$	104 488 \$	3 \$	– \$	104 491 \$
Faible	17 982	25	–	18 007	20 037	1	–	20 038
Moyenne	8 101	25	–	8 126	8 518	11	–	8 529
Élevée	3 551	503	–	4 054	3 814	421	–	4 235
Très élevée	55	275	–	330	68	296	–	364
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>1)</sup>	12 139	2 430	–	14 569	9 522	1 894	–	11 416
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Valeur comptable</b>	<b>155 465 \$</b>	<b>3 261 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>158 726 \$</b>	<b>146 447 \$</b>	<b>2 626 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>149 073 \$</b>

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

**Total des prêts aux particuliers**

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total
Très faible	353 615 \$	4 520 \$	– \$	358 135 \$	338 648 \$	1 213 \$	– \$	339 861 \$
Faible	119 004	5 113	–	124 117	139 869	1 525	–	141 394
Moyenne	44 752	2 504	–	47 256	41 263	2 111	–	43 374
Élevée	19 821	11 997	–	31 818	18 846	8 688	–	27 534
Très élevée	188	6 537	–	6 725	294	5 535	–	5 829
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	53 488	6 671	–	60 159	48 031	5 471	–	53 502
Défaut	–	–	3 336	3 336	–	–	3 040	3 040
<b>Total</b>	<b>590 868 \$</b>	<b>37 342 \$</b>	<b>3 336 \$</b>	<b>631 546 \$</b>	<b>586 951 \$</b>	<b>24 543 \$</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>614 534 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 057	2 463	1 252	4 772	1 326	2 247	1 162	4 735
<b>Valeur comptable</b>	<b>589 811 \$</b>	<b>34 879 \$</b>	<b>2 084 \$</b>	<b>626 774 \$</b>	<b>585 625 \$</b>	<b>22 296 \$</b>	<b>1 878 \$</b>	<b>609 799 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

**Prêts aux entreprises et aux administrations publiques**

Notation (en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total
Première qualité	148 265 \$	1 152 \$	– \$	149 417 \$	160 148 \$	1 205 \$	– \$	161 353 \$
Qualité inférieure	126 342	6 740	–	133 082	114 192	7 705	–	121 897
Sous surveillance	24	4 617	–	4 641	28	3 340	–	3 368
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	2 657	23	–	2 680	2 500	18	–	2 518
Défaut	–	–	3 153	3 153	–	–	2 686	2 686
<b>Total</b>	<b>277 288 \$</b>	<b>12 532 \$</b>	<b>3 153 \$</b>	<b>292 973 \$</b>	<b>276 868 \$</b>	<b>12 268 \$</b>	<b>2 686 \$</b>	<b>291 822 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	589	433	788	1 810	535	383	719	1 637
<b>Valeur comptable</b>	<b>276 699 \$</b>	<b>12 099 \$</b>	<b>2 365 \$</b>	<b>291 163 \$</b>	<b>276 333 \$</b>	<b>11 885 \$</b>	<b>1 967 \$</b>	<b>290 185 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

**Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques**

Notation (en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total
Première qualité	235 061 \$	1 458 \$	– \$	236 519 \$	240 044 \$	1 673 \$	– \$	241 717 \$
Qualité inférieure	60 914	4 168	–	65 082	62 634	5 288	–	67 922
Sous surveillance	3	1 189	–	1 192	1	1 103	–	1 104
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	5 246	–	–	5 246	5 205	–	–	5 205
Défaut	–	–	108	108	–	–	109	109
<b>Total</b>	<b>301 224 \$</b>	<b>6 815 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>308 147 \$</b>	<b>307 884 \$</b>	<b>8 064 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>316 057 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	149	30	36	215	100	20	29	149
<b>Valeur comptable</b>	<b>301 075 \$</b>	<b>6 785 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>307 932 \$</b>	<b>307 784 \$</b>	<b>8 044 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>315 908 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

**Total des prêts autres qu'aux particuliers**

Notation (en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total
Première qualité	383 326 \$	2 610 \$	– \$	385 936 \$	400 192 \$	2 878 \$	– \$	403 070 \$
Qualité inférieure	187 256	10 908	–	198 164	176 826	12 993	–	189 819
Sous surveillance	27	5 806	–	5 833	29	4 443	–	4 472
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	7 903	23	–	7 926	7 705	18	–	7 723
Défaut	–	–	3 261	3 261	–	–	2 795	2 795
<b>Total</b>	<b>578 512 \$</b>	<b>19 347 \$</b>	<b>3 261 \$</b>	<b>601 120 \$</b>	<b>584 752 \$</b>	<b>20 332 \$</b>	<b>2 795 \$</b>	<b>607 879 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	738	463	824	2 025	635	403	748	1 786
<b>Valeur comptable</b>	<b>577 774 \$</b>	<b>18 884 \$</b>	<b>2 437 \$</b>	<b>599 095 \$</b>	<b>584 117 \$</b>	<b>19 929 \$</b>	<b>2 047 \$</b>	<b>606 093 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

e) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux<sup>1)</sup>

Un prêt est considéré comme étant en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

(en millions de dollars)	Au 31 juillet 2024 <sup>2)</sup>			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus <sup>3)</sup>	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 435 \$	692 \$	– \$	2 127 \$
Prêts personnels	636	355	–	991
Cartes de crédit	237	190	397	824
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	183	71	–	254
<b>Total</b>	<b>2 491 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>397 \$</b>	<b>4 196 \$</b>

(en millions de dollars)	Au 30 avril 2024 <sup>2)</sup>			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus <sup>3)</sup>	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 433 \$	694 \$	– \$	2 127 \$
Prêts personnels	689	374	–	1 063
Cartes de crédit	247	181	404	832
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	231	89	–	320
<b>Total</b>	<b>2 600 \$</b>	<b>1 338 \$</b>	<b>404 \$</b>	<b>4 342 \$</b>

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023 <sup>2)</sup>			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus <sup>3)</sup>	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 329 \$	617 \$	– \$	1 946 \$
Prêts personnels	648	360	–	1 008
Cartes de crédit	238	157	345	740
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	159	57	–	216
<b>Total</b>	<b>2 374 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>345 \$</b>	<b>3 910 \$</b>

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiement ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
- 3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

## f) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Le tableau qui suit présente le détail de ces actifs :

(en millions de dollars)	Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
Solde du principal impayé <sup>1)</sup>	247 \$	252 \$	307 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(30)	(32)	(87)
Valeur comptable	217	220	220
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(1)	(1)
<b>Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe</b>	<b>216 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>219 \$</b>

- 1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

## 9. Décomptabilisation d'actifs financiers

*Titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation*

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »). La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL a également acheté des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPH »).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

La valeur comptable des actifs transférés qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

(en millions de dollars)	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	Aux	
		30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>			
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	11 442 \$	11 564 \$	13 508 \$
Autres actifs associés <sup>2)</sup>	7 592	8 032	8 600
<b>Passifs</b>			
Valeur comptable des passifs connexes	18 307 \$	19 183 \$	20 222 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 18 697 \$ (30 avril 2024 – 19 068 \$; 31 octobre 2023 – 20 264 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 17 985 \$ (30 avril 2024 – 18 430 \$; 31 octobre 2023 – 19 265 \$), ce qui correspondait à une position nette de 712 \$ (30 avril 2024 – 638 \$; 31 octobre 2023 – 999 \$).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, inclus dans le compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

### Titrisation de prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit au Canada au moyen d'une entité structurée consolidée. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. Au cours du trimestre écoulé, la Banque n'a conclu aucun nouvel accord de titrisation.

### Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les titres transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

(en millions de dollars)	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	Aux	
		30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
Valeur comptable des titres liés à ce qui suit :			
Mises en pension <sup>2)</sup>	158 912 \$	152 118 \$	140 296 \$
Prêts de titres	54 636	55 105	56 174
Total	213 548	207 223	196 470
Valeur comptable des passifs connexes <sup>3)</sup>	178 595 \$	173 602 \$	160 007 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 213 548 \$ (30 avril 2024 – 207 223 \$; 31 octobre 2023 – 196 470 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 178 595 \$ (30 avril 2024 – 173 602 \$; 31 octobre 2023 – 160 007 \$), ce qui correspondait à une position nette de 34 953 \$ (30 avril 2024 – 33 621 \$; 31 octobre 2023 – 36 463 \$).

2) Compte non tenu du surmattissement des actifs.

3) Les passifs relatifs aux ententes de prêts de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont obtenues sous forme de titres.

## 10. Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

(en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers <sup>1)</sup>	Aux		
					31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
					Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Bank of Xi'an Co. Ltd. <sup>2)</sup>	Chine	Services bancaires	18,11 %	30 juin 2024	957 \$	938 \$	895 \$
Maduro & Curiel's Bank N.V. <sup>3)</sup>	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	30 juin 2024	511	498	489

1) Reflète la date des plus récents états financiers fournis à la Banque par la direction des sociétés associées.

2) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 511 \$ (30 avril 2024 – 548 \$; 31 octobre 2023 – 529 \$). La valeur de marché de la participation est restée inférieure à sa valeur comptable. La Banque a effectué un test de dépréciation au 31 juillet 2024 en utilisant le modèle des flux de trésorerie actualisés de la valeur d'utilité. La Banque a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation pour la période close le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – néant; 31 octobre 2023 – 185 \$).

3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 juillet 2024, ces réserves s'établissaient à 73 \$ (30 avril 2024 – 73 \$; 31 octobre 2023 – 71 \$).

## 11. Dépôts

Aux

	31 juillet 2024					30 avril 2024	31 octobre 2023
	Payables à vue <sup>1)</sup>		Payables sur préavis <sup>2)</sup>	Payables à date fixe <sup>3)</sup>	Total	Total	Total
(en millions de dollars)	Portant intérêt	Ne portant pas intérêt					
Particuliers	5 193 \$	10 364 \$	142 879 \$	138 314 \$	296 750 \$	292 117 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	181 077	31 874	56 354	337 659	606 964	605 457	612 267
Autres institutions financières	10 294	650	2 258	32 285	45 487	44 454	51 449
	<b>196 564 \$</b>	<b>42 888 \$</b>	<b>201 491 \$<sup>4)</sup></b>	<b>508 258 \$</b>	<b>949 201 \$</b>	<b>942 028 \$</b>	<b>952 333 \$</b>
Par secteurs géographiques :							
Canada	145 486 \$	22 844 \$	163 534 \$	359 335 \$	691 199 \$	680 489 \$	679 196 \$
États-Unis	41 391	36	72	48 664	90 163	90 399	96 807
Royaume-Uni	—	—	180	21 996	22 176	22 835	21 562
Mexique	7	7 153	14 665	19 120	40 945	43 303	41 424
Pérou	4 450	122	5 676	6 251	16 499	16 268	15 860
Chili	1 557	4 889	146	17 028	23 620	23 327	23 724
Colombie	31	525	4 023	4 670	9 249	10 018	9 580
Autres pays	3 642	7 319	13 195	31 194	55 350	55 389	64 180
Total <sup>5)</sup>	<b>196 564 \$</b>	<b>42 888 \$</b>	<b>201 491 \$</b>	<b>508 258 \$</b>	<b>949 201 \$</b>	<b>942 028 \$</b>	<b>952 333 \$</b>

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend un montant de 122 \$ au titre des dépôts sans intérêt (30 avril 2024 – 120 \$; 31 octobre 2023 – 123 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 300 445 \$ (30 avril 2024 – 304 171 \$; 31 octobre 2023 – 320 088 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 20 655 \$ (30 avril 2024 – 19 590 \$; 31 octobre 2023 – 20 200 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'établissaient à 37 502 \$ (30 avril 2024 – 39 429 \$; 31 octobre 2023 – 38 127 \$) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 112 644 \$ (30 avril 2024 – 112 707 \$; 31 octobre 2023 – 116 926 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>Au 31 juillet 2024</b>	<b>62 926 \$</b>	<b>38 797 \$</b>	<b>66 988 \$</b>	<b>111 838 \$</b>	<b>20 235 \$</b>	<b>300 784 \$</b>
Au 30 avril 2024	65 328 \$	34 442 \$	65 985 \$	118 006 \$	17 999 \$	301 760 \$
Au 31 octobre 2023	66 726 \$	39 525 \$	62 675 \$	130 384 \$	19 021 \$	318 331 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

## 12. Opérations sur capitaux propres et opérations de financement

## Actions ordinaires

Pour les trimestres clos les

(en millions de dollars)	31 juillet 2024		31 juillet 2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de la période	1 229 569 597	21 066 \$	1 198 174 512	19 160 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net	18 688	2	6 252	1
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires <sup>1)</sup>	7 750 463	481	7 152 387	466
En circulation à la clôture de la période	<b>1 237 338 748</b>	<b>21 549 \$</b>	1 205 333 151	19 627 \$

Pour les périodes de neuf mois closes les

(en millions de dollars)	31 juillet 2024		31 juillet 2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de la période	1 214 044 420	20 109 \$	1 191 375 095	18 707 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net	133 766	9	404 655	27
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires <sup>1)</sup>	23 160 562	1 431	13 553 401	893
En circulation à la clôture de la période	<b>1 237 338 748</b>	<b>21 549 \$</b>	1 205 333 151	19 627 \$

1) À compter du dividende déclaré le 28 février 2023 et versé le 26 avril 2023, la Banque a émis aux participants du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime ») des actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen du marché (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur. En outre, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ou à toute autre date qu'elle déterminera, la Banque interrompra l'escompte sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime) en ce qui a trait aux dividendes réinvestis et aux dividendes en actions aux termes du régime, et elle mettra fin à l'émission d'actions ordinaires à même son capital autorisé aux termes du régime. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ou à toute autre date que la Banque déterminera, les achats d'actions ordinaires aux termes du régime seront effectués sur le marché secondaire, conformément aux dispositions du régime.

## Débentures subordonnées

## Émission

Le 18 juin 2024, la Banque a émis des débentures subordonnées à 4,95 % de 1,0 milliard de dollars échéant le 1<sup>er</sup> août 2034 [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)]. Les débentures peuvent faire l'objet d'un remboursement au gré de la Banque à compter du 1<sup>er</sup> août 2029 à la survenance de certains événements déterminés. Les intérêts sur ces débentures, au taux annuel de 4,95 %, seront payables en versements semestriels égaux (assujettis à un premier versement dépassant six mois) à terme échu le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année à

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

compter du 1<sup>er</sup> février 2025, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2029. Par la suite, ils seront payables trimestriellement jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2034, exclusivement, selon le taux CORRA composé quotidiennement majoré de 1,55 %. Le paiement d'intérêts initial (premier versement dépassant six mois), prévu pour le 1<sup>er</sup> février 2025, sera de 30,71712329 \$ par tranche de 1 000 \$ du principal des débentures. Les débentures sont assorties de dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T2 conformément à Bâle III.

### Rachat

Le 3 juillet 2024, la Banque a remboursé la totalité des débentures subordonnées [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)] à 2,836 % en circulation d'un montant de 1,5 milliard de dollars échéant en juillet 2029 (les « débentures ») à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.

## 13. Gestion du capital

Les fonds propres réglementaires, la capacité totale d'absorption des pertes et les ratios de levier de la Banque s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé	Bâle III révisé
<b>Fonds propres<sup>1),2)</sup></b>			
Actions ordinaires et assimilées de T1	60 432 \$	59 403 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1, montant net	69 299	68 282	65 223
Fonds propres réglementaires totaux	77 411	76 789	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) <sup>3)</sup>	131 832	129 939	134 504
<b>Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres</b>			
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>1),2),4)</sup>	453 658 \$	450 191 \$	440 017 \$
Risque de levier <sup>5)</sup>	1 556 455 \$	1 555 486	1 562 963
<b>Ratios réglementaires<sup>1),2)</sup></b>			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,3 %	13,2 %	13,0 %
Ratio de T1	15,3 %	15,2 %	14,8 %
Ratio total des fonds propres	17,1 %	17,1 %	17,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes <sup>3)</sup>	29,1 %	28,9 %	30,6 %
Ratio de levier <sup>5)</sup>	4,5 %	4,4 %	4,2 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes <sup>3)</sup>	8,5 %	8,4 %	8,6 %

1) Les ratios et montants réglementaires présentés sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

4) Au 31 juillet 2024, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques).

5) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Au 31 juillet 2024, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres réglementaires et de TLAC établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure. En outre, au 31 juillet 2024, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient les seuils minimaux établis par le BSIF.

## 14. Paiements fondés sur des actions

Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a attribué 2 675 932 options assorties d'un prix d'exercice de 59,99 \$ l'option et d'une juste valeur moyenne pondérée de 7,67 \$ à certains salariés déterminés, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des salariés. Ces options sur actions deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année.

La Banque a comptabilisé des hausses de 1 million de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 et de 11 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 2 millions de dollars et 12 millions de dollars) sous les « Capitaux propres – Autres réserves » en raison de la charge au titre des paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres.

## 15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau suivant présente un sommaire des charges liées aux principaux régimes de la Banque<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les					
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	51 \$	51 \$	55 \$	5 \$	4 \$	5 \$
Intérêts liés (à l'actif) au passif net au titre des prestations définies	(8)	(7)	(8)	16	17	15
Autres	3	3	3	2	(1)	(2)
Charge au titre des prestations définies	46 \$	47 \$	50 \$	23 \$	20 \$	18 \$
Charge au titre des cotisations définies	46 \$	45 \$	40 \$	– \$	– \$	– \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes d'avantages du personnel inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2)</sup>	138 \$	264 \$	200 \$	(18)\$	25 \$	45 \$

Pour les périodes de neuf mois closes les

<i>(en millions de dollars)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	31 juillet 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	31 juillet 2023
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	154 \$	165 \$	14 \$	15 \$
Intérêts liés (à l'actif) au passif net au titre des prestations définies	(23)	(25)	51	48
Autres	9	9	4	–
Charge au titre des prestations définies	140 \$	149 \$	69 \$	63 \$
Charge au titre des cotisations définies	137 \$	117 \$	– \$	– \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes d'avantages du personnel inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2)</sup>	(70)\$	(192)\$	(51)\$	(7)\$

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans la présente note.

2) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont passés en revue et mis à jour trimestriellement. En l'absence de changements aux lois, toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

## 16. Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans son rapport annuel 2023. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de donner une meilleure image de l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et des revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Réseau canadien <sup>1),2)</sup>	Opérations internationales <sup>1),2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>1)</sup>	Autres <sup>1),3)</sup>	Total <sup>2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>4)</sup>	2 752 \$	2 231 \$	245 \$	392 \$	(758)\$	4 862 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>5),6)</sup>	728	776	1 228	961	(191)	3 502
Total des revenus	3 480	3 007	1 473	1 353	(949)	8 364
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	435	589	10	18	–	1 052
Amortissements	145	142	48	68	25	428
Autres charges autres que d'intérêts	1 381	1 395	867	727	151	4 521
Charge d'impôt sur le résultat	409	177	137	122	(394)	451
Bénéfice net	1 110 \$	704 \$	411 \$	418 \$	(731)\$	1 912 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	35 \$	3 \$	– \$	(2)\$	36 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 110 \$	669 \$	408 \$	418 \$	(729)\$	1 876 \$
Actifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	451 \$	234 \$	36 \$	493 \$	209 \$	1 423 \$
Passifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	389 \$	180 \$	40 \$	476 \$	256 \$	1 341 \$

1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat de ces secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 6 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 66 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (17)\$ pour le secteur Autres.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Pour le trimestre clos le 30 avril 2024

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),(2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),(2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1),(3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	2 634 \$	2 261 \$	225 \$	331 \$	(757)\$	4 694 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),(6)</sup>	702	731	1 189	990	41	3 653
Total des revenus	3 336	2 992	1 414	1 321	(716)	8 347
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	428	566	7	5	1	1 007
Amortissements	143	142	47	62	16	410
Autres charges autres que d'intérêts	1 375	1 395	848	719	(36)	4 301
Charge d'impôt sur le résultat	382	194	130	107	(276)	537
Bénéfice net	1 008 \$	695 \$	382 \$	428 \$	(421)\$	2 092 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	24 \$	2 \$	– \$	– \$	26 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(421)\$	2 066 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	235 \$	35 \$	494 \$	202 \$	1 411 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	389 \$	183 \$	41 \$	470 \$	247 \$	1 330 \$

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat de ces secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 4 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de (7)\$ pour le Réseau canadien, de 57 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de 2 \$ pour le secteur Autres.

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),(2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),(2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1),(3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	2 469 \$	2 110 \$	207 \$	337 \$	(550)\$	4 573 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),(6)</sup>	735	725	1 129	1 006	(101)	3 494
Total des revenus	3 204	2 835	1 336	1 343	(651)	8 067
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	307	516	2	(6)	–	819
Amortissements	145	142	44	56	25	412
Autres charges autres que d'intérêts	1 303	1 346	799	702	(3)	4 147
Charge d'impôt sur le résultat	399	192	123	157	(374)	497
Bénéfice net	1 050 \$	639 \$	368 \$	434 \$	(299)\$	2 192 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	18 \$	2 \$	– \$	– \$	20 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 050 \$	621 \$	366 \$	434 \$	(299)\$	2 172 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	241 \$	34 \$	493 \$	184 \$	1 402 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	376 \$	184 \$	40 \$	450 \$	274 \$	1 324 \$

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat de ces secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 119 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 8 \$ pour le Réseau canadien, de 62 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (20)\$ pour le secteur Autres.

## Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1),3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	8 039 \$	6 738 \$	691 \$	1 077 \$	(2 216)\$	14 329 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),6)</sup>	2 164	2 364	3 561	2 976	(250)	10 815
Total des revenus	10 203	9 102	4 252	4 053	(2 466)	25 144
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 241	1 729	22	28	1	3 021
Amortissements	435	427	142	192	63	1 259
Autres charges autres que d'intérêts	4 107	4 218	2 530	2 185	100	13 140
Charge d'impôt sur le résultat	1 207	561	394	363	(1 004)	1 521
Bénéfice net	3 213 \$	2 167 \$	1 164 \$	1 285 \$	(1 626)\$	6 203 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	81 \$	8 \$	– \$	(2)\$	87 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 213 \$	2 086 \$	1 156 \$	1 285 \$	(1 624)\$	6 116 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	447 \$	235 \$	35 \$	497 \$	205 \$	1 419 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	390 \$	182 \$	40 \$	474 \$	253 \$	1 339 \$

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat de ces secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 53 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de (7)\$ pour le Réseau canadien, de 183 \$ pour les Opérations internationales, de 14 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (33)\$ pour le secteur Autres.

## Pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1),3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	7 198 \$	6 001 \$	629 \$	1 175 \$	(1 407)\$	13 596 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),6)</sup>	2 297	2 260	3 330	3 023	(564)	10 346
Total des revenus	9 495	8 261	3 959	4 198	(1 971)	23 942
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	743	1 356	5	62	–	2 166
Amortissements	436	423	133	163	75	1 230
Autres charges autres que d'intérêts	3 917	3 976	2 330	2 120	21	12 364
Charge d'impôt sur le résultat	1 208	531	380	499	(532)	2 086
Bénéfice net	3 191 \$	1 975 \$	1 111 \$	1 354 \$	(1 535)\$	6 096 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	74 \$	7 \$	– \$	– \$	81 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 191 \$	1 901 \$	1 104 \$	1 354 \$	(1 535)\$	6 015 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	236 \$	34 \$	487 \$	184 \$	1 391 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	367 \$	178 \$	41 \$	450 \$	278 \$	1 314 \$

- 1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat de ces secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 358 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 48 \$ pour le Réseau canadien, de 194 \$ pour les Opérations internationales, de 13 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (120)\$ pour le secteur Autres.

## 17. Revenus et charges d'intérêts

	Pour les trimestres clos les						Pour les périodes de neuf mois closes les			
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>		30 avril 2024 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>		31 juillet 2024 <sup>1)</sup>		31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	
(en millions de dollars)	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évaluation au coût amorti <sup>2)</sup>	13 657 \$	10 763 \$	13 321 \$	10 452 \$	13 124 \$	10 058 \$	40 517 \$	31 829 \$	37 484 \$	27 960 \$
Évaluation à la JVAÉRG <sup>2)</sup>	1 573	–	1 455	–	1 003	–	4 387	–	2 737	–
	15 230	10 763	14 776	10 452	14 127	10 058	44 904	31 829	40 221	27 960
Autres	453 <sup>3)</sup>	58 <sup>4)</sup>	436 <sup>3)</sup>	66 <sup>4)</sup>	562 <sup>3)</sup>	58 <sup>4)</sup>	1 430 <sup>3)</sup>	176 <sup>4)</sup>	1 494 <sup>3)</sup>	159 <sup>4)</sup>
Total	15 683 \$	10 821 \$	15 212 \$	10 518 \$	14 689 \$	10 116 \$	46 334 \$	32 005 \$	41 715 \$	28 119 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Les revenus et les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.

4) Comprend des intérêts sur les obligations locatives de 29 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 30 \$; 31 juillet 2023 – 29 \$) et de 89 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 84 \$), ainsi que des charges financières découlant des contrats d'assurance de 7 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 8 \$; 31 juillet 2023 – 7 \$) et de 22 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2024 (31 juillet 2023 – 19 \$).

## 18. Résultat par action

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	30 avril 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>
(en millions de dollars)					
<b>Bénéfice de base par action ordinaire</b>					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 756 \$	1 943 \$	2 067 \$	5 765 \$	5 705 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 230	1 223	1 199	1 222	1 194
Bénéfice de base par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	1,43 \$	1,59 \$	1,72 \$	4,72 \$	4,78 \$
<b>Bénéfice dilué par action ordinaire</b>					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 756 \$	1 943 \$	2 067 \$	5 765 \$	5 705 \$
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres <sup>3)</sup>	(15)	(15)	2	(46)	(25)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	1 741 \$	1 928 \$	2 069 \$	5 719 \$	5 680 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 230	1 223	1 199	1 222	1 194
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres <sup>3)</sup> (en millions)	5	5	15	6	7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 235	1 228	1 214	1 228	1 201
Bénéfice dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	1,41 \$	1,57 \$	1,70 \$	4,66 \$	4,73 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

3) Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 19. Instruments financiers

## a) Gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise des instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2023.

## i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle appliquée par la Banque. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de grandes sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers.

Exposition en cas de défaut <sup>1)</sup>	Aux				
	31 juillet 2024			30 avril 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé			Bâle III révisé	Bâle III révisé
(en millions de dollars)	Approche NI	Approche standard	Total	Total	Total
<b>Par sous-catégories d'exposition</b>					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Prélevés <sup>2),3)</sup>	463 568 \$	70 334 \$	533 902 \$	537 941 \$	557 552 \$
Engagements non prélevés	93 615	6 621	100 236	99 489	103 721
Autres expositions <sup>4)</sup>	110 367	16 924	127 291	129 656	125 367
Total – prêts autres qu'aux particuliers	667 550 \$	93 879 \$	761 429 \$	767 086 \$	786 640 \$
Prêts aux particuliers <sup>5)</sup>					
Prélevés	295 961 \$	118 503 \$	414 464 \$	408 209 \$	403 635 \$
Engagements non prélevés	110 573	9 287	119 860	117 685	108 354
Autres expositions	–	62	62	59	58
Total – prêts aux particuliers	406 534 \$	127 852 \$	534 386 \$	525 953 \$	512 047 \$
<b>Total</b>	<b>1 074 084 \$</b>	<b>221 731 \$</b>	<b>1 295 815 \$</b>	<b>1 293 039 \$</b>	<b>1 298 687 \$</b>

- Après les mesures d'atténuation du risque de crédit et exclusion faite des titres de capitaux propres, des contreparties centralisées et d'autres actifs.
- Les expositions au titre des montants prélevés pour les prêts autres qu'aux particuliers comprennent des prêts hypothécaires et des prêts aux particuliers garantis par l'État et assurés par le secteur privé.
- Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations bancaires, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG.
- Comprend les instruments de crédit hors bilan, tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les dérivés négociés de gré à gré et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties connexes.
- Les montants au titre des prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les cartes de crédit, les marges de crédit, les autres prêts personnels et les prêts aux petites entreprises traités à titre d'autres prêts aux particuliers.

### Qualité du crédit relative aux expositions – prêts autres qu'aux particuliers

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations de risque de crédit n'ont subi aucune modification importante depuis le 31 octobre 2023.

### Qualité du crédit relative aux expositions – prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, une tranche de 25 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée au 31 juillet 2024 (30 avril 2024 – 25 %; 31 octobre 2023 – 26 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien s'établissait à 50 % (30 avril 2024 – 51 %; 31 octobre 2023 – 49 %).

### Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 juillet 2024, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 128 milliards de dollars (30 avril 2024 – 127 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 125 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consentis à des particuliers, principalement en Amérique latine et dans les Antilles. Une tranche de 65 milliards de dollars (30 avril 2024 – 66 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 65 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

## iii) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

## Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme.

En l'absence de couvertures, au 31 juillet 2024, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 48 millions de dollars (30 avril 2024 – 55 millions de dollars; 31 juillet 2023 – 68 millions de dollars), en raison surtout de l'exposition de la Banque au dollar américain du fait des activités de la Banque aux États-Unis ainsi que des activités menées dans cette devise à l'échelle internationale, de même que de l'exposition aux devises des pays d'Amérique latine.

Au 31 juillet 2024, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 339 millions de dollars (30 avril 2024 – 353 millions de dollars; 31 juillet 2023 – 328 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

## Risque sur actions lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de titres de placement. La juste valeur des titres de placement est présentée à la note 7.

## Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

La valeur à risque (« VaR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans le calcul de la VaR. Les montants des périodes précédentes ont été retraités de manière à refléter ce changement. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le			Aux		
	31 juillet 2024			31 juillet	30 avril	31 juillet
	Moyenne	Haut	Bas	2024	2024	2023
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	12,7 \$	16,8 \$	9,7 \$	9,8 \$	17,9 \$	12,6 \$
Écart de crédit	7,7	11,8	5,9	6,1	12,3	6,9
Taux d'intérêt	13,7	20,7	7,3	7,3	23,0	10,5
Actions	4,6	5,9	3,4	5,1	4,9	3,1
Change	2,1	4,5	1,1	2,4	2,5	1,6
Marchandises	2,1	4,1	1,3	3,8	1,7	3,7
Risque propre à la dette	3,0	4,0	2,3	3,1	2,8	2,6
Effet de la diversification	(10,6)	s. o.	s. o.	(15,1)	(11,0)	(11,3)
<b>VaR totale</b>	<b>13,9 \$</b>	<b>19,1 \$</b>	<b>8,8 \$</b>	<b>9,1 \$</b>	<b>18,8 \$</b>	<b>12,3 \$</b>

## b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de leur juste valeur.

(en millions de dollars)	Juste valeur			Variation de la juste valeur <sup>1)</sup> Profits (pertes)			Cumul des variations de la juste valeur <sup>2)</sup> Profits (pertes)		
	Aux			Pour les trimestres clos les			Aux		
	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 juillet 2023
<b>Passifs</b>									
Passifs au titre de billets de premier rang <sup>3)</sup>	37 754 \$	32 987 \$	28 893 \$	(1 478)\$	1 058 \$	(1 906)\$	3 981 \$	5 459 \$	4 567 \$

1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.

2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau suivant présente les variations découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que leurs valeurs à l'échéance contractuelle et leurs valeurs comptables.

<i>(en millions de dollars)</i>	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable	Variation de la juste valeur pour le trimestre découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque comptabilisé dans les autres éléments du résultat global Profits (pertes)	Cumul de la variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque <sup>1)</sup> Profits (pertes)
<b>Au 31 juillet 2024</b>	<b>41 735 \$</b>	<b>37 754 \$</b>	<b>3 981 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>(867)\$</b>
Au 30 avril 2024	38 446 \$	32 987 \$	5 459 \$	(474)\$	(994)\$
Au 31 juillet 2023	33 460 \$	28 893 \$	4 567 \$	(1 848)\$	(48)\$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

### c) Instruments financiers – juste valeur

#### Juste valeur des instruments financiers

Le calcul de la juste valeur est fondé sur la conjoncture du marché à un moment donné et peut, par conséquent, ne pas être représentatif des justes valeurs futures. La Banque a mis en place des contrôles et processus en vue d'assurer que l'évaluation des instruments financiers est déterminée de manière appropriée.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités inclus dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour connaître les techniques d'évaluation de la juste valeur de ses principaux actifs et passifs financiers.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Banque et exclut les actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles.

<i>(en millions de dollars)</i>	Aux					
	31 juillet 2024 <sup>1)</sup>		30 avril 2024 <sup>1)</sup>		31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
<b>Actifs :</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	<b>58 329 \$</b>	<b>58 329 \$</b>	58 631 \$	58 631 \$	90 312 \$	90 312 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	<b>133 999</b>	<b>133 999</b>	132 280	132 280	117 868	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	<b>193 796</b>	<b>193 796</b>	192 858	192 858	199 325	199 325
Instruments financiers dérivés	<b>39 987</b>	<b>39 987</b>	44 856	44 856	51 340	51 340
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	<b>120 660</b>	<b>120 660</b>	112 739	112 739	86 253	86 253
Titres de placement – coût amorti	<b>30 046</b>	<b>31 116</b>	30 452	32 045	29 816	31 984
Prêts	<b>753 762</b>	<b>759 211</b>	743 991	753 526	736 366	750 911
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>3 282</b>	<b>3 282</b>	9 117	9 117	18 628	18 628
Autres actifs financiers	<b>23 725</b>	<b>23 725</b>	24 644	24 644	26 614	26 614
<b>Passifs :</b>						
Dépôts	<b>945 074</b>	<b>949 201</b>	935 374	942 028	942 112	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	<b>37 754</b>	<b>37 754</b>	32 987	32 987	26 779	26 779
Acceptations	<b>3 330</b>	<b>3 330</b>	9 205	9 205	18 718	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	<b>32 672</b>	<b>32 672</b>	37 780	37 780	36 403	36 403
Instruments financiers dérivés	<b>47 364</b>	<b>47 364</b>	52 861	52 861	58 660	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés	<b>178 595</b>	<b>178 595</b>	173 602	173 602	160 007	160 007
Débetures subordonnées	<b>7 657</b>	<b>7 716</b>	8 017	8 129	9 358	9 693
Autres passifs financiers	<b>45 910</b>	<b>46 559</b>	44 623	45 634	49 363	51 302

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

### d) Hiérarchie des justes valeurs

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix coté sur un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes des modèles sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide de cours indicatifs ou d'autres méthodes d'évaluation. Les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou illiquides ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont classées dans le niveau 3.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des évaluations de la juste valeur et les instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

(en millions de dollars)	31 juillet 2024				30 avril 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Aux								
<b>Instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente :</b>								
<b>Actifs :</b>								
<b>Métaux précieux<sup>1)</sup></b>	– \$	2 419 \$	– \$	2 419 \$	– \$	1 253 \$	– \$	1 253 \$
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>								
Prêts	–	7 614	28	7 642	–	7 133	8	7 141
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	12 312	3 364	–	15 676	14 682	2 758	–	17 440
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	5 733	1 905	–	7 638	5 941	3 963	–	9 904
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	12 596	–	–	12 596	12 825	1	–	12 826
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	849	11 639	–	12 488	716	11 604	–	12 320
Titres de sociétés et autres titres de créance	4 335	6 489	12	10 836	4 263	6 755	–	11 018
Titres de capitaux propres	64 663	212	8	64 883	59 506	73	4	59 583
Autres	–	2 240	–	2 240	–	2 048	–	2 048
	<b>100 488 \$</b>	<b>33 463 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>133 999 \$</b>	<b>97 933 \$</b>	<b>34 335 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>132 280 \$</b>
<b>Titres de placement<sup>2)</sup></b>								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	14 779 \$	6 080 \$	– \$	20 859 \$	11 531 \$	6 641 \$	– \$	18 172 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	9 825	6 644	–	16 469	7 399	7 084	–	14 483
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	40 155	5 105	–	45 260	38 902	5 037	–	43 939
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	3 657	27 069	–	30 726	2 749	26 437	–	29 186
Titres de sociétés et autres titres de créance	253	3 138	38	3 429	60	3 119	42	3 221
Titres de capitaux propres	1 790	343	1 784	3 917	1 657	334	1 747	3 738
	<b>70 459 \$</b>	<b>48 379 \$</b>	<b>1 822 \$</b>	<b>120 660 \$</b>	<b>62 298 \$</b>	<b>48 652 \$</b>	<b>1 789 \$</b>	<b>112 739 \$</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	11 563 \$	8 \$	11 571 \$	– \$	13 779 \$	– \$	13 779 \$
Contrats de change et contrats sur l'or	–	21 050	–	21 050	–	24 424	–	24 424
Contrats sur titres de capitaux propres	125	4 402	41	4 568	77	3 660	14	3 751
Contrats de crédit	–	242	13	255	–	295	2	297
Contrats sur marchandises	–	2 537	6	2 543	–	2 599	6	2 605
	<b>125 \$</b>	<b>39 794 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>39 987 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>44 757 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>44 856 \$</b>
<b>Passifs :</b>								
<b>Dépôts<sup>3)</sup></b>	– \$	136 \$	– \$	136 \$	– \$	21 \$	– \$	21 \$
<b>Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	–	37 754	–	37 754	–	32 987	–	32 987
<b>Obligations liées aux titres vendus à découvert</b>	27 872	4 800	–	32 672	31 587	6 193	–	37 780
<b>Instruments financiers dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	–	18 644	–	18 644	–	21 956	–	21 956
Contrats de change et contrats sur l'or	–	21 994	–	21 994	–	24 447	–	24 447
Contrats sur titres de capitaux propres	129	4 141	23	4 293	138	3 327	12	3 477
Contrats de crédit	–	33	1	34	–	25	1	26
Contrats sur marchandises	–	2 390	9	2 399	–	2 946	9	2 955
	<b>129 \$</b>	<b>47 202 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>47 364 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>52 701 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>52 861 \$</b>

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu de titres de créance évalués au coût amorti de 31 116 \$ (30 avril 2024 – 32 045 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

Au 31 octobre 2023

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente :</b>				
<b>Actifs :</b>				
<b>Métaux précieux<sup>1)</sup></b>	– \$	937 \$	– \$	937 \$
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>				
Prêts	–	7 540	4	7 544
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 766	3 603	–	17 369
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	5 299	4 154	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	11 218	–	–	11 218
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	19	10 626	–	10 645
Titres de sociétés et autres titres de créance	3 431	7 748	–	11 179
Titres de capitaux propres	47 665	67	16	47 748
Autres	–	2 712	–	2 712
	81 398 \$	36 450 \$	20 \$	117 868 \$
<b>Titres de placement<sup>2)</sup></b>				
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	7 674 \$	4 713 \$	– \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 695	3 451	–	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	25 058	3 640	–	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 527	28 891	–	31 418
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	2 512	40	2 552
Titres de capitaux propres	2 010	333	1 709	4 052
	40 964 \$	43 540 \$	1 749 \$	86 253 \$
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Contrats de taux d'intérêt	– \$	15 942 \$	– \$	15 942 \$
Contrats de change et contrats sur l'or	–	29 465	2	29 467
Contrats sur titres de capitaux propres	54	3 066	27	3 147
Contrats de crédit	–	342	2	344
Contrats sur marchandises	–	2 430	10	2 440
	54 \$	51 245 \$	41 \$	51 340 \$
<b>Passifs :</b>				
<b>Dépôts<sup>3)</sup></b>	– \$	(95)\$	– \$	(95)\$
<b>Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	–	26 779	–	26 779
<b>Obligations liées aux titres vendus à découvert</b>	29 921	6 482	–	36 403
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Contrats de taux d'intérêt	–	25 079	2	25 081
Contrats de change et contrats sur l'or	–	28 013	–	28 013
Contrats sur titres de capitaux propres	135	3 106	17	3 258
Contrats de crédit	–	27	1	28
Contrats sur marchandises	–	2 274	6	2 280
	135 \$	58 499 \$	26 \$	58 660 \$

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu de titres de créance évalués au coût amorti de 31 984 \$.

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

### Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 juillet 2024 englobent des prêts, des obligations de sociétés, des titres de capitaux propres et des dérivés.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour le trimestre clos le 31 juillet 2024.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

### Au 31 juillet 2024

(en millions de dollars)	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus <sup>1)</sup>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>								
Prêts	8 \$	– \$	– \$	27 \$	– \$	(7)\$	<b>28 \$</b>	– \$
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	–	–	8	–	4	<b>12</b>	–
Titres de capitaux propres	4	–	–	3	(1)	2	<b>8</b>	–
	12	–	–	38	(1)	(1)	<b>48</b>	–
<b>Titres de placement</b>								
Titres de sociétés et autres titres de créance	42	–	3	–	–	(7)	<b>38</b>	–
Titres de capitaux propres	1 747	26	(4)	48	(36)	3	<b>1 784</b>	26
	1 789	26	(1)	48	(36)	(4)	<b>1 822</b>	26
<b>Instruments financiers dérivés – actifs</b>								
Contrats de taux d'intérêt	–	–	–	8	–	–	<b>8</b>	–
Contrats sur titres de capitaux propres	14	(1)	–	1	–	27	<b>41</b>	(1) <sup>2)</sup>
Contrats de crédit	2	(1)	–	–	–	12	<b>13</b>	(1)
Contrats sur marchandises	6	–	–	–	–	–	<b>6</b>	–
<b>Instruments financiers dérivés – passifs</b>								
Contrats sur titres de capitaux propres	(12)	1	–	(3)	–	(9)	<b>(23)</b>	1 <sup>2)</sup>
Contrats de crédit	(1)	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–
Contrats sur marchandises	(9)	–	–	–	–	–	<b>(9)</b>	–
	–	(1)	–	6	–	30	<b>35</b>	(1)
<b>Total</b>	<b>1 801 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>(1)\$</b>	<b>92 \$</b>	<b>(37)\$</b>	<b>25 \$</b>	<b>1 905 \$</b>	<b>25 \$</b>

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

2) Certains profits latents et certaines pertes latentes sur les actifs et passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les revenus tirés des activités de transaction à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations des instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour les trimestres clos le 30 avril 2024 et le 31 octobre 2023.

### Au 30 avril 2024

(en millions de dollars)	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat <sup>1)</sup>	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre
Actifs détenus à des fins de transaction	5 \$	(1)\$	– \$	1 \$	(1)\$	8 \$	12 \$
Titres de placement	1 832	60	(103)	58	(57)	(1)	1 789
Instruments financiers dérivés	22	(10)	–	1	1	(14)	–

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

### Au 31 octobre 2023

(en millions de dollars)	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat <sup>1)</sup>	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre
Actifs détenus à des fins de transaction	1 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	18 \$	20 \$
Titres de placement	1 807	(11)	3	84	(29)	(105)	1 749
Instruments financiers dérivés	18	(6)	–	2	–	1	15
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(1)	–	–	–	1	–	–

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

## Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires ou plus précises visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de la période de communication de l'information au cours de laquelle ils surviennent.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 840 millions de dollars, des titres de placement de 2 364 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 464 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 648 millions de dollars, des titres de placement de 1 583 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 345 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 3 279 millions de dollars, des titres de placement de 1 919 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 510 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 994 millions de dollars, des titres de placement de 2 497 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 102 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 937 millions de dollars, des titres de placement de 2 034 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 149 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 184 millions de dollars, des titres de placement de 647 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 279 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert important vers ou depuis le niveau 3 au cours des trimestres clos le 31 juillet 2024 et le 30 avril 2024.

Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023, des placements dans des titres de capitaux propres de 108 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2. Les transferts ont été effectués par suite du changement dans le caractère observable du prix utilisé pour évaluer les titres.

## Sensibilité du niveau 3

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque pour une description des données non observables importantes des instruments de niveau 3 et de l'incidence potentielle qu'une variation de chaque donnée non observable pourrait avoir sur l'évaluation de la juste valeur. Il n'est survenu aucun changement important aux sensibilités du niveau 3 au cours du trimestre.

## 20. Provisions

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation a été entendue par la Cour constitutionnelle du Pérou en juin 2023 et, au cours du trimestre écoulé, une décision en faveur du gouvernement péruvien a été rendue. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. En mai 2024, le tribunal de l'ICSID a rendu une décision qui a réduit la portée de l'action en justice, qui est maintenant en instance d'arbitrage. Par suite de ces faits nouveaux, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Charges autres que d'intérêts – Autres, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

## 21. Impôt sur le résultat

### Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 634 millions de dollars (30 avril 2024 – 1 556 millions de dollars) au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2019 (1 556 millions de dollars pour 2011 à 2018 et 78 millions de dollars pour 2019 relativement à un avis de nouvelle cotisation reçu le 9 août 2024). Les dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à ceux couverts de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard des avis de nouvelle cotisation fédérale visant les années d'imposition 2011 et 2012. En outre, une filiale de la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de ses années d'imposition 2018 et 2019 totalisant 3 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2018 totalisant 551 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts (30 avril 2024 – 551 millions de dollars). La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2018.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

### Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 20 juin 2024, les lois d'exécution du budget du gouvernement fédéral (projets de loi C-59 et C-69) ont reçu la sanction royale en vue de leur adoption. Celles-ci comprennent certaines mesures fiscales touchant la Banque, notamment le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières. Les lois d'exécution du budget n'incluent pas l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains réalisés après le 24 juin 2024. On s'attend à ce que cette mesure soit incluse dans un projet de loi futur.

### Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. Au cours du trimestre, soit le 20 juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* dans le cadre du projet de loi C-69. La Barbade a par ailleurs adopté sa propre loi de l'impôt minimum mondial, introduisant un impôt complémentaire minimum national. Ces lois s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque continue de progresser dans l'évaluation de l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi adoptées dans les territoires concernés. Selon ses évaluations actuelles, la Banque est admissible à l'exonération transitoire dans la plupart des territoires où elle mène des activités. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial.

## 22. Cession

### *Cession annoncée qui devrait se réaliser ultérieurement*

Le 6 mai 2024, la Banque a conclu une entente visant la vente de CrediScotia Financiera, une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander. Cette transaction est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et à la satisfaction des conditions de clôture usuelles.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 143 millions de dollars au titre des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'un crédit de 7 millions de dollars au titre des charges autres que d'intérêts (90 millions de dollars après impôt) au cours du trimestre écoulé, dont la majeure partie a trait au goodwill. La perte a été inscrite dans le secteur Autres. À la clôture, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque augmentera d'environ trois points de base.

## 23. Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Le 12 août 2024, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vue de l'acquisition d'une participation pro forma d'environ 14,9 % dans KeyCorp, en contrepartie d'environ 2,8 milliards de dollars américains, par l'intermédiaire d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises.

La transaction devrait s'effectuer en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire »), pour une participation pro forma totale d'environ 14,9 %. Sous réserve des autorisations et de l'approbation des organismes de réglementation, l'investissement initial devrait être mené à terme au quatrième trimestre de 2024, tandis que l'investissement supplémentaire devrait être effectué au cours de l'exercice 2025. Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque pourra désigner deux membres du conseil d'administration de KeyCorp.

À la clôture, l'investissement initial sera comptabilisé à titre de participation en titres de capitaux propres à la juste valeur, et les variations subséquentes découlant de l'évaluation à la valeur de marché seront inscrites dans les autres éléments du résultat global. Après la clôture de l'investissement supplémentaire, la participation de la Banque dans KeyCorp totalisera environ 14,9 % et sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exercera une influence notable, au sens des IFRS, en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède. L'incidence estimative sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque correspond à une réduction d'environ 10 points de base à la clôture de l'investissement initial, puis à une réduction supplémentaire d'environ 40 à 45 points de base à la clôture de l'investissement supplémentaire.

### Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'agent des transferts.

### Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ni d'administration.

Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'agent des transferts.

### Dates de paiement des dividendes pour 2024

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Date de clôture des registres	Date de paiement
3 janvier 2024	29 janvier 2024
2 avril 2024	26 avril 2024
3 juillet 2024	29 juillet 2024
2 octobre 2024	29 octobre 2024

### Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle pour l'exercice 2024 aura lieu le 8 avril 2025.

### Site Web

Pour obtenir des renseignements concernant la Banque Scotia et ses services, visitez notre site Web, au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com).

### Conférence téléphonique et diffusion sur le Web

La conférence téléphonique sur les résultats trimestriels aura lieu le 27 août 2024, à 8 h 15 (HE), et devrait durer environ une heure.

Les parties intéressées sont invitées à accéder à la conférence directement, en mode écoute seulement, par téléphone en composant le 416-641-6104 ou le 1-800-952-5114 (sans frais) et en utilisant le code d'accès 8910947, suivi du carré (#) (veuillez téléphoner un peu avant 8 h 15 [HE]). Une diffusion audio sur le Web avec les diaporamas afférents sera accessible par l'intermédiaire de la page

Relations avec les investisseurs, au [www.banquescotia.com/investisseurs](http://www.banquescotia.com/investisseurs).

Une période de questions suivra la présentation des résultats par la haute direction de la Banque Scotia. Une transmission différée par téléphone de la conférence téléphonique sera disponible du 27 août 2024 au 27 septembre 2024, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais en Amérique du Nord) et le code d'accès 6537738, suivi du carré (#).

### Coordonnées

#### Investisseurs :

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs institutionnels qui souhaitent obtenir de l'information financière concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service Relations avec les investisseurs :

Banque Scotia  
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4  
Téléphone : 416-775-0798  
Courriel : [investor.relations@scotiabank.com](mailto:investor.relations@scotiabank.com)

#### Communications mondiales :

Banque Scotia  
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4  
Courriel : [corporate.communications@scotiabank.com](mailto:corporate.communications@scotiabank.com)

#### Actionnaires :

Pour obtenir des renseignements sur un changement d'inscription d'actions, un changement d'adresse, les dividendes, les transferts successoraux ou la perte de certificats d'actions, ou pour demander que cessent des envois multiples, veuillez vous adresser à l'agent des transferts de la Banque :

Société de fiducie Computershare du Canada  
100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1  
Téléphone : 1-877-982-8767  
Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

## INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Coagent des transferts (États-Unis)  
Computershare Trust Company, N.A.  
Téléphone : 1-781-575-2000  
Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Adresse municipale/messagerie :  
A/S : Services aux actionnaires  
150 Royall Street  
Canton (MA) USA 02021

Adresse postale :  
CP 43078 Providence (RI) USA 02940-3078

Pour toute autre demande de renseignements, les actionnaires sont priés de contacter le Secrétariat général :

Banque Scotia  
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4  
Téléphone : 416-866-3672  
Courriel : [corporate.secretary@scotiabank.com](mailto:corporate.secretary@scotiabank.com)

### Quarterly Reports available in English

The Bank publishes its statements and Quarterly Report in both English and French, and makes every effort to provide them to Shareholders in the language of their choice. If you would prefer to receive shareholder communications in English, please contact Investor Relations, The Bank of Nova Scotia, 40 Temperance Street, Toronto, Ontario, Canada, M5H 0B4. Please supply the mailing label you received, if possible, so we may adjust our records.



La Banque de Nouvelle-Écosse est une banque à charte en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et une société ouverte constituée au Canada.